

---

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DU PLAN

DEPARTEMENT DE DEVELOPPEMENT  
ECOMONIQUE ET SOCIALE DES  
NATIONS UNIES

---

DIRECTION DE LA STATISTIQUE  
ET DES COMPTES NATIONAUX

---

Programme des Nations Unies  
pour le Développement  
Projet PADEM NER/89/011

---



# Enquête Permanente de Conjuncture Economique et Sociale 1995

*RAPPORT D'ANALYSE*

*Juin 1997*

---

# AVANT-PROPOS

L'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale de 1995 (EPCES 95) auprès des ménages dont les résultats sont présentés dans ce document, se situe dans le cadre des différentes opérations d'enquêtes prévues au Programme Nigérien d'Enquêtes auprès des ménages (PADEM-NIGER). Ces résultats viennent enrichir la grande famille des publications réalisées par la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

Le présent document porte sur sept thèmes à savoir: les caractéristiques démographiques de la population, l'éducation, la santé et vaccination des enfants de moins de cinq ans, les activités économiques de la population, le logement, l'équipement et l'accès aux services, l'agriculture et l'élevage et enfin les dépenses des ménages. Ceci traduit notre souci constant d'améliorer le rapport d'analyse par rapport à celui de l'EPCES 1994.

La Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux espère que le lecteur trouvera dans cette publication des informations utiles qui lui permettront d'enrichir sa connaissance des données socio-économique qui caractérisent notre population.

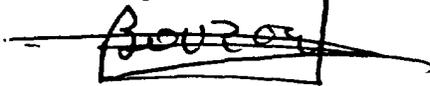
Nous attirons l'attention du lecteur qu'une première version des résultats de ce document a fait l'objet d'une présentation suivie de commentaires, d'interventions et de discussions des cadres régionaux et techniques lors d'un séminaire tenu à Niamey du 20 au 22 Juin 1997. Le présent document prend en compte les enrichissements et observations des participants à ce séminaire. Qu'ils trouvent ici notre profonde reconnaissance.

Nous adressons aussi notre reconnaissance aux autorités nationales, régionales et coutumières, aux organisations et associations nationales ainsi qu'aux ménages échantillon pour leur coopération durant tout le temps qu'a duré l'opération de collecte des données.

Nos remerciements vont aussi aux agents de terrains, permanents et temporaires pour la patience et l'esprit de sacrifice dont ils ont su faire preuve pendant la durée de l'enquête, ainsi qu'aux consultants chargés de l'analyse pour la qualité du travail effectué.

Enfin que le Programme des Nations Unies pour le Développement en particulier trouve ici l'expression de nos sentiments de gratitude et de remerciement pour sa contribution financière et technique à la réalisation de cette enquête.

**Le Directeur de la Statistique  
et des Comptes Nationaux**



**BOUZOU ADAMOU**

# SOMMAIRE

	Page
THEME 0: METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	4
0.1. Objectifs de l'enquête.....	4
0.2. champ de l'enquête.....	4
0.3. Plan de sondage.....	5
0.4. Présentation du questionnaire.....	11
0.5 Redressement de léchantillon.....	13
0.6. Contrôle et Saisie des données.....	13
0.7. Concepts et définition .....	14
THEME 1 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DU NIGER.....	15
1.1 Population totale.....	15
1.1.1. Répartition de la Population par groupe d'âge et par sexe.....	15
1.1.2. Pyramide des Ages.....	16
1.1.3. Répartition en pourcentage de la population par grands groupes d'âge et par sexe .....	16
1.2 Etat Matrimonial.....	19
THEME 2 : EDUCATION.....	23
2.1. Niveau d'instruction de la population .....	22
2.2. Scolarisation des enfants en âge scolaire.....	23
2.3. Déperdition scolaire.....	25
2.3.1. Taux de déperdition primaire.....	25
2.3.2. Taux de déperdition secondaire.....	26
THEME 3 : SANTE ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.....	27
3.1. Santé de la Population.....	27
3.1.1 Caractéristiques des personnes malades.....	27
3.1.2. Les différents types de consultations.....	28
3.2. Vaccination des enfants de moins de 5 ans.....	30
THEME 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....	34
4.1. Concepts et Définitions.....	34
4.2. Structure de la population active.....	34
4.2.1. Etat de la population potentiellement active.....	35
4.2.2. Etat de la population active occupée.....	36
4.2.3. Etat de la population active au chômage.....	38
4.2.4. Etat de la population active en quête du 1er emploi.....	40
THEME 5 : LOGEMENT, EQUIPEMENTS ET ACCES AUX SERVICES.....	42
5.1 Logement.....	42
5.1.1 Statut dans l'occupation du logement.....	42
5.1.2 La source d'approvisionnement en eau de boisson.....	43
5.1.3 Le mode d'éclairage.....	45
5.1.4 La source d'énergie pour la cuisson.....	46
5.1.5 Le type de lieu d'aisance.....	47

5.2. Equipements..	48
5.2.1 Possession de champs, maisons et parcelles.....	48
5.2.2 Possession de biens d'équipement.....	49
5.3 Accès aux services..	49
5.3.1 Accès au marché.....	49
5.3.2 Accès aux lieux d'approvisionnement en bois.....	52
5.3.3 Accès aux points d'eau modernes.....	55
5.3.4 Accès aux points d'eau traditionnels.....	57
5.3.5 Accès à l'école primaire.....	59
5.3.6 Accès au centre de santé.....	62
<b>THEME 6 : AGRICULTURE ET ELEVAGE.....</b>	<b>65</b>
6.1 Le secteur agricole.....	65
6.1.1 Production agricole.....	65
6.1.2 Evolution de la production agricole et des superficies cultivées.....	67
6.1.3 Utilisation de la main d'oeuvre.....	70
6.1.4 Utilisation des engrais chimiques.....	71
6.1.5 Obtention de crédit.....	73
6.2 Elevage.....	74
6.2.1 Elevage du cheptel et de la volaille.....	76
6.2.2 Evolution du cheptel et de la volaille.....	77
<b>THEME 7: DEPENSES DES MENAGES.....</b>	<b>85</b>

# THEME 0: METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

## INTRODUCTION

L'information chiffrée est un outil indispensable dans le processus de mise en œuvre de développement économique et social. L'homme étant au début et à la fin de tout processus de développement, la connaissance de ses conditions de vie est d'une nécessité pour tout pouvoir. Cette enquête fait suite à l'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES) réalisée en 1994.

Le Niger, à l'instar des autres pays en voie de développement ne dispose pas suffisamment de données statistiques récentes et fiables reflétant dans le temps et dans l'espace la situation socio-économique de sa population. C'est pourquoi, avec l'appui de ses partenaires, il essaie de mettre en place des bases de données statistiques appropriées, outil indispensable d'aide aux prises de décisions. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Programme Africain de Mise en place de Dispositifs d'Enquêtes Auprès des Ménages au Niger (PADEM-NIGER), financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et bénéficiant de l'appui technique du Département D.E.S.I.P.A. des Nations Unies. Ce programme a pour objectif, entre autres, d'appuyer le Système Statistique Nigérien afin de disposer d'un flux continu de données statistiques fiables qui serviront de base à la gestion de l'économie et au suivi des actions des programmes de redressement et du suivi des politiques de développement.

L'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES) réalisée en 1995 et dont les résultats sont présentés dans le présent document a été exécutée de Novembre 1995 à Janvier 1996. Cette opération par sondage a porté sur un échantillon de 4383 ménages tirés au hasard dans 180 Zones Urbaines couvrant tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement, et 119 villages échantillon dont 110 en milieu rural sédentaire des départements de Diffa, Dosso, Maradi, Tillabéri, Tahoua et Zinder et les 9 autres sont localisés dans les zones pastorales (nomades) de Tchirozérine et d'Arlit du département d'Agadez, et de Tchintabaraden du département de Tahoua.

### 0.1. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Les deux principaux objectifs assignés à cette enquête sont :

- identification et évolution des groupes vulnérables cibles dans le cadre des dimensions sociales de l'ajustement et des redressements économiques et financiers ;
- production et évolution d'indicateurs socio-économiques décrivant le bien-être des différents groupes de ménages.

### 0.2. CHAMP DE L'ENQUETE

Le champ de l'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale est constitué par les ménages sédentaires, tant en milieu urbain qu'en milieu rural du pays. Ainsi, 180 zones de dénombrement dans le milieu urbain et 119 villages ruraux, tirés au hasard dans les sept (7) départements du pays et la Communauté Urbaine de Niamey, sont concernés par cette opération. La quasi-totalité des villages échantillon, soit 110, sont tirés dans les zones sédentaires du pays appelées "Milieu Rural Sédentaire" et les 9 villages sédentaires restants dans les zones restantes dont l'essentiel de la population est constituée par des nomades. Cependant, les ménages des

"Campements" et des "Points d'eau" de ces zones pastorales ne font pas partie du champ de cette enquête.

Il est à souligner que la "zone rurale sédentaire" du département d'Agadez, toujours dans la terminologie du dernier Recensement, est exclusivement rattachée à l'arrondissement de Bilma et ne comptait que 1.559 ménages en 1988, soit moins de 0,2% de l'ensemble des ménages ruraux sédentaires dans le pays. Compte tenu des difficultés de communication avec cette zone, il a été convenu de l'écartier également du champ de cette enquête.

Par ailleurs, il est à noter qu'en dehors des départements d'Agadez et Tahoua, le nombre des ménages sédentaires vivant dans des zones pastorales est relativement très faible et ce, toujours d'après les résultats du dernier Recensement de 1988. En effet, la Zone Restante de Tanout du département de Zinder ne comptait pratiquement aucun ménage sédentaire, celle de Dakoro du département de Maradi en comptait seulement 329, et enfin celle de N'Guigmi du département de Diffa n'en comptait pas plus de 704. De ce fait, il a été convenu d'écartier les zones restantes des départements de Zinder, Maradi et Diffa du champ de L'ENQUETE.

### **0.3. PLAN DE SONDAGE**

L'Enquête de Permanente de Conjoncture Economique et Sociale porte sur un échantillon aléatoire de 4.383 ménages, tirés par sondage stratifié à plusieurs degrés.

#### **a) Critères de Stratification**

Les résultats attendus de cette Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale seront d'une manière ou d'une autre liés directement ou indirectement au mode de vie des ménages d'une part et à la région géographique d'autre part. C'est ainsi que par souci d'amélioration du degré de précision des estimateurs issus de cette enquête, on a convenu de stratifier l'échantillon a priori selon le mode de vie dominant (milieu de résidence) et la région géographique. En effet, trois grandes strates ont été identifiées : le milieu urbain constitué des chefs-lieux de département et d'arrondissement, le milieu rural sédentaire constitué des cantons ruraux et les zones pastorales à prédominance de population nomade, appelées "Zones Restantes" concepts techniques retenus lors du découpage du territoire lors du dernier Recensement Général de la Population de 1988.

Le champ de L'ENQUETE retenu a permis de distinguer trois (3) grandes strates qui sont le milieu urbain, le milieu rural sédentaire et les zones restantes; à l'intérieur desquelles des sous-strates ont été retenues. La stratification adoptée se présente comme suit :

#### **Strate 1. Milieu Urbain**

- Sous-strate 1.1. Département d'Agadez ;
- Sous-strate 1.2. Département de Diffa ;
- Sous-strate 1.3. Département de Dosso ;
- Sous-strate 1.4. Département de Maradi ;
- Sous-strate 1.5. Département de Tillabéri ;
- Sous-strate 1.6. Département de Tahoua ;
- Sous-strate 1.7. Département de Zinder ;
- Sous-strate 1.9. Communauté Urbaine de Niamey.

## **Strate 2. Milieu Rural Sédentaire**

- Sous-strate 2.2. Département de Diffa ;
- Sous-strate 2.3. Département de Dosso ;
- Sous-strate 2.4. Département de Maradi ;
- Sous-strate 2.5. Département de Tillabéri ;
- Sous-strate 2.6. Département de Tahoua ;
- Sous-strate 2.7. Département de Zinder ;

## **Strate 3. Zones Restantes (Zones pastorales nomades)**

- Sous-strate 3.1. Département d'Agadez ;
- Sous-strate 3.6. Département de Tahoua ;

### **b) Base de Sondage**

Le dernier RGP88 a permis la mise en place d'une base de sondage constituée par le différentes zones de dénombrement.

#### 1ère Strate : Milieu Urbain

Dans chacune des huit (8) sous-strates du milieu urbain (1ère strate), la base de sondage, au 1er degré, est constituée par la liste exhaustive des Zones de Dénombrement (Z.D) du dernier Recensement Général de la Population de 1988, affectées du nombre de ménages dénombrés lors de l'exécution de cette opération. Ces huit (8) listes répondent aux exigences d'une base de sondage à savoir :

- l'exhaustivité : toutes les ZD de la strate sont listées sans omission ;
- l'unicité : toutes les ZD ne sont listées qu'une seule fois (sans répétition) ;
- l'exclusivité : les ZD sont disjointes.

A l'échelle de chaque département, les ZD du milieu urbain sont listées arrondissement par arrondissement, et à l'intérieur de celui-ci centre urbain par centre urbain (ou commune).

Au total 555 ZD du milieu urbain ont été dénombrées et réparties selon les départements tel que le montre le tableau 1. (voir page 7).

#### 2ème Strate : Milieu Rural Sédentaire

Dans chacune des six (6) sous-strates de la zone rurale sédentaire (2ème strate), la base de sondage, au 1er degré, est constituée par la liste exhaustive des Zones de Dénombrement (Z.D) du dernier Recensement Général de la Population de 1988, affectées du nombre de ménages dénombrés lors de l'exécution de cette opération. Ces six (6) listes répondent également aux exigences d'une base de sondage.

A l'échelle de chaque département, les ZD du milieu rural sédentaire sont listées arrondissement par arrondissement, et à l'intérieur de celui-ci canton par canton.

Au total 3806 ZD du milieu rural sédentaire ont été dénombrées et réparties selon les départements tel que le montre le tableau 2. (voir page 8).

### 3ème Strate : Zones Restantes (zones pastorales nomades)

Dans chacune des deux (2) sous-strates de la zone pastorale faisant partie du champ de cette enquête, la base de sondage, au niveau du premier degré, est constituée par la liste exhaustive des villages administratifs identifiés dans les Zones Restantes du dernier Recensement Général de la Population de 1988, affectés du nombre de ménages sédentaires dénombrés lors de l'exécution de cette opération. Ces deux listes répondent également aux exigences d'une base de sondage.

A l'échelle de chaque département les villages administratifs des zones pastorales sont listés, zone restante par zone restante.

Au total 72 villages administratifs ont été dénombrés et répartis selon le département tel que le montre le tableau 3 (voir page 9).

#### **c) Type de sondage**

##### 1ère Strate : Milieu Urbain

Au niveau de cette première strate, il s'agit d'un sondage aréolaire à deux (2) degrés, stratifié a priori selon le département.

Au premier degré: Les Unités Primaires (Z.D. du RGP88) du sondage sont tirées, systématiquement, avec des probabilités proportionnelles à la taille (nombre de ménages recensés en 1988).

Par ailleurs, ces Z.D. échantillon feront l'objet d'un dénombrement 3 à 4 jours avant le démarrage de L'ENQUETE ; ce qui permet d'obtenir la liste exhaustive des ménages résidant à l'intérieur des limites de la Z.D. en 1994.

Au deuxième degré: Quinze (15) ménages échantillons sont tirés systématiquement dans chaque Z.D. ayant fait l'objet de dénombrement.

##### 2ème Strate : Milieu Rural Sédentaire

Au niveau de cette deuxième strate, il s'agit d'un sondage aréolaire à trois (3) degrés, stratifié a priori selon le département.

Au premier degré: Les Unités Primaires (Z.D. du RGP88) du sondage sont tirées, systématiquement, avec des probabilités proportionnelles à la taille (nombre de ménages recensés en 1988). Par ailleurs, ces Z.D. du milieu rural sédentaire sont constituées, selon le cas d'un ou de plusieurs villages.

Au deuxième degré: Une Unité Secondaire (un village) est tirée dans chaque Z.D. échantillon, avec des probabilités proportionnelles à la taille du village. Si la Z.D. tirée est réduite à un seul village, celui-ci est désigné d'office Unité Secondaire échantillon. Sinon, le numéro tiré au hasard ayant conduit au sort la Z.D. au premier degré pourra désigner le village échantillon au 2è degré, après avoir listé les villages de la Z.D., un à un, dans le même ordre que celui du cahier de tournée du RGP88, et dressé les nombres cumulés de ménages à l'échelle des villages.

Le village tiré doit comporter au moins 25 à 30 ménages, sinon on procède au groupement de celui-ci avec (le ou les) village (s) (selon le cas) qui suit ou précède dans l'ordre de listage des villages dans le cahier de tournée du RGP88, afin d'obtenir un village fictif "groupé" de 25 à 30 ménages minimum en 1988. Par ailleurs, ces villages échantillon feront l'objet d'un dénombrement 2 à 3 jours avant le démarrage de L'ENQUETE ; ce qui permet d'obtenir la liste exhaustive des ménages résidant dans le village.

Au troisième degré: Quinze (15) ménages échantillon seront tirés systématiquement dans chaque village ayant fait l'objet de dénombrement.

### 3ème Strate : Zones Restantes (zones pastorales nomades)

Au niveau de cette 3ème strate, le sondage est à 2 degrés et stratifié a priori selon le département.

Au premier degré: Dans chaque zone pastorale nomade faisant partie du champ de cette enquête, les villages administratifs échantillon sont tirés, systématiquement, avec des probabilités proportionnelles à la taille (nombre de ménages recensés en 1988).

Par ailleurs, ces villages échantillon feront l'objet d'un dénombrement 2 à 3 jours avant le démarrage de L'ENQUETE ; ce qui permet d'obtenir la liste exhaustive des ménages résidant dans le village.

Cependant, pour certains gros villages administratifs échantillon composés de plusieurs zones de dénombrement (Z.D.) il est indispensable de tirer au préalable une Z.D. échantillon qui correspondrait généralement à un quartier de ce village administratif (composé généralement de plusieurs villages traditionnels). Dans ce cas, on doit d'abord procéder au tirage d'un village traditionnel échantillon en se référant aux cahiers de tournée de RGP88, puis dresser la liste exhaustive des ménages résidant dans ce dernier.

Au deuxième degré: Quinze (15) ménages échantillon seront tirés systématiquement dans chaque village traditionnel échantillon (ou quartier de village administratif) ayant fait l'objet de dénombrement.

### **d) Taille de l'échantillon par Sous-strate - Taux de sondage des U.P.**

#### 1ère Strate : Milieu Urbain

La répartition des 555 Zones de dénombrement urbaine selon le département (sous-strate) fait ressortir une certaine concentration de ces Z.D. dans la capitale (Niamey) et à un degré moindre dans les départements de Zinder et Maradi. En effet, deux (2) Z.D. urbaines sur trois (3) se trouvent dans la Communauté Urbaine de Niamey, le département de Zinder ou Maradi. Par contre, le département de Diffa n'en compte que 19 et celui de Tillabéri 23. C'est pourquoi, il a été convenu de ne pas procéder par Sondage Stratifié Représentatif (taux de sondage uniforme dans toutes les sous-strates), mais à adopter plutôt des taux de sondage différents afin d'assurer une meilleure répartition des Z.D. échantillon par sous-strate. En effet, dans le but d'assurer un minimum de signification et représentativité à l'échelle de ces deux départements de Diffa et Tillabéri il a été décidé d'y renforcer le taux de sondage pour atteindre respectivement 53 et 43 %. Celui de Dosso est aussi relativement élevé puisqu'il dépasse le seuil

de 38 % alors que le taux de sondage au 1er degré oscille dans une fourchette de 20 à 30 % dans les autres départements.

Le tableau ci après donne la répartition de l'ensemble des ménages et Z.D. du milieu urbain et des Z.D. et ménages échantillon ainsi que le taux de sondage au premier degré, par sous-strate.

**Tableau 1** : Répartition de l'ensemble des ménages et Z.D du milieu urbain et ménages échantillon par département – Taux de sondage au 1<sup>er</sup> degré.

Département	Nbre de ménages en 1988	Ensemble des Z.D.	Z.D. échantillon	Nbre de ménages Echantillon	Taux de sondage au 1er degré
Agadez	16.239	54	20	300	37,0 %
Diffa	6.684	19	10	150	52,6 %
Dosao	10.516	39	15	225	38,5 %
Maradi	26.054	72	25	375	34,7 %
Tillabéri	6.788	23	15	225	65,2 %
Tahoua	19.831	51	20	300	39,2 %
Zinder	31.149	92	25	375	27,2 %
Niamey	65.859	205	50	750	24,4 %
Total	183.120	555	180	2.700	32,4 %

#### 2ème Strate : Milieu Rural Sédentaire

Le nombre de Z.D du milieu rural sédentaire varie nettement selon la strate. S'il est pratiquement de 750 à 800 dans les départements de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder et un peu moins de 700 dans le département de Dosso, il est au contraire moins de 100 dans le département de Diffa et moins de 10 à Agadez.

Ceci nous a conduit à ne pas procéder par Sondage Stratifié Représentatif (taux de sondage uniforme dans toutes les strates), mais à adopter plutôt des taux de sondage différents afin d'assurer une meilleure répartition des Z.D. échantillon par strate, ce qui fera ressortir des résultats suffisamment significatifs au niveau de chaque département (Strate ou Univers) compte tenu des contraintes de "coût" de L'ENQUETE (environ de 110 villages à enquêter).

C'est ainsi qu'on a convenu d'appliquer, au premier degré, un taux de sondage relativement important en milieu rural sédentaire de Diffa qui est de l'ordre de 12 %, contre des taux 4 fois moins importants, soit de 2,5 à 3 %, dans les autres départements du pays, mis à part Agadez qui ne sera pas représenté à cause du faible effectif de ménages résidant dans le milieu rural sédentaire de ce département (1559 ménages seulement dans l'arrondissement de Bilma).

Le tableau ci après donne la répartition de l'ensemble des ménages et Z.D. du milieu rural sédentaire, et des Z.D. et ménages échantillons ainsi que le taux de sondage au premier degré, par sous-strate.

**Tableau 2 : Répartition de l'ensemble des ménages et Z.D du milieu rural et ménages échantillon par département – Taux de sondage au 1<sup>er</sup> degré.**

Département	Nbre de ménages en 1988	Ensemble des Z.D	Z.D. échantillon	Nbre de ménages Echantillon	Taux de sondage au 1 <sup>er</sup> degré
Agadez	1.559	9	-	-	-
Diffa	33.060	84	10	150	11,9 %
Dosso	121.333	663	20	300	3,0 %
Maradi	172.341	810	20	300	2,5 %
Tillabéri	166.101	781	20	300	2,6 %
Tahoua	183.317	720	20	300	2,8 %
Zinder	224.725	739	20	300	2,7 %
<b>Total</b>	<b>902.436</b>	<b>3.806</b>	<b>110</b>	<b>1.650</b>	<b>2,9 %</b>

**3ème Strate : Zones Restantes (zones pastorales nomades)**

Le nombre de villages administratifs ainsi que le nombre de ménages sédentaires de ces zones pastorales varient nettement selon le département. Sur les 72 villages identifiés 63 se localisent dans les départements d'Agadez et Tahoua. D'autre part, sur les 20.000 ménages sédentaires identifiés lors de l'opération du Recensement de 1988, 19.000 environ résident dans ces deux départements. C'est ainsi, qu'on a convenu de répartir les villages échantillon exclusivement dans ces deux départements et ce, proportionnellement au nombre de ménages sédentaires. En effet, aucun ménage sédentaire n'a été identifié dans la zone restante de Tanout du département de Zinder, et seulement 704 et 329 ménages sédentaires ont été recensés respectivement dans la zone restante de N'Guigmi du département de Diffa et celle de Dakoro du département de Maradi.

Le tableau ci-après donne l'ensemble des ménages, les ménages sédentaires et les villages administratifs des zones pastorales ainsi que les nombres de villages et ménages échantillons par département, et les taux de sondage au premier degré.

**Tableau 3 : Répartition de l'ensemble des ménages, ménages sédentaires et villages administratifs et des villages et ménages échantillon par département – Taux des sondage au 1<sup>er</sup> degré.**

Département	Nbre total de ménages en 1988	Nbre de ménages sédentaires	Nbre de villages sédentaires	Nbre de villages Echantillons	Nbre de ménages échantillon	Taux de sondage au 1 <sup>er</sup> degré
Agadez	21.578	10.960	24	5	75	20,8 %
Diffa	1.765	704	5	-	-	-
Maradi	2.155	329	4	-	-	-
Tahoua	15.352	8.030	39	4	60	10,3 %
Zinder	5.457	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>46.307</b>	<b>20.023</b>	<b>72</b>	<b>9</b>	<b>135</b>	<b>12,5 %</b>

## **0.4 Présentation du questionnaire.**

### **a) Composition du ménage**

Dans cette partie, on enregistre les noms et prénoms, les caractéristiques démographiques, le niveau d'instruction et la situation d'activité de tous les membres résidents dans le ménage ainsi que les non-résidents (visiteurs) vivant avec le ménage au moment de L'ENQUETE.

### **b) Caractéristiques de l'habitat**

Cette partie permet de recueillir des informations sur le logement qui abrite le ménage (nombre de pièces occupées par le ménage, matériaux de murs, matériaux de toit, statut d'occupation du logement, mode d'éclairage, mode de cuisson, approvisionnement en eau....).

### **c) Patrimoine du ménage**

Cette partie permet de recueillir les informations sur le patrimoine du ménage à travers les habitations et terrains, les biens d'équipement et moyens de transport du ménage.

### **d) Fécondité, mortalité**

Cette partie nous permet d'avoir les naissances et les décès des enfants de moins d'un an ainsi que les décès de un an et plus au cours des 12 derniers mois.

### **e) Situation d'activité**

Cette partie concerne les membres du ménage âgés de 10 ans et plus. Elle permet de recueillir les informations sur l'activité principale et le changement de l'activité principale au cours des 12 derniers mois ainsi que les raisons de ce changement.

### **f) Emploi**

Cette partie permet d'obtenir des données sur les activités économiques des membres du ménage. Elle est composée de trois (3) sous parties.

#### **f.1. Actifs occupés**

Elle est destinée à recueillir des informations sur les personnes déclarées actives occupées, leur occupation principale, le statut dans cette occupation et éventuellement leur activité secondaire.

#### **f.2. Actifs en chômage**

Elle est destinée à recueillir des informations sur les personnes déclarées en chômage dans la partie "composition du ménage", leur activité antérieure, leur statut dans cette activité ainsi que les raisons de leur chômage.

### f.3. Actifs en quête du premier emploi

Elle permet d'avoir des informations sur les personnes en quête de leur premier emploi notamment la formation reçue, l'activité qu'elles souhaitent exercer.

#### g) Soins médicaux, assurances et dépenses sanitaires

Cette partie permet de savoir s'il y a des membres de ménage qui ont été malades au cours des quatorze (14) derniers jours, les services de santé consultés en cas de maladie ainsi que les dépenses afférentes aux consultations et médicaments.

#### h) Accès aux services

Cette partie permet de recueillir des informations sur les infrastructures de base de la communauté à savoir les marchés, les écoles, les centres de santé, les transports publics etc..

#### i) Dépenses du ménage.

##### i.1. Dépenses alimentaires

Cette partie est destinée à enregistrer les dépenses alimentaires des ménages ainsi que l'évolution de ces dépenses par rapport à leur niveau il y a douze mois.

##### i.2. Dépenses de santé et de transport

Cette partie est destinée à enregistrer les dépenses de santé, de transport ainsi que leur évolution par rapport à leur niveau il y a douze mois.

##### i.3. Dépenses de logement

Cette partie permet de recueillir les dépenses régulières du logement et leur évolution par rapport à leur niveau il y a douze mois.

##### i.4. Dépenses annuelles exceptionnelles

Cette partie est destinée à recueillir les dépenses effectuées au cours des fêtes, cérémonies et celles relatives à la scolarité ainsi que leur évolution.

#### j) Revenus salariaux, pensions, allocations familiales, bourses et allocations scolaires.

Cette partie permet d'obtenir le montant des salaires, bourses et allocations..... des membres de ménage qui en perçoivent, ainsi que la périodicité d'obtention etc...

#### k) Entreprises non agricoles gérées par les membres du ménage.

Cette partie permet d'obtenir des renseignements sur les dépenses, le capital et les biens des différentes entreprises non agricoles, commerces, industries, professions libérales et autres emplois indépendants non agricoles possédés par les membres du ménage.

## **l) Activités agricoles du ménage**

Cette partie permet de recueillir les informations sur les dépenses et les revenus provenant de l'agriculture et de l'élevage. Elle fournit les informations sur la production agricole du ménage, le montant payé à la main œuvre ainsi que le cheptel possédé par le ménage.

## **m) Vaccination des enfants de moins de cinq ans**

Cette partie permet de saisir la couverture vaccinale des enfants âgés de moins de cinq ans

## **n) Mesures anthropométriques et morbidité des enfants de moins de cinq ans**

Cette partie permet de recueillir les informations sur le poids, la taille de l'enfant ainsi que la prévalence de certaines maladies chez les enfants telles que diarrhée, rhume, toux etc..

## **o) Alimentation des enfants de moins de trois ans.**

Cette partie permet d'obtenir les informations sur les pratiques d'allaitement et l'alimentation des enfants de moins de trois ans.

### **0.5 Redressement de l'échantillon**

Lors de l'opération de collecte de cette enquête, quatre villages échantillon dans le département de Tillabéri et la zone urbaine de Bilma n'ont pas été enquêtés pour cause d'insécurité et d'accessibilité difficile dans ces zones. Globalement sur les 4485 ménages initialement prévus, 102 n'ont pas pu être enquêtés soit 2,3%. C'est pourquoi, nous pensons que cela ne va trop affecter les résultats.

Le tableau ci-après donne l'effectif définitif des ménages traités par département et par milieu

Département	Milieu urbain	Milieu rural sédentaire	Total
Agadez	300	45	345
Diffa	150	148	298
Dosso	225	300	525
Maradi	375	300	675
Tillabéri	225	240	465
Tahoua	285	367	652
Zinder	375	300	675
Niamey	748	-	748
Total	2683	1700	4383

### **0.6. Contrôle et saisie des données**

Afin de détecter et corriger les erreurs ayant échappé à la vigilance des enquêteurs, contrôleurs et superviseurs, une équipe de contrôle des questionnaires a été mise en place au

niveau de la Direction de la Statistique. Cette équipe composée d'agents ayant suivi la formation d'enquêteurs procède en plus de la correction des erreurs, à la codification de certaines questions non codifiées sur le terrain .

Après le contrôle et la codification, les questionnaires sont transmis à la saisie. Cette opération a été effectuée avec le logiciel IMPS. Six agents ont effectué cette opération pour une durée de quatre mois.

## **0.7. Concepts et définitions**

### **a) Ménage :**

Le ménage est l'ensemble des personnes apparentées ou non qui habituellement vivent dans un même logement, partagent le même repas, gèrent en commun tout ou une partie de leurs ressources et reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage.

Dans la pratique l'utilisation de cette définition qui tient compte de quatre (4) principaux critères se heurte à d'énormes problèmes, car ces quatre (4) critères ne sont pas toujours tous vérifiés. Ainsi plusieurs cas particuliers peuvent se présenter sur le terrain et nécessitent des traitements particuliers. Il faut souligner ici qu'un ménage peut être constitué d'un ou plusieurs noyaux familiaux (un homme, sa femme et ses enfants...) qui vivent sous la coupe du chef de ménage qui peut être leur grand-père, père, oncle ou grand frère.

### **b) Chef de ménage :**

C'est la personne déclarée et reconnue comme tel. Il détient généralement l'autorité, le pouvoir économique. Ce n'est pas forcément le plus âgé.

### **d) Logement :**

C'est l'ensemble des constructions groupées dans un même endroit qui abritent le ménage et ses biens.

### **c) Concession :**

C'est un ensemble d'un ou de plusieurs logements généralement clôturé et ayant une entrée principale commune.

### **e) Résident :**

Est considéré "membre résident" toute personne qui vit habituellement dans le ménage depuis au moins six mois ou toute personne qui vit dans le ménage depuis moins de six (6) mois et qui a l'intention d'y rester plus de six (6) mois.

N.B. : Les élèves, qui généralement, passent plus de six (6) mois dans les ménages de leur tuteur y seront recensés comme résidents. Par contre si on les trouve dans le ménage de leur parents pendant les congés durant la période de L'ENQUETE ils seront considérés comme visiteurs. Ils sont cependant résidents absents dans le ménage de leurs tuteurs.

# THEME 1: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION

## 1.1 Population totale

La population résidente du Niger, est estimée à 9.085.854 habitants avec l'enquête permanente de conjoncture économique et sociale de 1995, soit une augmentation de 3% par rapport à la population issue de celle de 1994.

Elle est composée de 49% d'habitants de sexe masculin contre 51% de sexe féminin.

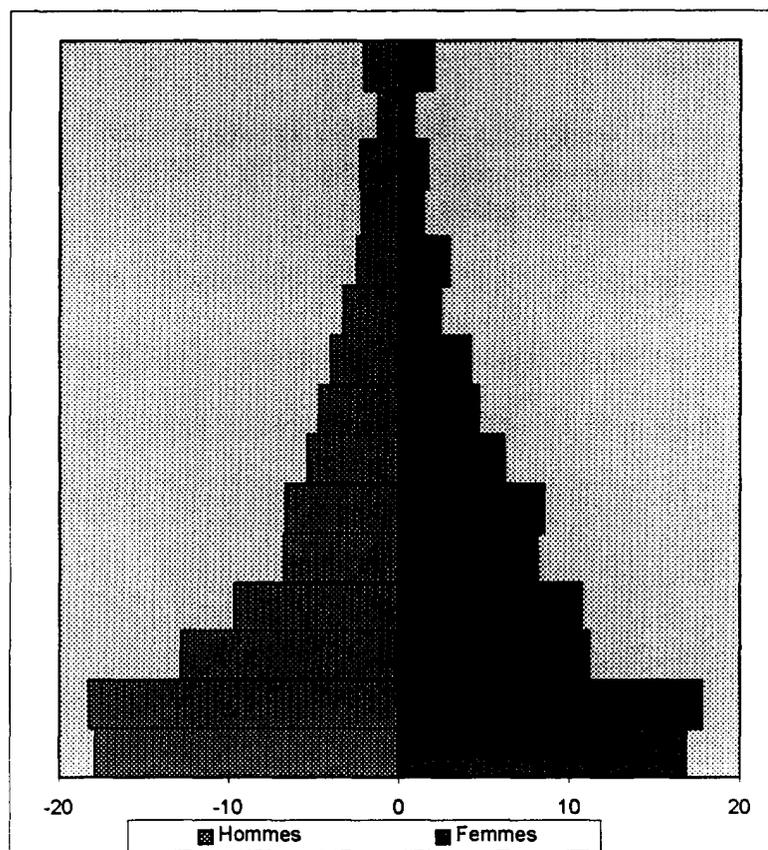
### 1.1.1 Répartition de la population par groupe d'âge et par sexe

Tableau N°1.1 : Répartition proportionnelle de la population par sexe et par âge

Groupes d'âge	Masculin	Féminin	Total
0 - 4	17,9	16,9	17,4
5 - 9	18,3	17,8	18,0
10 - 14	12,8	11,2	12,0
15 - 19	9,7	10,7	10,2
20 - 24	6,6	8,1	7,3
25 - 29	6,7	8,5	7,6
30 - 34	5,4	6,2	5,8
35 - 39	4,7	4,6	4,7
40 - 44	3,9	4,3	4,0
45 - 49	3,3	2,4	2,9
50 - 54	2,5	2,9	2,8
55 - 59	2,2	1,4	1,8
60 - 64	2,3	1,6	2,0
65 - 69	1,3	0,8	1,0
70 et +	2,1	2,0	2,0
ND	0,3	0,6	0,5
TOTAL	100	100	100

L'analyse du tableau 1.1 fait ressortir une forte proportion de jeunes et ceci quelque soit le sexe considéré. Dans le groupe des hommes 17,9% ont moins de 5 ans. Dans le groupe des femmes, les moins de 5 ans représentent 16,9%. On remarque que dans l'ensemble de la population 35,4% ont moins de 10 ans.

### 1.1.2 Pyramide des âges



L'examen de la pyramide des âges fait ressortir:

- a) la pyramide des âges est une pyramide en expansion c'est à dire qui est élargie à la base et qui s'amenuise au fur et à mesure qu'on avance en âge.
- b) dans le groupe 15-44 ans il y'a une prédominance des femmes
- c) à plus de 45 ans une prédominance en nombre du sexe féminin sur le sexe masculin.

### 1.1.3 Répartition en pourcentage de la population par grands groupes d'âge et par sexe

Tableau N°1.2 Répartition proportionnelle de la population par grands groupes d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total
0 - 14 ans	49,0	45,9	47,4
15 - 64 ans	47,3	50,8	49,1
65 ans et +	3,4	2,7	3,0
ND	0,3	0,6	0,5
TOTAL	100	100	100

Il ressort de ce tableau que 47,4% de la population du Niger a moins de 15 ans, la population potentiellement active représente 49,1% c'est à dire celle appartenant au groupe d'âge 15-64 ans. Seulement un peu plus de 3% sont âgés de 65 ans et plus selon le critère d'âge. De ces données, il ressort que le taux de dépendance (l'effectif des inactifs sur l'effectif des actifs exprimé en pourcentage) est d'environ 103%.

Tableau N°1.3 :Rapport de masculinité selon l'âge.

Groupe d'âge	Rapport de masculinite(%)
0-4	101,0
5-9	97,8
10-14	109,0
15-19	86,2
20-24	77,9
25-29	74,4
30-34	82,5
35-39	97,2
40-44	86,4
45-49	129,4
50-54	82,2
55-59	152,5
60-64	136,1
65-69	158,8
70 et plus	101,7
Ensemble	96,1

Sur ce graphique, on constate que le rapport de masculinité est très variable d'un groupe d'âge à l'autre. Il oscille entre 74,4 et 152,5 correspondant respectivement au groupe d'âge 25-29 et 55-59. Il ressort également qu'entre 15 et 44 ans ce rapport est inférieur à 100 c'est à dire que dans ce groupe d'âge, il y'a beaucoup plus de femmes que d'hommes.

Tableau N°1.4 : Répartition proportionnelle de la population selon le département de résidence.

Département	Population (%)
Agadez	3,3
Diffa	2,3
Dosso	14,5
Maradi	19,2
Tahoua	17,1
Fillabéri	18,7
Zinder	19,2
C.U.Niamey	5,6
Niger	100

Il convient de noter que le département d'Agadez qui abrite seulement 3,3% de la population totale couvre 52,7% de la superficie nationale. Le département de Maradi

couvrant 2,7% de la superficie abrite 19,3% de la population Nigérienne. Le département de Diffa est le moins peuplé des départements. On remarque sur ce tableau que la communauté urbaine de Niamey abrite une population supérieure à celle du département d'Agadez et aussi de Diffa. Il se dégage une disparité régionale très énorme.

Tableau N°1.5 : Répartition proportionnelle de la population par groupe d'âge selon le département.

Groupe d'âge	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	C.U. Niamey	Niger
0-4	16,2	18,1	18,4	18,6	17,8	15,4	17,8	15,2	17,4
5-9	21,5	19,3	19,7	18,0	18,3	17,1	17,0	17,2	18,0
10-14	15,1	11,2	13,0	10,5	12,2	12,7	10,5	14,9	12,0
15-19	8,8	9,3	10,0	9,9	8,6	13,3	8,7	12,4	10,2
20-24	6,3	6,6	7,2	7,0	6,6	7,5	8,4	8,3	7,4
25-29	6,9	6,4	7,0	8,8	8,1	6,4	8,1	7,2	7,6
30-34	6,7	7,6	4,7	5,6	6,3	5,2	6,6	6,1	5,8
35-39	4,7	3,6	4,3	4,8	4,6	4,8	4,7	5,1	4,7
40-44	3,7	4,7	3,3	4,4	3,9	3,5	5,0	3,9	4,1
45-49	2,8	3,0	3,0	2,9	2,6	3,1	2,6	3,1	2,9
50-54	2,1	4,0	2,5	2,5	2,7	2,8	3,4	2,2	2,8
55-59	1,3	1,0	1,6	1,9	2,2	2,2	1,2	1,8	1,8
60-64	1,9	2,4	1,4	2,3	2,0	2,2	2,2	1,1	2,0
65-69	0,5	0,8	1,1	1,0	1,4	0,9	1,0	0,5	1,0
70et+	1,1	1,8	2,3	1,4	2,3	2,2	2,6	0,9	2,0
ND	0,4	0,2	0,5	0,4	0,4	0,7	0,2	0,1	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

De l'examen du tableau 1.5, il ressort que quelque soit le département considéré, les moins de cinq ans représentent plus de 16% de la population excepté le département de Tillabéri et la Communauté Urbaine de Niamey. Le département de Maradi se place en tête avec 18,6% suivi du département de Dosso avec 18,4%. La faible proportion est enregistrée dans la communauté urbaine de Niamey avec 15,2%. En résumé tous les départements ont une structure par groupe d'âge semblable; les proportions les plus élevées s'observent aux bas-âges et deviennent de plus en plus faibles lorsqu'on avance en âge.

Tableau N°1.6 : Répartition proportionnelle de la population par département et par grand groupe d'âges.

Groupe d'âge	0 - 14 ans	15 - 64 ans	60 et +	ND	Total
Agadez	52,9	45,2	1,6	0,3	100
Diffa	48,6	48,5	2,6	0,3	100
Dosso	51,1	44,7	3,4	0,8	100
Maradi	47,2	50,0	2,4	0,4	100
Tahoua	48,3	47,6	3,7	0,4	100
Tillabéri	45,3	51,0	3,1	0,6	100
Zinder	45,3	50,8	3,6	0,3	100
C.U Niamey	47,3	51,2	1,4	0,1	100
NIGER	47,4	49,1	3,5	0,5	100

L'examen du tableau 1.6, montre une forte proportion des jeunes dans tous les départements. A Agadez par exemple les moins de 15 ans représentent 52,9% de la population du département . Ce tableau montre aussi que dans les départements de Tillabéri, Zinder et la Communauté de Niamey la population âgée de 15-64 ans représente plus de la moitié de la population.

## 1.2 ETAT MATRIMONIAL

L'état matrimonial est la situation d'une personne par rapport au mariage selon les lois et coutumes du pays.

### 1.2.1 Etat matrimonial dans l'ensemble du pays.

Tableau N°1.7.a : Répartition proportionnelle de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial (profil ligne).

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Total
Célibataires	61,6	38,4	100
Marié(es) Monogame(s)	49,1	50,9	100
Marié(es) Polygame(s)	32,5	67,5	100
Veuf(ves)	6,0	94,0	100
Divorcé(es)	38,0	62,0	100
Autres	36,3	63,7	100

A travers le tableau 1.7.a, il ressort que parmi la population célibataire 61,6% sont de sexe masculin contre 38,4% de sexe féminin. Le mariage, qu'il soit monogame ou polygame touche beaucoup plus les femmes que les hommes (49,1% de mariés monogames contre 50,9% chez les femmes et 32,5% d'hommes polygames contre 67,5% de femmes polygames). Remarquons que parmi les veufs, 94% sont des femmes contre 6% seulement d'hommes. Aussi, ce tableau fait ressortir plus de femmes divorcées que d'hommes 62% contre 38%. Les autres formes d'union touchent beaucoup plus les femmes que les hommes. Le fort taux des femmes veuves pourrait s'expliquer par le fait que les hommes ayant perdu leur épouse se remarient le plus souvent.

Tableau N°1.7.b : Répartition proportionnelle de la population de 10 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial (profil colonne).

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Total
Célibataires	43,7	25,3	34,2
Marié(es) Monogames	42,1	40,6	41,3
Marié(es) Polygames	12,1	23,4	18,0
Veuf(ves)	0,6	8,4	4,6
Divorcé(es)	1,5	2,3	1,9
Autres	0,0	0,0	0,0
TOTAL	100	100	100

Du tableau 1.7.b, il ressort que sur 100 Nigériens âgés de 10 ans et plus 34,2% sont des célibataires, 59,3% de mariés, 4,6% de veufs, 1,9% de divorcés. Dans le groupe des femmes âgées de 10 ans et plus 25,3% sont des célibataires 64% de mariées ; 8,4% de veuves et 2,3% de divorcées. Dans le groupe des hommes âgés de 10 ans et plus 43,7% sont de célibataires 54,2% de mariés, 0,6% de veufs et 1,5% de divorcés.

Tableau N°1.8 : Etat matrimonial selon le sexe et le groupe d'âge.

Groupe d'âge	Célibataires		Marié(es)		Veuf(ves)		Divorcé(es)	
	M	F	M	F	M	F	M	F
10 - 14	100	94	-	5	-	1	-	-
15 - 19	92	42	8	57	-	-	-	1
20 - 24	51	11	39	87	-	1	2	1
25 - 29	24	3	73	94	-	2	3	1
30 - 34	6	2	89	93	1	2	4	3
35 - 39	4	2	95	92	-	2	1	4
40 - 44	2	2	96	84	-	10	2	4
45 - 49	1	1	97	81	1	14	1	4
50 - 54	-	-	97	74	-	20	3	6
55 - 59	-	-	97	58	2	32	1	10
60 - 64	-	-	98	39	1	57	1	4
65 - 69	-	-	97	31	-	64	3	5
70 et +	-	-	87	13	9	82	4	5
ND	60	31	40	23	-	46	-	-

Sur le tableau 1.8, on remarque qu'à moins de 15 ans, les hommes sont tous célibataires alors que 5% des femmes du même groupe d'âge sont mariées et 1% sont déjà veuves. Ceci montre que le mariage précoce reste un phénomène de société. Entre 15 et 19 ans, 42% seulement des femmes sont célibataires alors que 92% le sont dans le groupe des hommes.

On constate également qu'avant 25 ans, seulement 11% des femmes sont célibataires contre 59% chez les hommes. A 70 ans et plus, seulement 13% des femmes restent mariées contre 87% des hommes. A cet âge 82% des femmes sont veuves contre 9% chez les hommes. Il ressort de ce tableau, une prédominance des veuves sur les veufs à tous les âges.

Tableau N°1.9 : Répartition proportionnelle de la population de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, le sexe et le département.

Département	Etat matrimonial					Total	
	Célibataires	Mariés monogames	Mariés polygames	Veuves	Divorcés(es)		
Agadez	M	53	39	7	0	1	100
	F	41	36	13	5	6	
Difi	M	40	42	14	1	3	100
	F	24	38	27	8	3	
Dosso	M	49	37	12	1	1	100
	F	28	38	23	10	1	
Maradi	M	38	42	17	1	2	100
	F	19	40	33	6	2	
Tahoua	M	45	42	10	1	2	100
	F	22	44	21	10	3	
Tillabéri	M	49	40	10	1	0	100
	F	32	37	19	10	2	
Zinder	M	33	52	12	0	3	100
	F	16	49	23	9	3	
C.U Niamey	M	61	29	8	1	1	100
	F	48	27	16	5	4	
Niger	M	44	42	12	1	1	100
	F	25	41	23	9	2	

L'examen du tableau 1.9 conduit aux constats suivants :

- quelque soit le département considéré, la proportion des célibataires de sexe masculin est supérieure à celles des célibataires de sexe féminin;
- le mariage polygamique touche beaucoup les femmes que les hommes au niveau de tous les départements;
- la proportion de femmes monogames est supérieure à celle de femmes polygames;
- le divorce se manifeste dans les mêmes proportions pour les deux sexes sauf dans le département d'Agadez, de Tillabéri et dans la communauté urbaine de Niamey où les proportions sont respectivement 1% d'hommes contre de femmes, un pourcentage nul d'hommes contre 2% de femmes et 1% d'hommes contre 4% de femmes.

### Conclusion:

De cette partie, on peut faire les constats suivants:

- la population nigérienne est caractérisée par une forte proportion de jeunes et inégalement répartie sur le territoire national;
- elle est composée essentiellement de ruraux (84% en milieu rural contre 16% en milieu urbain);
- les femmes se marient beaucoup plus vite que les hommes, mais elles sont plus touchées par le veuvage et la polygamie que les hommes.

## THEME 2: EDUCATION

L'instruction de la population est la clé de tout développement. Elle a, non seulement, un impact positif sur la santé et le bien-être du ménage, mais aussi, constitue un élément indispensable pour le développement économique de la nation. L'histoire nous enseigne que les pays qui se sont développés, l'ont fait en développant le système éducatif.

### 2.1 Niveau d'instruction de la population

Il ressort de l'enquête - EPCES 95 l'analphabétisme touche une part importante de la population nigérienne. En effet, plus de deux nigériens sur trois sont analphabètes (69,6% tableau 2.2). Le niveau d'instruction est généralement beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural où près de trois personnes sur quatre sont sans aucun niveau d'instruction.

Tableau N°2.1 : Répartition de la population par sexe selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Total
Aucun	41,1	58,9	100
Primaire	62,0	38,0	100
Secondaire	65,4	34,6	100
Supérieur	85,7	14,3	100
Coranique	68,4	31,6	100
Alphabétisé	94,4	5,6	100
Total	48,8	51,2	100

L'analyse du tableau 2.1 montre que d'une manière générale le niveau d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. L'écart entre les deux est accentué pour l'enseignement supérieur. Ainsi pour le niveau supérieur on enregistre 14,3% de femmes contre 85,7% des hommes.

Tableau N°2.2 : Répartition de la population par Département selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Coranique	Alphabétisé	Total
Agadez	51,1	21,4	6,2	0,6	17,3	0,4	100
Diffa	70,5	10,0	1,8	0,1	17,4	0,2	100
Dosso	79,1	9,7	1,5	0,1	9,4	0,2	100
Maradi	70,6	9,7	2,6	0,1	15,9	0,1	100
Taboua	72,7	9,2	1,2	0,2	16,4	0,3	100
Tillabéri	72,8	12,5	2,4	0,1	11,5	0,7	100
Zinder	64,4	7,0	2,0	0,1	26,3	0,2	100
C.U Niamey	46,7	31,1	13,9	1,9	6,1	0,3	100
Total	69,6	11,3	2,8	0,2	15,6	0,5	100

L'examen du niveau d'instruction par département de résidence montre que la proportion relative des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction varie entre 46,7% et 79,1%. C'est dans

le département de Dosso que leur part est relativement importante; ils sont près de quatre analphabètes pour cinq. Seule la Communauté Urbaine de Niamey compte moins de 50% d'analphabètes. Il faut aussi remarquer qu'une proportion non négligeable de la population (15,6%) a le niveau d'instruction coranique. Cette proportion varie de 6,1% à la Communauté Urbaine de Niamey à 26,3% à Zinder.

Tableau N°2.3 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Urbain	Rural	Total
Aucun	45,2	74,2	69,6
Primaire	25,6	8,6	11,3
Secondaire	11,1	1,2	2,8
Supérieur	1,1	0,0	0,2
Coranique	16,7	15,4	15,6
Alphabétisé	0,3	0,6	0,5
Total	100	100	100

L'observation du tableau 2.3 montre que près de trois quarts de la population rurale n'a aucun niveau d'instruction, tandis qu'en milieu urbain elle représente 45,2%. On remarque que aussi 37,8% de la population urbaine a au moins un niveau d'instruction primaire alors qu'elle ne représente que 9,8% de la population rurale.

## 2.2 Scolarisation des enfants en âge scolaire

L'examen des enfants en âge scolaire permet d'apprécier la capacité d'accueil du système éducatif et d'avoir une idée de l'évolution future du niveau d'instruction de la population.

Tableau 2.4: Taux brut de scolarisation par département et par milieu de résidence (%)

Département	Taux brut de scolarisation
Agadez	56,6
Diffa	24,6
Dosso	25,8
Maradi	25,5
Tahoua	22,8
Tillabéri	36,0
Zinder	22,2
C.U.Niamey	92,7
Milieu de résidence	
Urbain	74,5
Rural	22,7
Niger	31,9

Le taux brut de scolarisation : c'est à dire la proportion des élèves du primaire tous âges confondus par rapport à la population des enfants âgés de 7 -12 ans. il est 31,9%, soit à peine un enfant sur trois scolarisés. Signalons que ce taux est supérieur à celui des documents officiels du Ministère de l'Education Nationale (29,5 %).

La différence entre milieu urbain et rural est très élevée. Si en milieu urbain les trois quarts des enfants ont accès l'enseignement primaire, seul un enfant rural sur cinq a accès à ce service.

On constate, en outre, que seuls trois départements (Agadez, Tillabéri et la Communauté Urbaine de Niamey) sur les huit que compte le pays ont un taux supérieur au taux national.

Le taux net de scolarisation : C'est l'indicateur le mieux approprié pour apprécier l'intensité de la scolarisation. Il donne la proportion des élevés âgés de 7 à 12 ans effectivement sur les bancs de l'école par rapport aux enfants de cette même tranche d'âge.

Tableau N°2.5 : Taux net de scolarisation par département et par sexe

	Masculin	Féminin	Total
<b>Département</b>			
Agadez	48,3	41,2	45,0
Diffa	20,6	18,7	19,6
Dosso	30,8	13,2	21,5
Maradi	28,4	12,5	21,1
Tahoua	26,2	11,1	19,3
Tillabéri	28,9	24,1	26,5
Zinder	18,3	16,2	17,3
C.U.Niamey	73,8	65,7	69,7
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	61,9	52,7	57,3
Rural	23,2	12,4	18,0
<b>Niger</b>	<b>30,0</b>	<b>19,9</b>	<b>25,1</b>

Il ressort des résultats de l'enquête -EPCES 95 - que seul le quart des enfants âgés de 7 à 12 ans fréquente l'école primaire. Ce taux masque une disparité aiguë entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part et d'autre part entre garçons et filles. En effet, si 57,3% des enfants en milieu urbain âgés de 7 à 12 ans vont à l'école, seulement 18% des enfants ruraux sont scolarisés. Aussi alors que 30% des enfants de la population masculine fréquentent l'école primaire, seules 19,9% des filles fréquentent l'école primaire.

Par rapport à ce taux net de scolarisation, nous pouvons classer les départements de résidence en quatre grands groupes principaux à savoir:

- les départements dont le taux est de loin supérieur à la moyenne nationale (Agadez avec 45% et la Communauté Urbaine de Niamey avec 69,7%)

- le département de Tillabéri dont le taux (26,5 %) est légèrement supérieur à la moyenne nationale

- ceux dont le taux est inférieur à la moyenne mais supérieur à 20 % : Dosso et Maradi

- et enfin les départements dont le taux est inférieur à 20 % : Diffa et Zinder.

## 2.3 Déperdition scolaire

Des résultats de l'enquête - EPCES 95 - Il ressort que la déperdition scolaire est moins inquiétante. En effet, au niveau primaire tout comme au secondaire, le taux moyen national de déperdition est de 9 % soit moins du dixième de la population scolaire. Néanmoins il cache des inégalités frappantes lorsqu'on s'intéresse au degré d'enseignement selon le milieu ou le département de résidence.

### 2.3.1 Taux de déperdition primaire

Tableau N°2.6 : Taux de déperdition primaire par département et par milieu de résidence selon le sexe

	Masculin	Femmin	Total
<b>Département</b>			
Agadez	10	5	8
Diffa	13	13	13
Dosso	14	19	16
Maradi	13	3	11
Tahoua	8	12	9
Tillabéri	9	6	7
Zinder	3	5	4
C.U.Niamey	4	9	6
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	5	7	6
Rural	11	10	11
<b>Niger</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

Ici la différence entre milieu urbain et milieu rural est très élevée. En effet, la déperdition rurale est presque le double de celle du milieu urbain (11% en milieu rural contre 6% en milieu urbain). Cette différence s'expliquerait en grande partie par les longues distances qui séparent l'école primaire des lieux de résidence. Aussi si en milieu urbain à peine 2 % des effectifs scolaires parcourent plus de 2 km, en milieu rural plus de 50% des enfants parcourent 2 km et plus pour se rendre à l'école.

La déperdition scolaire est plus significative dans les départements de Maradi (11 %), Diffa (13 %) et Dosso (16 %). Cette forte déperdition pourrait être due en partie par le fait que les enfants ont à parcourir plus de 2 km à pieds.

Enfin on constate qu'il n'y a pas d'écart significatif entre milieu urbain et milieu rural lorsqu'on s'intéresse au moyen utilisé par la population scolaire pour se rendre à leur établissement d'origine. En effet, les moyens modernes sont très faiblement utilisés, la presque totalité des élèves (98,35 %) indépendamment du milieu ou du département de résidence vont à l'école à pieds.

### 2.3.2 Taux de déperdition secondaire

Tableau N°2.7: Taux de déperdition secondaire par département et par milieu de résidence selon le sexe

	Masculin	Féminin	Total
<b>Département</b>			
Agadez	11	7	9
Diffa	0	7	3
Dosso	1	8	3
Maradi	5	22	8
Tahoua	5	6	6
Tillabéri	22	11	16
Zinder	12	8	11
C.U Niamey	10	4	7
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	9	7	8
Rural	9	10	9
<b>Niger</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

Dans l'enseignement secondaire, seuls les départements de Tillabéri et Zinder enregistrent un pourcentage de déperdition supérieur à la moyenne nationale; il est respectivement de 16% et de 11%. A Tillabéri tout comme à Zinder, cette forte déperdition est tributaire du fort abandon des garçons au détriment des filles.

# THEME 3 : SANTE ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS

Ce thème comprend deux grandes parties :

- la santé qui concerne le recours des membres du ménage tombés malades aux différents services de santé, qu'ils soient modernes ou traditionnels;
- la vaccination des enfants de moins de cinq ans à travers les vaccinations du Programme Elargi de Vaccination (PEV).

## 3.1 : SANTE DE LA POPULATION

Les questions sur la santé concernent le recours des membres du ménage tombés malades aux services de santé au cours des deux dernières semaines précédant l'interview. Elles ne touchent pas l'état sanitaire des personnes. Les informations collectées auprès de chaque membre malade le type de consultation ainsi que le coût de la consultation. L'accès aux services de santé sera traité dans le thème " Logement-Equipement-Accès aux services ".

L'analyse de cette partie sera présentée sous deux aspects:

- les caractéristiques des personnes malades;
- les différents types de consultation

### 3.1.1 Caractéristiques des personnes malades

Au cours des deux dernières semaines qui ont précédé le passage de l'enquêteur, 935.583 personnes soit 10,3% de la population totale ont été malades. Parmi ceux-ci, on dénombre 48,2% d'hommes contre 51,8% de femmes.

Tableau N°3.1 : Répartition des personnes tombées malades par groupe d'âge et par sexe.  
(En pourcentage)

Groupes d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	33,1	31,5	32,2
5-9	13,5	10,2	11,8
10-14	6,6	5,2	5,9
15-19	2,7	8,1	5,5
20-24	2,7	6,9	4,9
25-29	4,8	7,2	6,0
30-34	5,3	5,6	5,5
35-39	4,2	5,0	4,6
40-44	4,4	5,6	5,0
45-49	4,4	3,3	3,8
50-54	3,0	3,7	3,4
55-59	3,6	1,0	2,2
60-64	4,6	1,3	2,9
65-69	3,4	1,0	2,1
70 et plus	3,4	3,0	3,3
N.D	0,3	1,4	0,9
Total	100	100	100

A l'examen du tableau 3.1, il apparaît que l'âge des individus influe sur leur état de santé. En effet, 32,2% des personnes tombées malades sont des enfants de 0-4 ans ( 33,1% de garçons et 31,5% de filles) pendant la période de référence.

Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 41,7% des femmes tombées malades pendant la période de référence. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 8,3%.

Tableau N°3.2 : Répartition proportionnelle des personnes tombées malades par département et par milieu de résidence

Departement	Urbain	Rural	Ensemble
Agadez	10,2	1,8	3,1
Diffa	2,4	1,7	1,8
Dosso	7,2	17,3	15,8
Maradi	22,3	22,5	22,4
Tahoua	6,8	16,7	15,2
Tillabéri	1,7	14,5	12,7
Zinder	18,8	25,5	24,5
C.U.Niamey	30,6	-	4,5
Niger	100	100	100

L'examen du tableau 3.2 montre que ce sont les départements de Zinder, Maradi, Dosso, Tahoua et Tillabéri où on enregistre les plus grands pourcentages des personnes malades au cours des deux dernières semaines qui ont précédé le passage de l'enquêteur. Ces régions sont en réalité celles qui ont été le plus touchées par la méningite qui a sévi pendant l'année de l'enquête.

### 3.1.2. Les différents centres de consultations

Sur les 935.583 personnes tombées malades au cours des deux dernières semaines ayant précédé le passage de l'enquêteur, 307.865 (soit 32,9%) n'ont fait aucune consultation, c'est-à-dire qu'elles ne sont parties ni dans un centre de santé ni voir un tradipraticien. Ces cas sont probablement des individus qui ont eu des maux de tête, de petite fièvre ou douleur dont l'ampleur ne nécessite pas la consultation d'un médecin ou un tradipraticien et dont la prise de comprimés suffit pour calmer la douleur.

Dans la suite, l'analyse s'intéressera aux personnes malades et qui sont allées dans un centre de santé ou chez un tradipraticien.

Tableau N°3.3 : Répartition proportionnelle des personnes ayant fait des consultations selon le centre consulté et certaines caractéristiques

Caractéristiques	Dispensaire	Hôpital	Maternité	Cabinet privé	Pharmacie	Infirmierie	Tradipraticien	Sec/Matronne	Autres
<b>Département</b>									
Agadez	66.2	6,8	-	-	0,4	-	6,8	-	19,8
Diffa	53,3	0,6	0,6	-	6,9	0,3	15,1	9,0	14,2
Dosso	44,6	3,8	0,6	0,2	4,4	0,0	14,8	4,5	27,1
Maradi	42,4	4,0	1,5	1,0	5,1	0,5	10,5	25,7	9,3
Tahoua	49,5	5,8	0,3	0,1	0,1	0,1	30,5	9,7	3,9
Tillabéri	48,3	2,5	0,7	-	0,7	0,0	15,0	5,6	27,2
Zinder	42,4	1,2	3,5	0,1	1,4	0,1	20,0	11,7	19,6
C U Niamey	55,6	11,6	7,6	7,3	0,9	1,5	5,5	-	10,0
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	60,7	11,6	3,7	3,8	2,1	0,9	5,3	2,0	9,9
Rural	43,4	2,4	1,2	-	2,6	0,1	19,6	13,1	15,6
<b>Niv. Instruct. du CM</b>									
Aucun	43,5	3,9	1,2	0,3	3,5	0,0	17,0	11,0	19,6
Primaire	50,3	11,9	1,8	1,8	1,7	0,5	15,1	10,1	6,8
Second	71,8	7,9	1,9	3,1	2,8	1,2	3,7	-	7,6
Sup.	50,3	17,4	1,4	17,2	4,9	3,0	4,8	-	1,0
Coran	48,3	2,4	1,6	0,5	1,3	0,2	19,1	12,1	14,5
Alpha	34,7	2,7	11,4	-	-	0,8	15,2	21,3	13,9
<b>Activité du CM</b>									
Agr.elev	42,9	2,6	1,3	0,0	2,5	0,1	18,9	13,5	18,2
Cad Sup Ad	52,0	21,6	-	21,9	2,3	-	2,2	-	-
Cad Moy Ad	68,4	8,1	3,2	3,8	3,8	2,8	3,1	-	6,8
Cad Sub Ad	72,5	7,9	2,0	2,2	-	-	1,1	-	14,3
Commerçant	56,1	5,8	4,1	1,6	4,6	0,3	14,1	1,9	11,5
Artisans	55,8	11,3	0,5	3,4	1,6	0,9	7,8	12,7	6,0
Ser.Dom Divers	55,8	15,5	5,5	3,3	0,6	0,2	9,7	6,8	2,6
Armée-Police	75,9	-	1,1	7,2	-	15,8	-	-	-
Autre Profession	40,6	7,3	3,2	0,6	2,0	-	11,8	16,8	17,7
Sans Profession	57,8	5,7	2,0	1,7	2,0	0,5	17,0	0,4	12,9
<b>Niger</b>	<b>46,4</b>	<b>4,0</b>	<b>1,7</b>	<b>0,7</b>	<b>2,5</b>	<b>0,2</b>	<b>17,1</b>	<b>11,2</b>	<b>16,2</b>

Il résulte du tableau 3.3 que le dispensaire est le centre de santé le plus consulté avec 46,4% de l'ensemble des personnes qui sont allées en consultation. La consultation chez un tradipraticien vient en deuxième position avec 17,1%, ensuite vient les " autres lieux de consultations" avec 16,2%. Les proportions importantes de ces deux centres de consultation pourraient s'expliquer par la cherté des consultations dans un centre de santé moderne et surtout celle des produits pharmaceutiques. Par conséquent la population préfère se rabattre chez un tradipraticien ou un vendeur ambulancier pour s'approvisionner en médicaments en cas de maladie avec tous les risques que cela comporte.

Quel que soit le département considéré, le dispensaire reste le centre de santé qui accueille le plus la population en cas de maladie. La proportion va de 66,2% à Agadez à 42,4% à Zinder. Après le dispensaire, ce sont les tradipraticiens qui reçoivent les malades avec un maximum à Tahoua (30,5%) et Zinder (20%) et le minimum à Niamey (5,5%) et Agadez (6,8%). Il faut aussi remarquer le recours aux autres formations sanitaires qui prend de l'ampleur dans les départements de Tillabéri (27,2%), Dosso (27,1%), Agadez et Zinder avec respectivement 19,8% et 19,6%. Ces "autres" sont généralement des vendeurs ambulants des produits pharmaceutiques qui sont sollicités du fait de la baisse du revenu de la population et de la cherté des médicaments dans les pharmacies.

Les formations sanitaires les moins fréquentées sont les infirmeries (0,2%) et les cabinets médicaux privés (0,7%). Il faut remarquer que ces centres sont beaucoup plus fréquentés à Niamey que dans les autres départements car beaucoup plus important à Niamey qu'ailleurs.

Le niveau d'instruction du chef de ménage détermine le choix de ces membres quant aux formations sanitaires à consulter en cas de maladie. En effet, les personnes qui ont été malades et vivant dans un ménage où le chef n'a aucun niveau d'instruction, ou bien a un niveau d'instruction primaire, coranique ou alphabétisé consultent plus les dispensaires (avec respectivement 43,5%, 50,3%, 48,3% et 34,7%) et les tradipraticiens (avec respectivement 17%, 15,2%, 19,1% et 15,2%). Tandis que celles dont le chef de ménage a un niveau d'instruction secondaire et supérieur consultent plus les dispensaires (respectivement 71,8% et 50,3%), les hôpitaux (7,9% et 17,4%), les cabinets privés (3,1% et 17,2%).

Pour ce qui est de l'activité, on constate toujours la prédominance du dispensaire comme étant le premier centre de santé consulté en cas de maladie quel que soit l'activité du chef de ménage. Il faut remarquer pour les personnes dont le chef du ménage est "Agriculteur-Eleveur", "Sans profession" et "Commerçants", ce sont les tradipraticiens qui sont fréquentés après le dispensaire avec respectivement 18,9%, 17% et 14,1%. Pour les cadres de l'administration, ce sont les hôpitaux et les cabinets médicaux privés qui sont consultés après le dispensaire.

### 3.2 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

Les données sur la vaccination ont été collectées de deux façons: elles ont été recueillies soit à partir du carnet de vaccination fourni par la mère, soit enregistrées selon les déclarations de la mère.

Tableau N°3.4: Répartition proportionnelle des enfants vaccinés selon le type de vaccin et la possession d'un carnet de vaccination

Possession de carnet	BCG	Dicoq1	Dicoq2	Dicoq3	Poho1	Poho2	Poho3	Rougeole	Fièvre jaune	VAM
oui	81,3	89,4	92,1	92,1	91,6	92,7	92,4	83,7	90,2	67,3
non	18,7	10,4	7,9	7,9	8,4	7,3	7,6	16,3	9,8	32,7
Niger	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

L'observation du tableau 3.4 montre que pour la majorité des enfants sont vaccinés quel que soit le type de vaccin. Le pourcentage va de 67,3% pour le vaccin anti-méningite (VAM) à 92,7% pour la Polio2. Le faible pourcentage de VAM peut s'expliquer par le fait que ce vaccin ne figurait pas parmi les vaccinations du programme élargi de vaccination (PEV) et son introduction dans le PEV est récent. Pour les autres vaccinations, la possession du carnet de vaccination dépasse 80%.

Tableau N°3.5 : Vaccination des enfants selon le groupe d'âge.

Groupe d'âge en mois	BCG	Dtcoq 1	Dtcoq 2	Dtcoq3	Polio 1	Polio 2	Polio 3	Rougeole	Fièvre jaune	VAM	Tous vaccins
0-11	45,9	34,7	17,3	11,7	34,4	15,8	11,4	14,4	9,2	18,8	2,3
12-23	55,6	49,0	36,6	28,9	44,6	35,4	28,2	44,3	35,0	46,5	17,8
24-35	61,5	54,3	41,8	35,8	50,2	40,7	36,0	54,9	46,1	58,9	27,6
36-47	58,9	47,0	37,5	33,9	44,9	36,5	32,8	52,1	42,2	59,6	26,0
48-59	57,6	42,8	32,6	30,4	40,0	32,3	30,7	48,0	39,7	55,9	23,4
Niger	55,6	45,3	32,7	27,6	42,7	31,7	27,3	41,8	33,6	46,9	18,9

Au regard du tableau 3.5, on constate que dans l'ensemble 18,9% des enfants de moins de cinq ans ont reçu toutes les vaccinations. Ce pourcentage est plus important dans les groupes d'âge de 24-35 mois et 36-47 mois avec respectivement 27,6% et 26%. Pour ce qui du BCG, 55,6% des enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre cette maladie. Les résultats concernant les premières doses de Polio et de Dtcoq sont inférieurs à ceux concernant le BCG: 45,3% ont reçu le Dtcoq1 et 42,7% ont reçu la première dose de polio. Bien que tous les enfants n'ont pas reçu ces vaccins, leur pourcentage a augmenté par rapport à l'EDSN 1992 et à l'EPCES 1994.

La couverture vaccinale contre la rougeole (41,8%) est supérieure à celle correspondant à la deuxième et surtout la troisième dose de Dtcoq et de polio, alors que d'après le calendrier vaccinal, la vaccination contre la rougeole intervient après la troisième dose de Dtcoq et polio. Cette différence peut s'expliquer par le fait que s'il y a épidémie de rougeole, les enfants sont vaccinés contre cette maladie même s'ils n'ont pas reçu des vaccins de Dtcoq et de polio. La proportion des enfants vaccinés âgés de 12 à 23 mois est de 44,3% nettement supérieure à celle de Dtcoq3 et Polio3 qui sont respectivement de 28,9% et 28,2%.

La vaccination contre la méningite (VAM) a touché seulement 46,9% des enfants de moins de cinq ans. Les fortes proportions sont obtenues chez les enfants de 24 à 35 mois et 36 à 47 mois avec respectivement 58,9% et 59,6%. Quand on sait cette maladie fait des ravages au Niger, il reste donc beaucoup à faire pour assurer la survie des enfants, car elle touche surtout les enfants de moins de 15 ans.

Dans le cadre du PEV, c'est contre la tuberculose, la méningite, les premières doses de Dtcoq et de Polio et la rougeole que les enfants sont les mieux vaccinés.

Tableau N°3.6 : Vaccination des enfants selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Caractéristiques	BCG	Dtcoq1	Dtcoq2	Dtcoq3	Polio1	Polio2	Polio3	Rougeole	Fèvre jaune	YAM	Tous vaccins
<b>Département</b>											
Agadez	80,4	75,8	63,5	59,8	74,5	60,5	57,4	57,7	53,2	62,1	47,2
Diffa	76,3	69,8	61,8	52,0	70,4	61,7	52,7	63,5	60,7	52,3	33,3
Dosso	57,4	47,7	26,8	19,8	40,4	27,2	20,2	42,0	36,8	52,0	12,9
Maradi	50,1	43,1	30,4	23,2	42,9	30,2	25,1	42,4	30,8	38,2	15,5
Tahoua	55,5	33,2	16,0	13,1	30,4	16,2	13,0	32,2	24,6	38,4	7,5
Tillabéri	54,3	47,4	39,2	35,1	45,8	36,7	33,7	47,9	33,0	47,9	20,6
Zinder	43,6	34,6	26,3	23,3	31,5	24,5	21,5	30,2	25,6	48,3	17,7
C.U.Niamey	97,9	94,0	88,4	81,4	91,7	84,6	78,0	78,1	74,5	77,6	64,4
<b>Milieu de résidence</b>											
Urbain	91,8	86,9	77,5	71,2	85,0	75,6	69,2	72,3	67,3	72,8	55,9
Rural	48,9	37,7	24,5	19,7	35,0	23,7	19,7	36,3	27,5	42,2	12,1
<b>Sexe de l'enfant</b>											
Masculin	54,7	42,9	31,6	26,8	41,7	31,0	27,0	40,5	32,4	47,4	18,4
Féminin	56,5	47,7	33,8	28,5	43,7	32,3	27,6	43,1	34,8	46,5	19,3
<b>Niger</b>	<b>55,6</b>	<b>45,3</b>	<b>32,7</b>	<b>27,6</b>	<b>42,7</b>	<b>31,7</b>	<b>27,3</b>	<b>41,8</b>	<b>33,6</b>	<b>46,9</b>	<b>18,9</b>

Le tableau 3.6 montre que ce sont les enfants de Niamey et d'Agadez qui sont les plus vaccinés et ceci pour contre toutes les maladies. Près de 75% des enfants de moins de cinq ans de la Communauté ont été vaccinés contre les maladies cibles du PEV, pour Agadez, plus de la moitié des enfants sont dans cette situation. La proportion de ceux qui sont vaccinés contre toutes les maladies varie de 64,4% à Niamey à seulement 7,5% à Tahoua. Cette proportion est faible par rapport à celle de 1994 dont le maximum était de 68,5% à Niamey et le minimum de 11,9% à Maradi.

C'est surtout contre la tuberculose que les enfants sont les plus vaccinés avec un maximum de 97,9% à Niamey et un minimum de 43,6% à Zinder.

L'analyse selon le milieu de résidence montre une grande différence entre le milieu urbain et le milieu rural. Si 55,9% des enfants de moins de cinq ans du milieu urbain ont reçu toutes les vaccinations, en milieu rural cette proportion n'est que de 12,1%. En milieu rural c'est surtout contre la tuberculose (48,9%), la méningite (42,2%) et la rougeole (36,3%) que les enfants sont les plus vaccinés.

Tableau N°3.7: Vaccination des enfants selon le niveau d'instruction et l'activité du chef de ménage

Caractéristiques	BCG	Dtcoq1	Dtcoq2	Dtcoq3	Polio1	Polio2	Polio3	Rougeole	Pièvre jaune	VAM	Tous vaccins
<b>Niveau d'instruction du CM</b>											
Aucun	48,3	38,0	25,6	21,5	34,6	24,2	20,7	38,3	28,6	43,0	13,4
Primaire	70,7	61,2	47,0	42,6	57,8	46,0	41,9	51,6	50,2	66,0	35,3
Secondaire	93,6	88,5	74,1	69,4	88,4	74,6	68,3	68,3	62,1	61,6	53,0
Supérieur	98,1	91,2	81,5	71,7	87,8	77,9	70,3	77,2	66,5	83,4	61,0
Alphabétisé	57,8	47,0	33,4	27,1	45,2	33,0	27,8	40,8	33,1	47,1	18,5
Non alphabétisé	67,3	55,7	52,3	44,9	56,3	49,3	42,7	51,7	45,8	44,9	30,5
<b>Activité du CM</b>											
Agriculteur	49,4	38,0	25,2	20,2	35,3	24,6	20,4	36,6	28,0	42,8	13,0
Sup. adm.	100	97,3	92,4	80,3	90,8	84,3	79,6	88,8	74,6	85,7	67,9
Moy. adm.	95,4	87,4	79,0	75,4	88,3	78,0	73,9	68,7	67,2	64,5	58,2
Sub. adm.	91,7	88,5	75,2	69,8	89,2	73,6	66,9	65,6	64,9	62,4	53,9
Commerçants	81,9	73,2	56,6	50,6	69,6	53,5	48,0	60,6	55,7	59,0	36,0
Artisans	70,4	62,2	53,5	46,9	60,0	49,5	42,8	58,0	46,4	62,1	35,4
Serv. dom.	87,8	85,4	74,5	71,3	82,0	72,6	69,4	68,9	66,6	74,2	56,8
Mère-police	95,1	91,8	79,5	76,5	91,8	79,5	74,6	76,2	76,2	68,7	57,9
Profession	61,2	56,3	47,9	43,8	58,0	47,4	45,2	58,5	39,8	58,7	25,9
Non profession	55,3	50,2	39,4	35,4	47,0	38,1	33,8	42,1	34,2	49,7	24,1
<b>Niger</b>	<b>55,6</b>	<b>45,3</b>	<b>32,7</b>	<b>27,6</b>	<b>42,7</b>	<b>31,7</b>	<b>27,3</b>	<b>41,8</b>	<b>33,6</b>	<b>46,9</b>	<b>18,9</b>

L'observation du tableau 3.7 montre que le niveau d'instruction du chef de ménage (CM) influe sur la vaccination des enfants. La proportion des enfants vaccinés augmente avec le niveau d'instruction du CM. En effet, plus de la moitié des enfants dont le CM a un niveau d'instruction dépassant le primaire ont reçu toutes les vaccinations ( 53% pour le secondaire et 61% pour le supérieur) contre seulement 13,4% des enfants dont le CM n'a aucun niveau d'instruction. Ces remarques sont valables pour toutes les catégories de vaccination.

Pour ce qui est de l'activité du CM, on constate aussi que ce sont les enfants issus des ménages dont le CM est "Cadre Supérieur de l'Administration" qui sont les plus vaccinés. La proportion varie de 100% pour le BCG à 67,9% pour toutes les vaccinations. Ce sont les enfants dont le CM est "Agriculteur ou Sans Profession" qui sont les moins vaccinés avec respectivement 49,4% et 55,3% pour le BCG et 13% et 24,1% pour toutes les vaccinations.

Que ce soit du point de vue du milieu de résidence ou celui du département, l'éloignement des formations sanitaires et l'insuffisances des équipes mobiles expliquent en grande partie ces écarts dans la couverture vaccinale. Cependant, le manque d'informations, de motivation et le manque de prise de conscience par les parents de l'importance de la vaccination des enfants sont les raisons des faibles niveaux de couverture vaccinale observée surtout en milieu rural.

# THEME 4: ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

## INTRODUCTION

A travers les résultats de l'Enquête de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES) 1995 , il sera analysé la situation de l'activité économique au Niger en 1995. L'analyse sera descriptive et fera ressortir l'état de la population potentiellement active et la population active occupée mais l'explication à certaines situations serait donnée autant que faire se peut. La connaissance de l'occupation de la population active est un indicateur important de promotion de certaines activités économiques du pays. Il sera présenté aussi, la structure des actifs au chômage et celle de ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi. Avant d'aborder ces deux parties, certaines généralités relatives à l'emploi seront présentées.

### 4.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS

#### 4.1.1. Population potentiellement active

Elle est définie comme étant l'ensemble de personnes aptes à exercer une activité économique selon le critère d'âge. Ainsi, cette population diffère selon le milieu de résidence. Si en milieu rural l'âge de 10 ans est considéré comme seuil d'activité, ce seuil sera de 15 ans en milieu urbain car l'âge moyen de déperdition scolaire étant de 14,7 ans et sous l'hypothèse que tous les enfants âgés de moins de 15 ans seraient à l'école. Il est vrai qu'il y a des enfants de moins de 15 ans qui ne fréquentent pas dans le milieu urbain mais leur nombre est relativement faible (26%).

#### 4.1.2. Population active occupée

C'est l'ensemble des personnes exerçant effectivement une activité économique au cours des sept (7) derniers jours précédant l'enquête.

#### 4.1.3. Chômage

Dans le cadre de cette étude, est dit chômeur toute personne ayant perdu son emploi au moins sept(7) jours précédant l'enquête et qui est à la recherche d'un autre emploi rémunérateur ou rémunéré.

### 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

Il sera présenté l'état de la population potentiellement active et celle active occupée au niveau national et régional.

## 4.2.1. Etat de la population potentiellement active

### 4.2.1.1. Au niveau national

En 1995 la population potentiellement active est estimée à 5.473.384 soit un accroissement de 13,6% par rapport à 1994. Elle représente 60% de la population totale ceci s'explique par la jeunesse de la population nigérienne (57,6% ont moins de 20 ans).

Tableau N°4.1 Répartition de la population potentiellement active selon la situation d'activité

Situation d'activité	%
Occupé	40,5
Chômeur	0,6
Enquête du 1er emploi	1,6
Femme au foyer, Elève/Étudiant	57,3
Total	100

Cette population est composée à 57,3% par les femmes au foyer et élèves/étudiants alors que les occupés représentent 40,5%.

Les chômeurs et ceux cherchant leur premier emploi représentent 2,% de la population active en 1995 contre 0,6% en 1994.

Tableau N°4.2 Répartition de la population potentiellement active selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Rural	2.296.334	2.471.654	4.767.988
Urbain	337.913	367.483	705.396
<b>Total</b>	<b>2.634.247</b>	<b>2.839.137</b>	<b>5.473.384</b>

La structure de cette population montre qu'elle est rurale à 87 % et qu'elle est féminine à 52 % et cela indépendamment du milieu de résidence. Ces résultats sont en effet prévisibles car la population nigérienne est à 84% rurale et que les femmes représentent 51% de la population.

Tableau N°4.3 Structure de la population potentiellement active

Situation d'activité	Milieu	
	Rural	Urbain
Occupé	1927677	291278
Chômeur	8744	22830
En quête 1er emploi	68186	19359
Femme au foyer Elèves/Étudiants	2763381	371929
<b>TOTAL</b>	<b>4767988</b>	<b>705396</b>

Aussi, en 1995 la structure détaillée de la population potentiellement active montre qu'elle est occupée à 40% en milieu rural contre 41 % en milieu urbain alors qu'elle était occupée respectivement à 70% contre 50% en milieu rural et urbain en 1994.

L'on constate que 72% des chômeurs se trouvent en milieu urbain contre 28% en milieu rural par contre, ceux cherchant leur premier emploi sont à 78% en milieu rural contre 22% en milieu urbain ceci pourrait s'expliquer par une faiblesse de l'offre d'emploi en milieu urbain.

Environ 58% des actifs potentiels sont femmes au foyer ou élèves/étudiants en milieu rural contre 53% en milieu urbain.

#### 4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions

Tableau N°4.4 Répartition de la population active par département de résidence

Départements	Potentiellement actifs	%
Agadez	157.497	2,9
Diffa	122.776	2,2
Dosso	778.343	14,2
Maradi	1.049.292	19,2
Tahoua	927.880	16,9
Tillabéri	1.097.771	20,1
Zinder	1.083.543	19,8
C.U Niamey	256.282	4,7
<b>Niger</b>	<b>5.473.384</b>	<b>100</b>

La répartition de la population active par département montre que 1 actif sur 5 se trouve soit à Tillabéri ou à Zinder. On observe une relative concentration dans les départements de Maradi (19,2%), Tahoua (16,9%) et Dosso (14,2%) alors que ceux de Diffa, Agadez et la Communauté Urbaine de Niamey représentent moins de 10 %. Ces résultats reflètent en réalité le poids démographique de différents départements au niveau national.

#### 4.2.2. Etat de la population active occupée

Dans cette section, la situation d'occupation est traitée indépendamment du milieu c'est à dire l'âge limite est uniforme quelque soit le milieu de résidence. Il est compris entre 10 et 55 ans.

##### 4.2.2.1. Au niveau national

En 1995, la population active occupée est estimée à 2.218.955 (3.154.004 en 1994) soit un taux brut d'activité ( rapport de la population active occupée sur la population totale) de 24,5% contre 35 % en 1994.

Cette population est concentrée à 87 % en milieu rural contre 13 % en milieu urbain. Cela s'expliquerait par l'agriculture qui demeure l'activité principale, ce qui reflète aussi la structure de la population nigérienne qui est rurale à 85 %.

La répartition des occupés par sexe est à 67 % masculine.

Tableau N°4.5 Répartition des occupés selon le statut d'occupation et par sexe.

Statut	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
Patron	24.988	1,7	2.492	0,4	27.480	1,2
Indépendant	838.098	56,1	486.282	66,9	1.324.380	59,7
Salariés Public	41.112	2,7	8.610	1,2	49.722	2,2
Salariés Privés	44.700	3,00	7.128	1,0	51.828	2,4
Aide familial	491.962	33,0	209.384	28,8	701.346	31,6
Apprentis	29.300	2,0	3.869	0,5	33.169	1,5
Autres	22.185	1,5	8.844	1,2	31.030	1,4
<b>Total</b>	<b>1.492.346</b>	<b>100</b>	<b>726.609</b>	<b>100</b>	<b>2.218.955</b>	<b>100</b>

Sur les 2.218.955 occupés, 27480 (18.252 en 1994) se sont déclarés patron dans leur occupation, c'est à dire 1,2% des occupés emploient des salariés dans leur activité. Ces patrons sont à 91 % des hommes.

On observe par contre une prédominance des travailleurs établis à leur compte (indépendants). Ils sont environ 60% des occupés ce qui traduirait l'importance des petits métiers non structurés. Les salariés représentent 4,6% des occupés soit 101.550 contre 100.076 en 1994 soit un accroissement de 1,5%. Ces salariés sont à 49% dans le secteur public.

Par contre les occupés travaillant sans rémunération pour le compte d'un membre de leur ménage représentent environ 32 % des occupés ce qui montre le caractère très traditionnel de l'économie du pays.

Environ 1,5% seulement des occupés sont apprentis ce qui est très faible vu la jeunesse de la population nigérienne et un taux de déperdition scolaire élevé. Cela dénote une réticence très marquée de la jeunesse à l'apprentissage d'un métier.

Suivant la structure par sexe des occupés, l'on constate que 1,7% des hommes occupés sont patrons contre 0,3% des femmes occupées qui sont patronnes. Alors que 63% des indépendants sont des hommes, environ 6 femmes sur 9 travaillent à leur compte cela s'expliquerait par l'importance de petits commerces exercés par les femmes.

Sur les 701346 (1.206.006 en 1994) aides familiaux, 70% sont des hommes et 33% des hommes occupés travaillent sans rémunération dans le cadre familial contre 29% chez les femmes occupées.

La répartition des salariés (publics et privés) est à 85% masculine et 6% des hommes occupés sont salariés contre 2% seulement des femmes occupées.

Enfin, environ 9 apprentis sur 10 sont des hommes 2% seulement des hommes occupés apprennent un métier. Chez les femmes la proportion est de 0,5%.

#### 4.2.2.2. Au niveau régional

Tableau : N° 4.6 Statut dans l'occupation selon le département de résidence (en %).

Statut	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
Patron	0,2	0,5	20,1	2,7	3,4	31,6	29,1	12,4	100
Indépendant	3,5	3,5	15,1	25,3	10,5	16,9	22,1	3,1	100
Salarié public	5,3	1,9	3,5	8,5	9,0	20,9	11,9	39,0	100
Salarié privé	25,5	0,9	3,5	9,9	10,6	15,1	9,2	25,5	100
Aide familial	2,9	3,7	18,8	36,9	13,7	13,0	9,9	1,1	100
Apprentis	9,4	1,4	12,4	21,5	7,3	2,3	17,5	28,2	100
Autres	1,4	0,5	1,2	18,1	5,6	10,2	40,4	2,5	100

Environ 81% des employeurs nigériens se trouvent dans les départements de Dosso(20%), Tillabéri(32%) et Zinder(29%) alors que Niamey n'en compte que 12%. Les départements de Diffa, Agadez, Maradi et Tahoua englobent seulement 7% des patrons.

La moitié environ (47,4%) de ceux qui travaillent à leur compte se trouvent dans les départements de Maradi et Zinder alors qu'ils ne représentent que 3 % à Niamey. Ces résultats confirment la puissance économique du département de Maradi au niveau national par contre Niamey demeure la capitale administrative avec 32% des salariés. Cependant avec la présence des sociétés minières, le département d'Agadez a une part relativement importante des salariés (16%) mais vient néanmoins à la troisième position après Tillabéri (18%)

Le département de Maradi englobe 37% des travailleurs sans rémunération ce qui montre le caractère traditionnel de l'économie de ce département alors que Niamey contient 1% des aides familiaux. A l'inverse, les actifs ont plus tendance à apprendre un métier à Niamey (28%) que dans les autres départements. Maradi vient en deuxième position avec 22% des apprentis suivis respectivement par Zinder et Dosso avec 18% et 12%.

#### 4.2.3. Etat de la population active au chômage.

##### 4.2.3.1 Au niveau national

Tableau N°4.7 Répartition des la population active au chômage selon le sexe

Sexe	Actifs en chômage	%
Masculin	26.500	83,9
Féminin	5.074	16,1
Total	31.574	100

Les chômeurs représentent 0,6% de la population active. Ils sont concentrés à 72% en milieu urbain ce qui montre une centralisation des demandes d'emploi dans les centres urbains. Le chômage frappe surtout les hommes, ils représentent 84% des déclarés chômeurs.

Tableau N° 4.8 : Répartition des chômeurs selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Chômeurs	%
Aucun	10.136	32,1
Primaire	7.869	24,9
Secondaire	4.692	14,9
Supérieur	212	0,7
Coranique	8.457	26,8
Alphabétisé	208	0,6
Total	31.574	100

L'on constate également que 32% des déclarés chômeurs sont des analphabètes alors que ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur représentent moins de 1%. Environ 1 chômeur sur 4 a un niveau d'instruction primaire alors que ceux du niveau secondaire constituent 15% et 27% pour le niveau coranique.

Tableau N°4.9 : Répartition des chômeurs par groupe d'âge

Groupe d'âge	Chômeurs	%
10-19 ans	2.230	7,1
20-34 ans	11.403	36,1
35-44 ans	7.683	24,3
45-64 ans	9.897	31,4
65-98 ans	361	1,1
Total	31.574	100

La répartition des déclarés chômeurs par groupe d'âge montre que le chômage frappe surtout ceux qui sont âgés de 20 à 34 ans. Ils représentent 36,1% alors qu'ils sont de 31,4% dans le groupe 45 à 64 ans. Environ 1 chômeur sur 4 est âgé de 35 à 44 ans contre 7,1% pour les plus jeunes( 10 à 19 ans).

Tableau N°4.10 : Répartition des chômeurs selon les causes du chômage

Causes du chômage	Chômeurs	%
Fermeture établissements	5.235	16,6
Fin de contrat	4.606	14,6
Compression	1.160	3,7
Révocation	1.355	4,3
Raison de santé	1.425	4,5
Autres	17.793	56,3
Total	31.574	100

L'on constate aussi qu'environ 16,6% sont au chômage pour fermeture d'établissements où ils travaillaient contre 14,6% pour fin de contrat. Ceux qui sont

compressés, révoqués et pour raison de santé sont respectivement de 3,7%, 4,3% et 4,5%. Enfin 56,3% des chômeurs ont évoqué d'autres raisons que celles citées en haut.

Tableau N° 4.11: Répartition des chômeurs selon les moyens utilisés pour chercher un emploi

Moyens utilisés	Chômeurs	%
Inscription à la main-d'œuvre	4.888	15,5
Recherche personnelle	20.710	65,6
Autres	5.976	18,9
Total	31.574	100

Quant à la recherche de l'emploi, elle demeure informelle en effet 65,6% des chômeurs en recherchent personnellement contre seulement 15,5% qui se sont inscrits au service de l'Agence Nationale pour la promotion de l'emploi.

#### 4.2.3.2 Au niveau régional

Tableau N°4.12: Répartition des actifs au chômage par département de résidence

Départements	Chômeurs	%
Agadez	3.625	11,5
Diffa	91	0,3
Dosso	1.120	3,6
Maradi	4.575	14,5
Tahoua	2.247	7,1
Tillabéri	1.974	6,2
Zinder	5.866	18,6
C.U Niamey	12.077	38,2
Niger	31.574	100

Les chômeurs sont essentiellement concentrés à Niamey avec 38% après viennent les départements de Zinder (18,6%) et de Maradi (14,5%). Agadez reste aussi un pôle d'attraction des chômeurs grâce aux activités minières avec 11,5%. Les départements de Diffa, Dosso, Tillabéri et Tahoua réunis comptent moins de chômeurs (17,2%) que le seul département de Zinder.

#### 4.2.4. Etat de la population active en quête de premier emploi

##### 4.2.4.1 Au niveau national

Tableau N°4.13: Répartition des actifs en quête de premier emploi selon le sexe

Sexe	Actifs en quête du premier emploi	%
Masculin	28.525	32,6
Féminin	59.019	67,4
Total	87.544	100

Les actifs qui cherchent un premier emploi représentent 1,6% de la population active. Ils sont concentrés à 78% en milieu rural ce qui est contraire à la situation des chômeurs. Le même effet se retrouve dans leur répartition par sexe. En effet 67% des actifs cherchant un premier emploi sont des femmes.

Tableau N°4.14 : Répartition des actifs en quête de premier emploi selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Actifs en quête de 1er emploi	%
Aucun	54.204	61,9
Primaire	13.098	14,9
Secondaire	10.575	12,1
Supérieur	846	1,0
Coranique	8.232	9,4
Alphabétisé	589	0,7
Total	87 544	100

L'on constate également que 62% des actifs cherchant un premier emploi sont des analphabètes alors que ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur représentent moins de 1%. Ceux du niveau primaire représentent 14,9% contre 12,1% du niveau secondaire. Les alphabétisés et le niveau coranique représentent 10%. Quant à la recherche de l'emploi, elle demeure aussi informelle en effet 60% des actifs en quête du premier emploi en recherchent personnellement contre seulement 4% qui se sont inscrits au service de la main œuvre.

L'on remarque également que 94% de ceux qui cherchent leur premier emploi n'ont reçu aucune formation ou n'ont aucune qualification.

#### 4.2.3.2 Au niveau régional

Tableau N°4.15 Répartition des actifs en quête de premier emploi par département de résidence

Départements	Actifs en quête de 1er emploi	%
Agadez	1.401	1,6
Diffa	325	0,4
Dosso	1.391	1,6
Maradi	6.617	7,5
Tahoua	55.070	62,9
Tillabéri	3.153	3,6
Zinder	9.334	10,7
C.U Niamey	10.253	11,7
Niger	87 544	100

Les actifs cherchant leur premier emploi sont essentiellement concentrés dans le département de Tahoua avec 62,9% après vient la communauté urbaine de Niamey avec 12% puis viennent les départements de Zinder (10,7%) et de Maradi (7,6%). Les départements d'Agadez, Diffa, Dosso, et Tillabéri réunis ont moins des actifs à la recherche d'un premier emploi( 7,2%) que le seul département de Maradi.

## THEME 3 : LOGEMENT, EQUIPEMENTS ET ACCES AUX SERVICES

La crise économique qui frappe les pays en voie de développement en général et le Niger en particulier a considérablement dégradé les conditions de vie de la population. Disposer d'un logement décent, être approvisionné en eau potable et disposer d'une installation électrique constituent quelques indicateurs pour apprécier le bien être d'une population.

Nous essayerons dans cette partie d'analyser ces indicateurs au niveau national, régional et par milieu de résidence. Nous traiterons ensuite du patrimoine des ménages et enfin l'accès aux services.

### 5.1.LOGEMENT

Cette partie traite du statut d'occupation du logement, la source d'approvisionnement en eau potable, la source d'éclairage, l'énergie de cuisson et le type de lieu d'aisance.

#### 5.1.1 Le statut dans l'occupation du logement

Tableau N°5.1: Le statut d'occupation du logement selon le département et le milieu de résidence

Statut	Propriétaire	Locataire	Logé gratuit	Logement de fonction	Autres	Total
<b>Département</b>						
Agadez	61,6	7,6	14,1	16,7	-	100
Diffa	93,5	2,7	2,8	0,9	0,1	100
Dosso	92,8	2,5	3,7	0,3	0,7	100
Maradi	91,5	2,9	5,1	0,3	0,2	100
Tahoua	95,5	2,9	1,5	0,1	0,0	100
Tillabéri	94,3	1,6	3,9	0,1	-	100
Zinder	96,0	2,2	1,4	0,3	0,2	100
C.U.Niamey	42,6	35,4	17,8	2,1	2,1	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	54,5	24,0	14,4	5,8	1,3	100
Rural	96,9	0,8	2,3	0,0	0,1	100
Niger	90,1	4,5	4,2	0,9	0,3	100

L'analyse du tableau 5.1 fait ressortir qu'une proportion importante des ménages du département d'Agadez vit dans des logements de fonction. En effet, 16,7% des ménages d'Agadez occupe des logements de fonction alors que cette proportion n'est que de 0,1% dans le département de Tahoua. Sauf à la Communauté Urbaine de Niamey (avec 42,6%) et le

département d'Agadez (avec 61,6%), la proportion des ménages propriétaires de leurs logements dépasse 90%.

La proportion des locataires est plus élevée à Agadez avec 7,6% et à la Communauté Urbaine de Niamey avec 35,4% des ménages. Ailleurs dans les autres régions, cette proportion n'atteint pas 3%. Elle enregistre son niveau le plus bas dans le département de Tillabéri avec seulement 1,6%.

Comme pour les locataires, la proportion des ménages logés gratuitement est plus importante dans le département d'Agadez et la Communauté Urbaine de Niamey avec respectivement 14,1% et 17,8% des ménages. Ailleurs cette proportion varie de 1,4% (son niveau le plus bas) à Zinder à 5,1% à Maradi.

L'analyse du statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence fait ressortir que la quasi totalité des ménages ruraux sont propriétaires de leurs logements et qu'une infime partie seulement occupent des logements de fonction. En milieu urbain par contre, bien que la proportion des ménages propriétaires reste la plus importante, celle des locataires prend une importance relative. La proportion des ménages occupant des logements de fonction est non négligeable.

### 5.1.2 La source d'approvisionnement en eau de boisson

Tableau N°5.2: La source d'approvisionnement en eau de boisson selon le département et le milieu de résidence

Sources	Robinet dans la concession	Fontaine Forage	Puits cimentés	Puits traditionnels	Fleuve Rivière	Autres	Total
<b>Département</b>							
Agadez	21,6	45,1	2,5	30,8	-	-	100
Diffa	2,8	30,0	52,4	14,8	-	-	100
Dosso	4,0	23,0	42,9	24,5	3,3	2,3	100
Maradi	3,2	11,5	61,0	22,7	-	1,6	100
Tahoua	1,7	12,7	64,6	21,0	-	0,0	100
Tillabéri	0,8	22,0	38,5	13,5	24,6	0,6	100
Zinder	1,9	35,3	29,2	33,2	0,2	0,2	100
C.U Niamey	29,8	55,2	4,4	4,2	1,9	4,4	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	26,4	63,6	4,5	2,8	0,8	1,9	100
Rural	0,3	17,2	50,1	26,2	5,4	0,8	100
<b>Niger</b>	<b>4,4</b>	<b>24,5</b>	<b>42,9</b>	<b>22,5</b>	<b>4,7</b>	<b>1,0</b>	<b>100</b>

L'examen du tableau 5.2 montre que sur l'ensemble du pays, seuls 4,4% des ménages disposent d'un robinet dans la concession, 24,5% des ménages s'approvisionnent en eau de boisson à une borne fontaine ou un forage, 42,9% utilisent le puits cimenté pour s'approvisionner en eau de boisson. Il faut noter une faible proportion des ménages qui s'approvisionnent en eau du fleuve ou de rivière. Cette population est principalement située dans les régions du fleuve.

L'analyse de l'approvisionnement en eau selon les régions fait ressortir qu'une faible proportion de la population dispose d'un robinet dans la concession dans tous les départements sauf à la Communauté Urbaine de Niamey avec 29,8% des ménages et dans le département d'Agadez avec 21,6%. Cela pourrait s'expliquer par le caractère urbain un peu marqué dans ces deux régions.

S'agissant de la source "borne fontaine ou forage", sauf dans le département de Maradi avec 11,5% et celui de Tahoua avec 12,7%, une importante proportion des ménages des autres régions s'approvisionne en eau à la borne fontaine et/ou forage. Cette proportion varie de 22,0% à Tillabéri à 55,2% à la Communauté Urbaine de Niamey.

Les puits cimentés constituent la principale source d'approvisionnement en eau de la population rurale. Les départements de Tahoua avec 64,6%, Maradi avec 61,0% et Diffa avec 52,4% des ménages constituent les régions où plus de la moitié de la population utilise les puits cimentés pour s'approvisionner en eau de boisson. Par contre à la Communauté Urbaine de Niamey et à Agadez, une faible proportion de la population utilise l'eau des puits cimentés.

Les puits traditionnels sont assez utilisés par les population des départements de Zinder avec 33,2% et Agadez avec 30,8%. La Communauté Urbaine de Niamey avec 4,2% se caractérise par une faible proportion des ménages qui s'approvisionnent en eau des puits traditionnels. Ailleurs dans les autres régions cette proportion varie de 13,5% à Tillabéri à 24,5% à Dosso.

L'eau du fleuve, rivière et lac est très peu utilisée par la population. L'analyse de l'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence montre qu'en milieu urbain, une faible proportion (2,8%) utilise l'eau des puits traditionnels et moins de 1% s'approvisionnent au fleuve et/ou rivière. Par contre, 90% de la population urbaine utilise l'eau de robinet, fontaine et forage. En considérant que l'eau des puits cimentés est aussi potable, on constate que 94,5% des ménages urbains ont accès à l'eau potable.

En milieu rural, 26,2% des ménages continuent à s'approvisionner en eau des puits traditionnels, 5,4% des ménages utilisent l'eau du fleuve pour la boisson. La proportion des ménages ruraux ayant accès à l'eau potable est de 67,7%

### 5.1.3 Le mode d'éclairage

Tableau N°5.3: La source d'éclairage selon le département et le milieu de résidence

Sources d'éclairage	Compteur individuel	Compteur commun	Pétrole	Bougie	Bois	Groupe électrogène	Autres	Total
<b>Département</b>								
Agadez	7,2	3,5	47,4	-	25,0	0,1	16,8	100
Diffa	1,4	1,0	97,5	-	-	-	0,1	100
Dosso	2,0	0,1	76,8	-	15,8	-	5,3	100
Maradi	1,7	0,3	91,5	-	2,9	0,3	3,3	100
Tahoua	1,0	0,8	92,8	-	2,2	-	3,2	100
Tillabéri	0,3	0,1	92,1	-	5,4	-	2,1	100
Zinder	1,7	1,4	89,6	0,0	4,9	-	2,4	100
C.U Niamey	25,2	11,6	66,2	0,5	0,1	0,1	0,3	100
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	17,6	6,7	70,9	0,2	0,4	0,1	4,1	100
Rural	0,1	0,3	89,7	-	6,6	0,1	3,2	100
Niger	2,9	1,4	86,7	0,0	5,6	0,1	3,3	100

Le tableau 5.3 relate que moins de 4,4% de la population dispose du courant électrique. La plus grande partie de la population utilise le pétrole pour s'éclairer. Cela pourrait s'expliquer par le caractère rural de la population. Il faut aussi noter qu'une très faible proportion de la population dispose d'un groupe électrogène.

Au niveau régional, c'est seulement à la Communauté Urbaine de Niamey avec 36,8% et dans le département d'Agadez avec 10,7%, qu'on rencontre une proportion non négligeable des personnes qui disposent du courant électrique. Ailleurs dans les autres régions cette proportion (variant de 0,4% à Tillabéri à 3,1% à Zinder) reste très faible. Parmi cette population, celle disposant d'un compteur individuel est nettement plus faible que celle disposant d'un compteur commun.

L'électricité n'est pour le moment disponible qu'en milieu urbain essentiellement.

Le pétrole reste de loin la principale source d'éclairage de la population. En effet, en dehors du département d'Agadez avec 47,4%, la Communauté Urbaine de Niamey avec 62,2% et le département de Dosso avec 76,8%; dans les autres régions plus de 90% des ménages utilisent le pétrole pour l'éclairage.

En dehors de la Communauté Urbaine de Niamey, le bois constitue la seconde source d'éclairage. La bougie est très peu utilisée dans toutes les régions.

L'analyse du mode d'éclairage selon le milieu de résidence montre qu'en milieu urbain comme en milieu rural, le pétrole reste la principale source d'éclairage. Ensuite vient l'électricité pour le milieu urbain et le bois pour le milieu rural. Les autres modes d'éclairage sont peu utilisés quelque soit le milieu de résidence.

### 5.1.4 La source d'énergie pour la cuisson

Tableau N°5.4: La source d'énergie de cuisson selon le département et le milieu de résidence

Source d'énergie de cuisson	Gaz	Pétrole	Bois	Electricité	Bouse de vache	Autres	Total
<b>Département</b>							
Agadez	5,6	0,3	88,8	5,3	-	-	100
Diffa	0,5	0,2	99,2	-	-	0,1	100
Dosso	0,2	2,8	91,6	0,1	5,0	0,3	100
Maradi	0,1	1,0	72,4	-	26,4	0,1	100
Tahona	0,7	0,8	98,4	-	0,0	0,1	100
Tillabéri	0,6	0,5	90,1	-	8,2	0,6	100
Zinder	0,4	0,8	94,6	-	3,8	0,4	100
C.U Niamey	2,9	1,7	90,5	0,0	1,4	3,5	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	3,2	1,3	89,9	1,2	2,4	1,9	100
Rural	0,3	1,0	89,6	-	8,9	0,2	100
<b>Niger</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>89,7</b>	<b>0,2</b>	<b>7,9</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>

L'analyse du tableau 5.4 indique que près de 90% de la population fait recours au bois pour la cuisine. Très peu de personnes utilisent le gaz, l'électricité pour la cuisson. Une proportion non négligeable (7,9%) de la population utilise les bouses de vache et/ou les tiges de mil pour les besoins de la cuisine.

La plus forte proportion des ménages qui utilisent le gaz pour la cuisson se trouve à Agadez avec 5,6% et à la Communauté Urbaine de Niamey avec 2,9%. Dans les autres régions cette proportion n'atteint pas 1%.

L'utilisation du pétrole pour la cuisine ne dépasse 1% qu'à Dosso (2,8%) et à la Communauté Urbaine de Niamey (1,7%), ailleurs elle reste en dessous de 1%. Par contre, le bois reste la principale source d'énergie de cuisson. En dehors du département de Maradi avec 72,4% et celui d'Agadez avec 88,8%, dans les autres régions, cette proportion dépasse 90%.

Les bouses de vaches et/ou les tiges de mil sont plus utilisées pour la cuisine à Maradi avec 26,4%, Tillabéri avec 8,2% et Dosso avec 5,0%.

L'analyse par milieu de résidence montre que le bois de chauffe reste de loin la principale source d'énergie pour la cuisine quelque soit le milieu de résidence. L'électricité n'est utilisée pour la cuisson qu'en milieu urbain.

L'utilisation massive du bois se traduit par un déboisement accéléré. Pour y remédier, des campagnes intenses de sensibilisation de la population doivent être menées pour l'amener à diversifier ses sources d'énergie pour la cuisine telle que l'utilisation des foyers améliorés, des réchauds à pétrole etc..., ceci pour sauvegarder l'environnement et lutter contre la désertification qui menace dangereusement les campagnes.

### 5.1.5 Le type de lieu d'aisance

Tableau N°5.5: Le type de lieu d'aisance selon le département et le milieu de résidence

Type de lieu d'aisance	WC moderne	Latrine WC traditionnel	Brousse	Autres	Total
<b>Département</b>					
Agadez	17,6	27,7	54,6	0,1	100
Diffa	2,0	18,8	79,2	-	100
Dosso	2,3	6,6	89,7	1,4	100
Maradi	1,6	16,6	81,8	0,0	100
Tahoua	1,8	12,9	85,3	-	100
Tillabéri	0,7	16,9	81,2	1,2	100
Zinder	0,5	9,5	90,0	-	100
C.U.Niamey	7,2	74,7	16,2	1,9	100
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	9,7	67,5	22,1	0,7	100
Rural	0,8	7,4	91,4	0,4	100
<b>Niger</b>	<b>2,2</b>	<b>16,9</b>	<b>80,4</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>

L'accès à des sanitaires adéquats (WC modernes et Latrines) reste encore très faible au Niger. En effet, plus de 80% des ménages ne dispose pas de sanitaires adéquats. La brousse constitue le lieu d'aisance par excellence de la population. En effet, 80,4% des ménages utilisent la brousse comme lieu d'aisance.

Comme au niveau du mode d'éclairage et de l'énergie de cuisson, c'est dans le département d'Agadez avec 17,6% et à la Communauté Urbaine de Niamey avec 7,2% qu'une proportion importante des ménages dispose de WC modernes. Ailleurs dans les autres régions, cette proportion n'atteint pas 3%. En ce qui concerne les WC traditionnels et les latrines, c'est à la Communauté Urbaine de Niamey avec 74,7%, Agadez avec 27,7% et Diffa avec 18,8% qu'une proportion importante des ménages dispose de latrines ou WC traditionnels. Dans les autres régions, cette proportion varie de 6,6% à Dosso à 16,9% à Tillabéri. La brousse, comme nous l'avons vu au niveau national reste le lieu d'aisance le plus utilisé dans les différentes régions sauf à la Communauté Urbaine de Niamey. En effet, cette proportion varie de 16,2% à la Communauté Urbaine de Niamey à 90,0% à Zinder.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que 77,2% des ménages disposent d'un WC moderne et/ou latrine en milieu urbain. Seul 22,1% des ménages urbains utilisent la brousse comme lieu d'aisance. Par contre en milieu rural, la tendance est renversée. En effet, 91,4% des ménages ruraux utilisent la brousse comme lieu d'aisance et seulement 8,2% des ménages disposent d'un WC moderne et/ou des latrines.

## 5.2. EQUIPEMENTS

Cette partie de l'analyse traite de la possession de champs, de parcelles et les divers biens d'équipement. L'analyse s'articulera au niveau national, régional et selon le milieu de résidence.

### 5.2.1 Possession de champs, maisons et parcelles

Tableau N°5.6: Possession de champs, maisons et parcelles selon le département et le milieu de résidence

Biens	Champs	Maisons	Parcelles
<b>Département</b>			
Agadez	17,9	77,6	15,8
Diffa	93,4	93,6	7,1
Dosso	96,4	97,7	5,2
Maradi	94,0	93,3	4,9
Tahoua	94,8	94,6	14,4
Tillabéri	93,7	89,6	13,1
Zinder	90,2	95,1	4,8
C.U.Niamey	26,9	44,5	14,7
<b>Milieu de résidence</b>			
Urban	41,2	61,2	14,9
Rural	95,7	96,1	7,8
<b>Niger</b>	<b>87,0</b>	<b>90,6</b>	<b>8,9</b>

La possession d'un champs au Niger se fait dans la plupart des cas suite à un héritage surtout dans les zones agricoles. C'est ce qui pourrait expliquer les fortes proportions des ménages possédant un champs dans les zones rurales. La Communauté Urbaine de Niamey et le Département d'Agadez n'étant pas des zones agricoles, la proportion des ménages reste légèrement faible comparée à celle des autres régions.

A la Communauté Urbaine de Niamey plus de la moitié des ménages ne disposent pas de leurs propres maisons. Ailleurs dans les autres régions, plus 75% des ménages disposent de maisons. La possession de parcelle reste une préoccupation des populations urbaines. En milieu rural, très peu de personnes s'en préoccupent, surtout que dans certaines zones les parcelles sont presque gratuites.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que plus de la moitié des ménages urbains ne disposent pas de champs, alors qu'en milieu rural, la quasi totalité de la population en dispose. En milieu urbain, un peu plus de la moitié de la population dispose de maisons, en milieu rural c'est presque toute la population qui dispose d'une maison. Enfin, c'est seulement 15% des ménages qui disposent d'une parcelle, alors qu'en milieu rural cette proportion n'est que de 7,8%.

## 5.2.2 Possession de biens d'équipement

Tableau N°5.7: Proportion des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence

Biens d'équipement	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Télé couleur	11,2	0,2	1,9
Télé noir et blanc	14,7	0,7	2,9
Vidéo	8,0	1,1	2,2
Radio, radio cassette	59,3	29,8	34,5
Congélateur, réfrigérateur	12,9	0,2	2,2
Climatiseur	2,0	0,1	0,4
Ventilateur	17,4	0,0	2,8
Cuisinière	3,6	0,0	0,6
Foyer amélioré	14,5	9,5	10,3
Réchaud à pétrole	14,8	3,9	5,7
Lampe à pétrole	86,7	92,3	91,4
Lits	95,9	95,3	95,4
Bibliothèque	18,9	4,0	6,3
Fauteuil	60,0	25,8	31,2
Buffet	16,9	1,0	3,5
Voiture, camion	10,1	0,1	1,7
Motocyclette	10,2	1,2	2,7
Vélo	12,3	2,4	4,0
Pirogue, charrette	6,1	13,1	12,0

Comme on devrait s'attendre, les téléviseurs, la vidéo, le congélateur, le climatiseur et la cuisinière restent des équipements urbains. Par contre, les lits, les radio cassettes sont des équipements que l'on rencontre à la fois en milieu urbain comme en milieu rural. La pirogue et les charrettes sont les moyens de transport les plus utilisés en milieu rural (cela pourrait être dû au manque de moyens de transport moderne adéquats dans ce milieu).

En dehors des lits, des lampes à pétrole, des radio cassettes et des fauteuils qui ont une proportion élevée des personnes qui les possèdent, les autres équipements sont très peu détenus par la population que ce soit en milieu rural comme en milieu urbain. En effet, la proportion de ceux qui possèdent ces biens d'équipement ne dépasse pas 12,0%.

## 5.3. ACCES AUX SERVICES

Cette partie traite de l'accès aux marchés, du lieu d'approvisionnement en bois, du point d'eau moderne et traditionnel, de l'école primaire et de centre de santé. L'analyse s'articulera autour de la distance à parcourir, les moyens de transport utilisés et des raisons de la non fréquentation de ces services.

### 5.3.1 Accès au marché

Le marché étant le lieu d'échange par excellence, sa fréquentation revêt un caractère important pour une population et témoigne du dynamisme des activités économiques.

### 5.3.1.1 La distance à parcourir pour aller au marché

Tableau N°5.8: La distance à parcourir pour se rendre au marché selon le département et le milieu de résidence

Distance	Moins de 1 Km	De 1 à 2 Km	De 2 à 5 Km	De 5 à 10 Km	De 10 à 30 Km	Plus de 30 Km	Total
<b>Département</b>							
Agadez	60,0	-	-	11,5	13,3	15,2	100
Diffa	46,3	12,5	15,4	15,4	10,2	0,2	100
Dosso	30,5	11,1	39,7	17,4	1,3	-	100
Maradi	31,5	10,7	28,6	17,9	11,3	-	100
Tahoua	28,1	3,9	29,6	25,8	12,6	-	100
Tillabéri	31,2	12,8	19,9	15,0	21,1	-	100
Zinder	27,9	5,8	24,0	22,8	19,5	-	100
C.U Niamey	90,0	7,3	2,5	-	0,2	-	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	92,8	4,6	1,4	1,1	0,1	-	100
Rural	23,7	9,0	29,0	21,8	15,9	0,6	100
<b>Niger</b>	<b>34,7</b>	<b>8,3</b>	<b>24,7</b>	<b>18,5</b>	<b>13,4</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>

L'analyse de la distance à parcourir pour se rendre au marché le plus proche fait ressortir que presque 40% de la population du département d'Agadez parcourent au moins 5 Km pour se rendre au marché le plus proche. A la Communauté Urbaine de Niamey, 90% de la population fréquentent un marché à moins de 1 Km. Dans les autres régions (sauf à Dosso où la proportion de la population fréquentant un marché situé à plus de 5 Km est inférieure à 20%), plus de 30% de la population des autres régions fréquentent un marché distant de plus de 5 Km.

L'analyse de la distance à parcourir selon le milieu de résidence montre que moins de 10% de la population urbaine fréquentent un marché à plus de 1 Km, alors qu'en milieu rural, 75% de la population se rendent dans des marchés situés à plus de 1 Km.

### 5.3.1.2 Les moyens de transport pour aller au marché

Tableau N°5.9: Les moyens de transport selon le département et le milieu de résidence

Moyens de transport	A pieds	Vélo	Vélo-moteur	Auto	Monture animale	Charrette	Pirogue	Autre	Total
<b>Département</b>									
Agadez	73,6	0,5	0,2	8,1	16,5	-	-	1,1	100
Diffa	87,7	-	-	7,4	4,9	-	1,6	-	100
Dosso	93,4	1,2	0,3	0,1	1,1	2,3	-	-	100
Maradi	74,2	1,0	1,0	11,6	8,8	3,4	-	-	100
Tahoua	80,0	0,6	0,5	5,5	9,9	3,2	12,7	0,3	100
Tillabéri	76,4	0,6	0,2	5,0	1,8	3,3	-	-	100
Zinder	83,2	0,9	0,2	3,3	8,9	3,5	-	-	100
C.U Niamey	97,3	0,4	0,6	1,7	-	-	-	-	100
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	95,8	1,4	0,9	1,7	0,1	0,1	0,0	-	100
Rural	78,9	0,7	0,3	6,1	7,8	3,3	2,8	0,1	100
<b>Niger</b>	<b>81,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>5,4</b>	<b>6,6</b>	<b>2,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,1</b>	<b>100</b>

La monture animale est essentiellement utilisée dans le département d'Agadez avec 16,5%, celui de Tahoua avec 9,9%, de Zinder avec 8,9% et Maradi avec 8,8%. Dans toutes les autres régions, la proportion de la population qui marche à pieds pour se rendre au marché le plus proche est très élevée ( elle varie de 73,6% à Agadez à 97,3% à la Communauté Urbaine de Niamey). La pirogue n'est utilisée que dans les régions du fleuve (Tillabéri 12,7% et Dosso 1,7%).

La quasi totalité de la population du milieu urbain se rend au marché à pieds alors qu'en milieu rural les autres modes de transport sont bien utilisés (monture animale 7,8%, automobile 6,1%, charrette 3,4% et pirogue 2,8%). Le vélo et le vélomoteur sont très peu utilisés en milieu rural comme en milieu urbain.

### 5.3.1.3 Les raisons de la non fréquentation du marché

Tableau N°5.10: Les raisons de la non fréquentation selon le département et le milieu de résidence

Les raisons	Manque de moyens financiers	Trop loin	Mauvaise qualité de service	Pas besoin	Autre	Total
<b>Département</b>						
Agadez	-	14,3	-	71,4	14,3	100
Diffa	-	-	-	100,0	-	100
Dosso	33,7	-	-	-	66,3	100
Maradi	16,8	6,6	-	50,4	26,2	100
Tahoua	41,9	18,1	-	20,4	19,6	100
Tillabéri	-	-	-	70,7	29,3	100
Zinder	0,8	9,2	5,9	56,7	27,4	100
C.U Niamey	8,8	6,2	-	51,8	33,2	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	10,5	4,9	-	34,4	50,2	100
Rural	10,5	9,5	2,8	55,2	22,0	100
<b>Niger</b>	<b>10,5</b>	<b>8,8</b>	<b>2,4</b>	<b>51,7</b>	<b>26,6</b>	<b>100</b>

L'examen du tableau 5.10 fait ressortir que parmi les ménages qui ne fréquentent pas le marché, 51,7% disent qu'ils n'en ont pas besoin. Le manque de moyens financiers et l'éloignement constituent aussi des raisons évoqués par les ménages ne fréquentant les marchés. La qualité des services fournis n'explique pas la non fréquentation des marchés.

L'analyse des raisons au niveau des régions confirme le désintéressement que ces ménages affichent à la fréquentation des marchés. En effet, en dehors du département de Dosso et celui de Tahoua, dans toutes les autres régions plus de 50% des ménages ne fréquentant pas le marché éprouve un manque de besoin. Le manque de moyens financiers constitue un autre handicap à la fréquentation des marchés dans certaines régions comme Tahoua, Dosso et Maradi. L'éloignement aussi un obstacle à la fréquentation des marchés dans des régions comme Tahoua, Agadez, Zinder et Maradi. La mauvaise qualité des services n'est évoquée que dans de département de Zinder. La non fréquentation des marchés pourrait s'expliquer par le ralentissement des activités économiques.

### 5.3.2 Accès aux lieux d'approvisionnement en bois

Comme nous l'avons vu plus haut, le bois constitue la principale source d'énergie pour la cuisine. L'analyse des données sur l'accès aux lieux d'approvisionnement en bois vise à ressortir les principales difficultés que la population rencontre pour se procurer du bois.

#### 5.3.2.1 La Distance à parcourir pour se rendre aux lieux d'approvisionnement en bois

Tableau N°5.11: La distance à parcourir pour se rendre aux lieux d'approvisionnement en bois selon le département et le milieu de résidence

Distance	Moins de 1 Km	De 1 à 2 Km	De 2 à 5 Km	De 5 à 10 Km	De 10 à 30 Km	Plus de 30 Km	Total
<b>Département</b>							
Agadez	75,3	10,5	1,0	13,2	-	-	100
Diffa	77,1	10,7	12,0	0,2	-	-	100
Dosso	18,6	27,2	38,7	12,7	2,5	0,3	100
Maradi	57,4	12,3	19,4	0,6	2,5	7,8	100
Tahoua	28,7	36,0	23,1	10,0	2,1	0,1	100
Tillabéri	41,0	22,0	29,1	5,5	1,6	0,8	100
Zinder	74,2	15,5	10,3	0,0	0,1	-	100
CU Niamey	98,6	0,4	0,8	-	0,1	0,1	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urban	90,6	1,0	1,9	1,4	1,8	3,3	100
Rural	45,5	23,3	23,2	5,3	1,3	1,4	100
<b>Niger</b>	<b>52,7</b>	<b>19,7</b>	<b>19,8</b>	<b>4,7</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>100</b>

Plus de la moitié de la population s'approvisionne en bois à moins de 1 km de leur lieu de résidence. Une proportion non négligeable de la population (7,8%) s'approvisionne en bois

au delà de 5 km. Presque 40% de la population cherche du bois à une distance comprise entre 1 et 5 km de leur résidence.

Dans tous les départements, sauf ceux de Dosso avec 18,6%, Tahoua avec 28,7% et Tillabéri avec 41,0% plus de la moitié de la population s'approvisionne en bois à moins de 1 km de leur lieu de résidence. A l'inverse plus de 10% de la population des départements d'Agadez, Dosso et Tahoua vont à plus de 5 km pour chercher du bois de chauffe.

En considérant le milieu de résidence, on remarque que 90% de la population urbaine s'approvisionne en bois à moins de 1 km de leur lieu de résidence (en ville on le paie à côté chez le revendeur) alors que 6,5% seulement de cette population cherche du bois à plus de 5 km. Par contre, en milieu rural, moins de la moitié de la population s'approvisionne en bois à moins de 1 km, 46,5% de la population cherche du bois à une distance comprise entre 1 et 5 km, enfin 8,0% de la population rurale vont à plus de 5 km pour chercher du bois.

### 5.3.2.2 Les moyens de transport pour se rendre aux lieux d'approvisionnement en bois

Tableau N°5.12 : Les moyens de transport pour se rendre aux lieux d'approvisionnement en bois selon le département et le milieu de résidence

Moyens de transport	A pieds	Vélo	Vélo-moteur	Auto-motocycle	Monture Animale	Charrette	Pirogue	Autre	Total
<b>Département</b>									
Agadez	100	-	-	-	-	-	-	-	100
Diffa	82,3	-	-	0,1	0,9	2,9	-	13,9	100
Dosso	95,3	0,3	0,0	0,2	1,5	2,3	-	0,4	100
Maradi	96,6	0,0	-	0,3	0,9	1,5	-	0,7	100
Tahoua	96,9	-	-	0,2	2,5	0,4	-	-	100
Tillabéri	82,9	0,7	-	0,0	0,2	5,2	11,0	0,0	100
Zinder	98,6	0,4	0,0	0,1	0,4	0,3	-	0,2	100
C.U Niamey	99,7	-	-	0,3	-	-	-	-	100
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain									
Rural	96,9	0,1	0,0	1,0	0,3	0,3	-	1,4	100
	94,0	0,2	-	-	1,0	1,9	2,4	0,5	100
Niger	94,5	0,2	0,0	0,2	1,9	1,6	1,9	0,7	100

Quelque soit la région considérée, la quasi totalité de la population se rend à pieds chercher du bois de chauffe. Dans le Département de Tillabéri, une proportion non négligeable de la population (11,0%) utilise la pirogue comme mode de transport de bois. La charrette est aussi utilisée par une proportion bien que faible dans des départements comme Tillabéri avec 5,5%, Diffa avec 2,9%, Dosso avec 2,3% Maradi avec 1,5%. Les autres modes de transports sont très peu utilisés quelque soit le département de résidence.

Plus de 94% de la population rurale marche à pieds pour chercher du bois. Cette proportion est 96,9% en milieu urbain. La charrette est utilisée par 1,9% de la population rurale contre 0,3% en milieu Urbain. La pirogue est utilisée exclusivement en milieu rural (Tillabéri).

### 5.3.2.3 Les raisons de la non utilisation du lieu d'approvisionnement en bois

L'éloignement du lieu d'approvisionnement en bois constitue la principale cause de la non utilisation de ce service. En effet, 48,0% des ménages n'utilisant pas ce service estiment que le lieu d'approvisionnement en bois est trop loin.

Une faible proportion des ménages (2,8%) ne dispose pas de moyens financiers pour fréquenter le lieu d'approvisionnement de bois trop cher ce qui motive leur non utilisation des lieux d'approvisionnement en bois

Tableau N°5.13 : Les raisons de non utilisation du lieu d'approvisionnement en bois selon le département et le milieu de résidence.

Raisons	Trop cher	Manque de moyens financiers	Trop loin	Pas besoin	Autres	Total
<b>Département</b>						
Agadez	-	-	-	100,0	-	100
Diffa	-	-	-	21,8	78,2	100
Dosso	1,3	-	62,2	22,5	14,0	100
Maradi	1,5	0,5	80,7	2,0	15,3	100
Tahoua	-	-	20,0	43,2	36,8	100
Tillabéri	12,7	38,4	32,6	14,6	1,7	100
Zinder	-	2,0	2,0	44,2	51,8	100
C.U.Niamey	-	-	1,7	83,5	14,8	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	2,2	1,3	47,5	29,2	19,8	100
Rural	1,2	3,6	48,3	23,1	23,8	100
<b>Niger</b>	<b>1,6</b>	<b>2,8</b>	<b>48,0</b>	<b>25,2</b>	<b>22,4</b>	<b>100</b>

A Agadez, la Communauté de Niamey, Zinder et Tahaou, parmi les ménages qui n'utilisent pas le lieu d'approvisionnement en bois, la majeure partie de la population n'éprouve aucune utilité d'utiliser le lieu d'approvisionnement en bois. Cette situation pourrait trouver son explication par la diversité de mode d'approvisionnement en bois dans certaines de ces régions. Par contre, à Maradi, Dosso et Tillabéri c'est l'éloignement qui constitue la principale difficulté pour la population concernée dans l'approvisionnement en bois. Il faut enfin noter que dans aucune région la population concernée a mis en exergue la qualité du service.

En milieu rural comme en milieu urbain, l'éloignement reste la première difficulté pour se rendre au lieu d'approvisionnement en bois. La cherté et le manque de moyens

financiers sont très peu évoqués comme faisant partie des obstacles à l'approvisionnement en bois quelque soit le milieu de résidence considéré.

### 5.3.3 Accès aux points d'eau modernes

#### 5.3.3.1 La distance à parcourir pour se rendre aux points d'eau modernes

Tableau N°5.14: La distance à parcourir pour se rendre aux points d'eau modernes selon le département et le milieu de résidence

Distance	Moins de 1 Km	De 1 à 2 Km	De 2 à 5 Km	De 5 à 10 Km	De 10 à 30 Km	Plus de 30 Km	Total
<b>Département</b>							
Agadez	74,2	-	-	10,5	13,3	2,0	100
Diffa	83,5	-	3,5	6,7	3,3	3,0	100
Dosso	87,6	8,1	3,8	0,5	-	-	100
Maradi	78,4	7,2	7,3	7,1	-	-	100
Tahoua	67,9	14,8	1,6	5,7	2,1	7,9	100
Tillabéri	49,4	10,1	10,9	10,0	14,8	4,8	100
Zinder	73,7	12,2	6,5	4,5	3,1	-	100
C.U Niamey	96,2	0,5	2,3	0,5	0,5	-	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	97,6	1,0	0,4	1,4	0,2	-	100
Rural	68,0	23,3	11,1	6,5	4,9	2,8	100
<b>Niger</b>	<b>72,7</b>	<b>9,4</b>	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>	<b>4,2</b>	<b>2,3</b>	<b>100</b>

L'examen du tableau 5.14 fait ressortir que seul le département de Tillabéri compte moins de 50% des ménages qui accèdent à un point d'eau moderne à moins d'un km. Dans les autres régions, la proportion des ménages qui accèdent à un point d'eau moderne à moins d'un kilomètre varie de 69,7% à Tahoua à 96,2% à la Communauté Urbaine de Niamey. Il faut remarquer aussi que dans des régions comme Tillabéri (avec 19,6%) Agadez (avec 15,3%) et Tahoua(10,0%) une proportion non négligeable des ménages ont accès à un point d'eau moderne à plus de 10 km.

En milieu rural, c'est près de 15% des ménages qui cherchent l'eau à au moins 5 km, cette proportion n'est que 0,6% en milieu urbain. Comme la recherche de l'eau potable reste une activité essentiellement féminine (dans certaines régions), l'amélioration des conditions de vie des femmes pourrait passer par le rapprochement des points d'eau modernes des populations.

#### 5.3.3.2 Les moyens de transport utilisés pour se rendre aux points d'eau modernes

La presque totalité des ménages marche à pieds pour aller au point d'eau moderne (97,1%). On note aussi 2,1% des ménages qui utilise la monture animale pour chercher l'eau.

Tableau N°5.15 Les moyens de transport utilisés pour se rendre aux points d'eau moderne selon le département et le milieu de résidence

Mode de transport	A pieds	Automobile	Monture Animale	Charrette	Autre	Total
<b>Département</b>						
Agadez	100,0	-	-	-	-	100
Diffa	97,0	0,8	-	-	2,2	100
Dosso	99,5	-	-	0,4	0,1	100
Maradi	94,3	-	3,7	1,9	0,1	100
Tahoua	93,4	-	6,6	-	-	100
Tillabéri	99,0	-	-	1,0	-	100
Zinder	99,5	0,1	-	-	0,4	100
C.U Niamey	99,2	0,1	-	-	0,7	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	98,3	0,1	0,0	0,4	1,2	100
Rural	96,8	0,0	2,6	0,6	-	100
<b>Niger</b>	<b>97,1</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>100</b>

L'analyse du tableau 5.15 fait ressortir que quelque soit le département de résidence, la quasi totalité des ménages marche à pieds pour aller au point d'eau moderne. Aussi, dans certaines régions comme Tahoua (avec 6,6%) et Maradi (avec 3,7%) quelques ménages utilisent la monture animale pour chercher de l'eau. La charrette est utilisée bien que par une faible proportion des ménages à Maradi (avec 1,9%), Tillabéri (avec 1,0%) et Dosso (avec 0,4%). En milieu rural, outre la marche à pieds (presque la totalité des ménages comme au niveau national), 2,6% utilisent la monture animale et 0,6% la charrette pour aller aux points d'eau modernes.

### 5.3.3.3 Les raisons de non fréquentation du point d'eau moderne

Tableau N°5.16 : Les raisons de non fréquentation du point d'eau moderne selon le département et le milieu de résidence.

Raisons	Trop cher	Manque de moyens financiers	Trop loin	Mauvaise qualité	Pas besoin	Autres	Total
<b>Département</b>							
Agadez	0,6	-	98,8	-	0,6	-	100
Diffa	4,6	-	74,3	-	1,8	19,3	100
Dosso	1,8	-	59,5	-	13,5	25,2	100
Maradi	-	11,1	56,2	1,6	13,1	18,0	100
Tahoua	1,4	-	85,7	-	10,1	2,8	100
Tillabéri	0,4	1,0	79,9	2,1	1,0	15,6	100
Zinder	-	2,3	54,1	7,5	10,8	25,3	100
C.U Niamey	2,8	12,2	30,2	-	23,7	31,1	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	3,3	7,7	19,3	-	45,6	24,1	100
Rural	0,5	2,3	70,5	3,1	6,3	17,3	100
<b>Niger</b>	<b>0,6</b>	<b>2,5</b>	<b>68,7</b>	<b>3,0</b>	<b>7,7</b>	<b>17,5</b>	<b>100</b>

Le principal obstacle à la fréquentation de points d'eau modernes est l'éloignement pour 68,7% des ménages qui n'utilisent pas les points d'eau modernes. On enregistre aussi 7,7% de ces ménages qui n'éprouvent aucun besoin de fréquenter le point d'eau moderne. La cherté ne constitue pas un handicap majeur pour la non fréquentation des points d'eau moderne. En effet, moins de 1% des ménages qui n'utilisent pas les points d'eau modernes estiment l'eau trop chère pour justifier leur non fréquentation de ces lieux.

Plus des trois quarts des ménages des départements d'Agadez (avec 98,8%), Tahoua (avec 85,7%) et Tillabéri (avec 79,9%) expliquent la non fréquentation des points d'eau modernes par l'éloignement. Dans les autres régions, la proportion des ménages n'utilisant pas le point d'eau moderne pour cause d'éloignement varie de 30,2% à la Communauté Urbaine de Niamey à 74,4% à Diffa.

Le manque des moyens financiers est considéré comme un obstacle non négligeable à la fréquentation de point d'eau moderne à la Communauté Urbaine de Niamey avec 12,2% des ménages et à Maradi avec 11,1%.

La mauvaise qualité des points d'eau est évoquée dans le département de Zinder (avec 7,5% comme un autre obstacle) à la fréquentation de ces lieux. En milieu urbain, la majorité des ménages n'utilisant pas les points d'eau modernes n'éprouvent aucun besoin quant à leur utilisation alors qu'en milieu rural, la principale raison reste l'éloignement.

### 5.3.4 Accès aux points d'eau traditionnels

Cette partie de l'analyse s'intéresse aux ménages s'approvisionnant en eau de boisson à un point d'eau traditionnel.

#### 5.3.4.1 La distance à parcourir pour se rendre aux points d'eau traditionnels

Tableau N°5.17: La distance à parcourir pour se rendre aux points d'eau traditionnels selon le département et le milieu de résidence

Distance	Moins de 1 Km	De 1 à 2 Km	De 2 à 5 Km	De 5 à 10 Km	De 10 à 30 Km	Plus de 30 Km	Total
<b>Département</b>							
Agadez	75,5	0,1	-	-	-	24,4	100
Diffa	81,8	9,9	5,3	2,3	0,7	-	100
Dosso	87,6	0,6	3,8	2,9	2,1	3,0	100
Maradi	69,1	6,4	7,0	6,3	6,9	4,3	100
Tahoua	71,9	18,0	7,8	0,3	-	-	100
Tillabéri	81,7	4,5	5,8	0,6	0,3	7,1	100
Zinder	87,1	6,6	4,6	0,4	1,1	1,2	100
C.U.Niamey	81,7	7,8	7,1	2,6	0,8	-	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	75,9	6,5	4,7	3,3	1,9	7,7	100
Rural	79,9	7,4	5,9	2,1	1,9	2,8	100
<b>Niger</b>	<b>79,4</b>	<b>7,2</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>3,5</b>	<b>100</b>

Parmi les ménages qui fréquentent les points d'eau traditionnels, 79,4% le font à moins de 1 Km, alors qu'on a une proportion non négligeable (3,5%) qui vont à plus de 30 Km pour chercher de l'eau à un point d'eau traditionnel.

L'analyse au niveau régional fait ressortir que la majorité des ménages qui utilisent un point traditionnel vont à moins de 1 Km de leurs lieux de résidence pour chercher de l'eau. En effet, la proportion des ménages qui parcourent moins de 1 Km pour s'approvisionner en eau à un point d'eau traditionnel varie de 69,1% à Maradi à 87,6% à Dosso.

On remarque qu'à Agadez une importante proportion des ménages vont à plus de 30 Km pour s'approvisionner en eau et à Tillabéri cette proportion est de 7,1% des ménages.

En milieu rural comme en milieu urbain, on enregistre plus de 75% des ménages qui s'approvisionnent à un point traditionnel situé à moins de 1 Km de leur d'habitation.

#### 5.3.4.2 Les moyens de transport pour se rendre aux points d'eau traditionnels

Tableau N°5.18: Les moyens de transport pour se rendre aux points d'eau traditionnels selon le département et le milieu de résidence

Moyens de transport	A pieds	Velo	Vélocoteur	Auto	Monture animale	Charrette	Autre	Total
<b>Département</b>								
Agadez	70,4	-	-	-	29,6	-	-	100
Diffa	99,9	-	-	0,1	-	-	-	100
Dosso	98,5	-	1,4	-	0,1	-	-	100
Maradi	97,2	0,1	-	-	1,6	1,1	-	100
Tahoua	89,4	-	-	-	10,6	-	-	100
Tillabéri	98,2	-	0,3	-	0,4	1,1	-	100
Zinder	98,8	0,8	-	0,1	0,3	-	0,0	100
C.U.Niaméy	99,2	-	0,4	0,4	-	-	-	100
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	97,3	0,9	0,2	0,7	0,7	-	0,2	100
Rural	95,7	0,2	0,2	-	3,5	0,4	-	100
<b>Niger</b>	<b>95,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>

Dans toutes les régions, le moyen de transport le plus utilisé pour chercher de l'eau à un point d'eau traditionnel reste la marche à pieds. En effet, la proportion des ménages s'approvisionnant à pieds en eau à un point d'eau traditionnel varie de 70,4% à Agadez à 99,9% à Diffa. Il faut remarquer qu'à Agadez comme à Tahoua une proportion non négligeable utilise la monture animale pour chercher l'eau à un point d'eau traditionnel. Cela pourrait s'expliquer par le caractère pastoral de ces deux régions. La charrette est aussi utilisée dans des régions comme Tillabéri et Maradi avec 1,1% des ménages dans chacune de ces régions.

### 5.3.4.3 Les raisons de la non fréquentation du point d'eau traditionnel

Tableau N°5.19 : Les raisons de non fréquentation de points d'eau traditionnels selon le département et le milieu de résidence

Raisons	Trop cher	Manque de moyens financiers	Trop loin	Mauvaise qualité	Pas besoin	Autres	Total
<b>Département</b>							
Agadez	1,6	-	4,9	-	92,8	0,7	100
Diffa	-	-	14,9	0,3	75,1	9,7	100
Dosso	0,1	-	19,2	17,7	49,7	13,8	100
Maradi	-	0,4	9,2	13,4	59,4	17,6	100
Tahoua	1,4	-	17,2	0,4	72,1	8,9	100
Tillabéri	-	0,0	21,1	2,4	46,7	29,8	100
Zinder	0,1	-	2,4	9,6	68,4	19,5	100
C.U Niamey	0,8	-	4,8	1,5	87,9	5,0	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	0,6	0,0	5,3	2,2	83,1	8,8	100
Rural	0,2	0,1	13,3	10,9	57,2	18,3	100
Niger	0,3	0,1	10,9	8,3	64,9	15,5	100

Parmi la population qui ne fréquente pas les points d'eau traditionnels, la forte proportion des ménages (64,9%) n'éprouvant aucun besoin de fréquenter les points d'eau traditionnels pourrait s'expliquer par le fait que beaucoup de ménages ne soient pas contraints d'utiliser ces points pour l'approvisionnement en eau potable (d'autres sources existent).

Les ménages évoquent aussi l'éloignement de ces points d'eau par rapport aux lieux de résidence habituels. En effet, 10,9% des ménages ne fréquentent pas les points traditionnels à cause de l'éloignement. Une proportion importante des ménages (8,3%) estime que la qualité de l'eau est mauvaise; c'est pourquoi ces lieux ne sont pas fréquentés.

En dehors de la Communauté Urbaine de Niamey et le département de Zinder, dans les autres régions l'éloignement constitue la seconde raison de la non fréquentation des points traditionnels. En effet, l'examen du tableau 5.19 fait ressortir qu'une importante proportion des ménages estime que le point d'eau est très loin du lieu d'habitation dans les départements de Tillabéri avec 21,1%, Dosso avec 19,2%, Tahoua avec 17,2% et Diffa avec 14,9%.

### 5.3.5 Accès à l'école primaire

Le développement du système éducatif passe par le rapprochement des formations scolaires de la population.

### 5.3.5.1 : Distance à parcourir pour se rendre à l'école primaire

Tableau N°5.20: La distance à parcourir pour se rendre à l'école primaire selon le département et le milieu de résidence

Distance	Moins de 1Km	De 1 à 2Km	De 2 à 5Km	De 5 à 10 Km	De 10 à 30 Km	Total
<b>Département</b>						
Agadez	70,5	-	15,2	1,0	13,3	100
Diffa	70,6	1,2	6,8	14,4	7,0	100
Dosso	53,7	7,5	25,4	12,8	0,6	100
Maradi	56,0	18,6	7,5	12,6	5,3	100
Tahoua	58,3	14,2	16,6	6,9	4,0	100
Tillabéri	59,5	3,4	19,7	16,0	1,4	100
Zinder	38,8	12,1	24,0	13,9	11,2	100
C.U Niamey	97,7	1,7	0,4	0,2	-	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	98,0	1,7	0,2	0,1	-	100
Rural	48,1	12,0	20,0	13,6	6,3	100
<b>Niger</b>	<b>56,0</b>	<b>10,4</b>	<b>16,9</b>	<b>11,4</b>	<b>5,3</b>	<b>100</b>

L'examen du tableau 5.20 montre que 56,0% des ménages ont leurs enfants qui fréquentent une école primaire à moins de 1 Km, 10,4% des ménages à une distance comprise entre 1 Km et 2 Km, 16,9% entre 2 Km et 5 Km, 11,4% entre 5 Km et 10 Km et 5,3% entre 10 et 30 Km.

L'analyse selon les régions montre que dans le département de Zinder seulement 38,8% des ménages ont leurs enfants qui fréquentent une école primaire à moins de 1 Km. Ailleurs dans les autres régions, cette proportion dépasse les 50%. Dans la Communauté Urbaine de Niamey, c'est 97,7% des ménages qui envoient leurs enfants dans une école primaire à moins de 1 Km.

Il faut noter que malgré tous les efforts déployés dans l'implantation des infrastructures scolaires, dans beaucoup de régions les enfants fréquentent encore des écoles à plus de 10 Km de leurs lieux de résidence. Ce phénomène est plus marqué dans des régions comme Agadez avec 13,3%, Zinder avec 11,2% et Diffa avec 7,0%.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que la totalité des enfants du milieu urbain fréquentent des écoles situées à moins de 1 Km de leurs lieux de résidence alors qu'en milieu rural, seulement 48,1% des ménages ont leurs enfants qui fréquentent une école à moins de 1 Km. Toujours en milieu rural, presque 20% des ménages envoient leurs enfants dans des écoles situées à plus de 5 Km du lieu de résidence.

### 5.3.5.2 Les moyens de transport pour se rendre à l'école primaire

Tableau N°5.21: Les moyens de transport pour se rendre à l'école primaire selon le département et le milieu de résidence

Moyens de transport	A. pieds	Vélo	Vélo-moteur	Automobile	Monture animale	Charrette	Total
<b>Département</b>							
Agadez	98,4	-	-	1,6	-	-	100
Diffa	100,0	-	-	-	-	-	100
Dosso	99,7	-	-	0,3	-	-	100
Maradi	97,4	0,1	1,1	0,6	0,8	-	100
Tahoua	97,5	-	0,9	0,9	0,6	0,1	100
Tillabéri	99,3	-	0,7	-	-	-	100
Zinder	96,9	2,3	-	0,9	-	-	100
C.U.Niamey	99,0	-	0,6	0,4	-	-	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	98,1	0,1	0,4	1,4	-	-	100
Rural	98,5	0,4	0,6	0,2	0,3	0,0	100
<b>Niger</b>	<b>98,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>

En analysant le tableau 5.22, il ressort qu'au niveau national comme au niveau régional ou même selon le milieu de résidence, la quasi totalité des enfants vont à l'école à pieds. Une très faible proportion des ménages ont leurs enfants fréquentant l'école primaire avec un mode de transport autre que la marche à pieds.

### 5.3.5.3 Les raisons de la non fréquentation de l'école primaire

Tableau N°5.22: Les raisons de la non fréquentation de l'école primaire selon le département et le milieu de résidence

Raisons	Trop cher	Manque de moyens financiers	Trop loin	Manvaise qualité	Pas besoin	Autres	Total
<b>Département</b>							
Agadez	-	-	-	0,8	57,7	41,5	100
Diffa	-	-	6,5	-	54,0	39,5	100
Dosso	0,1	-	16,1	1,6	32,9	49,3	100
Maradi	-	0,4	8,2	0,6	29,5	61,3	100
Tahoua	0,0	0,0	23,8	-	40,8	35,4	100
Tillabéri	-	0,9	12,0	0,0	32,8	61,3	100
Zinder	-	0,0	13,8	0,2	33,4	52,6	100
C.U.Niamey	0,4	0,2	0,7	-	60,7	38,0	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	0,3	0,3	0,3	0,6	46,1	52,4	100
Rural	-	0,2	14,9	0,4	34,8	49,7	100
<b>Niger</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>13,3</b>	<b>0,4</b>	<b>36,1</b>	<b>50,0</b>	<b>100</b>

Parmi les ménages qui n'utilisent pas l'école primaire très peu expliquent la non fréquentation de l'école primaire par des raisons économiques ou la qualité de l'enseignement. En effet, moins de 1% des ménages estiment que la cherté, le manque de moyens financiers et la qualité de l'enseignement constituent un obstacle à l'envoi des enfants à l'école. Par contre 13,3% des ménages trouvent l'école très éloignée de leur lieu d'habitation. La forte proportion des ménages n'éprouvant aucun besoin à l'envoi des enfants à l'école primaire s'explique par le fait que beaucoup d'enfants ne sont pas inscrits à l'école.

### 5.3.6 Accès au centre de santé

#### 5.3.6.1 La distance à parcourir pour se rendre au centre de santé

Tableau N°5.23: La distance à parcourir pour se rendre au centre de santé selon le département et le milieu de résidence

Distance	Moins de 1 Km	De 1 à 2 Km	De 2 à 5 Km	De 5 à 10 Km	De 10 à 30 Km	Plus de 30 Km	Total
<b>Département</b>							
Agadez	60,0	-	15,2	10,5	-	14,3	100
Diffa	36,5	0,2	7,6	11,6	27,1	17,0	100
Dosso	21,7	1,0	19,5	25,9	27,5	4,4	100
Maradi	23,1	7,7	16,5	22,1	25,5	5,1	100
Tahoua	26,3	3,1	27,5	18,6	16,2	8,3	100
Tillabéri	28,9	3,2	13,6	16,1	34,9	3,3	100
Zinder	15,8	0,0	15,6	15,3	43,4	9,9	100
C. U. Niamey	86,6	8,2	3,5	1,0	0,7	-	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	90,2	6,1	1,9	1,6	0,2	-	100
Rural	16,4	2,6	19,8	20,4	32,7	8,1	100
<b>Niger</b>	<b>28,1</b>	<b>3,1</b>	<b>17,0</b>	<b>17,4</b>	<b>27,6</b>	<b>6,8</b>	<b>100</b>

Exception faite de la Communauté Urbaine de Niamey avec 86,6% et le département d'Agadez avec 60,0%, dans toutes les autres régions, la proportion des ménages qui fréquentent une formation sanitaire située à moins de 1 Km de leur lieu de résidence varie de 15,8% à Zinder à 36,4% à Diffa. On remarque aussi une proportion assez élevée des ménages dont le lieu de résidence est 5 Km ou plus de la formation sanitaire la plus proche. Cette proportion varie de 1,8% à la Communauté Urbaine de Niamey à 68,6% à Zinder.

En milieu urbain, 90,2% des ménages fréquentent un centre de santé situé à moins de 1 Km de leur lieu de résidence alors qu'en milieu rural, cette proportion n'est que de 16,4%. Par contre la proportion des ménages qui fréquentent un centre de santé situé à 5 Km ou plus est de 1,8% en milieu urbain contre 61,2% en milieu rural.

L'éloignement des centres de santé par rapport aux lieux de résidence de la population n'est pas de nature à améliorer l'état de santé de cette population surtout en milieu rural. L'amélioration de la couverture sanitaire d'une population passe par le rapprochement des

formations sanitaires de cette population. C'est pourquoi un effort doit être fait pour installer les formations sanitaires aussi proche que possible de la population.

### 5.3.6.2 Les moyens de transport pour se rendre au centre de santé

Tableau N°5.24: Les moyens de transport pour se rendre au centre de santé selon le département et le milieu de résidence

Moyens de transport	A pieds	Vélo	Vélo-moteur	Auto-moblie	Monture animale	Charrette	Pirogue	Autres	Total
<b>Département</b>									
Agadez	86,0	0,1	-	13,9	-	-	-	-	100
Diffa	63,6	-	-	27,4	7,9	1,1	-	-	100
Dosso	64,9	1,0	0,3	11,6	0,8	19,8	1,6	-	100
Maradi	47,0	0,2	0,5	25,6	4,5	22,2	-	-	100
Tahoua	57,4	-	0,3	16,8	12,5	13,0	-	-	100
Tillabéri	57,6	0,7	0,0	17,9	1,0	13,6	9,2	-	100
Zinder	54,6	0,4	0,1	9,7	9,5	25,4	-	0,3	100
C.U.Niamey	92,5	0,1	0,9	5,6	0,3	0,5	-	0,1	100
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	92,8	0,4	0,8	5,6	0,1	0,2	-	0,1	100
Rural	52,3	0,4	0,1	18,0	6,9	20,2	2,0	0,1	100
<b>Niger</b>	<b>58,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>16,0</b>	<b>5,8</b>	<b>17,0</b>	<b>1,6</b>	<b>0,1</b>	<b>100</b>

L'examen du tableau 5.24 fait ressortir que presque 60% des ménages se rendent à un centre de santé le plus proche à pieds. Il faut noter aussi une bonne proportion des ménages qui utilisent l'automobile et la charrette pour se rendre au centre de santé. En effet, 17,0% des ménages utilisent la charrette et 16,0% l'automobile.

L'analyse selon le département de résidence montre que sauf à Maradi avec 47,0%, plus de la moitié des ménages se rendent à pieds au centre de santé le plus proche dans les autres régions. Cette proportion varie de 54,6% à Zinder à 92,5% à la Communauté Urbaine de Niamey.

A l'exception des départements de Dosso avec 11,6% et Zinder avec 9,7%, l'automobile constitue le second moyen de transport dans les autres régions. La charrette reste un mode de transport bien utilisé. Dans des régions comme Dosso et Zinder ce mode de transport est le deuxième utilisé.

L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir qu'une grande partie des ménages urbains se rendent au centre de santé à pieds. En effet, 92,8% des ménages urbains utilisent ce mode de transport contre 52,3% en milieu rural. On remarque aussi que 20,2% des ménages ruraux utilisent la charrette pour se rendre au centre de santé contre seulement 0,2% des ménages urbains. La proportion des ménages ruraux qui utilisent l'automobile pour se rendre au centre de santé le plus proche est de 18,0% en milieu rural contre 5,6% en milieu urbain.

### 5.3.6.3 Les raisons de la non fréquentation du centre de santé

Tableau N°5.25: Les raisons de la non fréquentation du centre de santé selon le département et le milieu de résidence

Raisons	Trop cher	Manque de moyens financiers	Trop loin	Manvaise qualité	Pas besoin	Autres	Total
<b>Département</b>							
Agadez	-	-	89,8	-	-	10,2	100
Diffa	-	-	58,4	-	-	41,6	100
Dosso	-	11,7	64,1	-	-	24,2	100
Maradi	-	-	30,2	5,3	14,2	50,3	100
Tahoua	-	0,4	63,3	-	36,3	-	100
Tillabéri	-	34,5	7,5	9,0	11,6	37,4	100
Zinder	8,1	1,3	74,3	-	-	16,3	100
C. U Niamey	5,4	49,4	-	9,0	11,3	24,9	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	5,5	29,4	-	4,2	5,3	55,6	100
Rural	1,4	12,7	42,5	4,1	14,7	24,6	100
Niger	1,6	13,7	40,0	4,1	14,2	26,4	100

L'éloignement constitue la principale raison qui empêche aux ménages de fréquenter un centre de santé. En effet, 40% des ménages n'utilisant pas un centre de santé ont évoqué son éloignement de leur lieu de résidence comme raisons. On note aussi 15,3% de ces ménages qui expliquent leur non fréquentation d'une formation sanitaire par les problèmes économiques (trop cher, le manque de moyens financiers).

L'analyse des raisons au niveau des régions fait ressortir que dans toutes les régions sauf à la Communauté Urbaine de Niamey et le département de Tillabéri, l'éloignement reste le principal obstacle pour les ménages à se rendre à une formation sanitaire.

Au niveau du milieu rural, on constate comme au niveau national ou même au niveau régional que c'est l'éloignement des centres de santé qui constitue le principal handicap à leur fréquentation. Une proportion importante des ménages ruraux (14,1%) évoque comme autre raisons les conditions économiques des ménages.

# THEME 6 : AGRICULTURE ET ELEVAGE

Lors de l'interview, l'enquête s'est intéressée aux différents aspects de l'agriculture et de l'élevage au Niger. Au Niger ce secteur occupe plus de 80% de la population active et procure des revenus assez modestes aux populations. L'analyse de cette partie des résultats de l'EPGES 1995 se déroulera en deux volets. Le premier traitera de l'agriculture uniquement c'est à dire toutes les activités qui concourent à la production agricole et le second s'intéressera à l'élevage dans ses différents aspects. Notons que l'EPGES n'est pas une enquête de Conjoncture Agricole, c'est pour cette raison que certains aspects sur l'agriculture et l'élevage ne seront pas abordés. Ce sont uniquement les questions sur la production agricole, sa répartition et son évolution qui seront traitées. En ce qui concerne l'élevage, l'enquête s'est surtout intéressée aux effectifs du cheptel et/ou de la volaille. Tous les problèmes de commercialisation de la production agricole et du cheptel n'ont été traités. Certains aspects sur les crédits agricoles ont été introduits mais de façon sommaire.

## 6.1 Le secteur agricole

### 6.1.1 Production agricole

Tableau N° 6.1: Répartition de la production agricole par culture et par département  
(en pourcentages)

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey	Total
Mil	0,0	0,2	8,9	13,9	7,8	9,8	57,1	2,3	100
Riz	-	7,0	10,4	0,0	0,1	75,2	0,9	6,4	100
Sorgho	4,1	0,3	7,7	19,4	14,7	5,4	48,3	0,1	100
Maïs	0,0	0,4	9,1	19,9	70,1	0,3	-	0,2	100
Niébé	0,0	0,6	4,5	16,3	9,2	1,3	67,3	0,8	100
Arachide	-	0,1	27,4	34,1	1,7	6,4	30,3	0,0	100
Coton	-	-	2,5	55,1	42,4	-	-	-	100
Oignon	0,2	-	1,3	-	60,0	35,8	-	2,7	100
Canne à sucre	-	5,2	-	25,4	-	-	69,4	-	100
Poivron	0,0	98,2	0,2	0,9	0,3	0,2	-	0,2	100
Vouandzou	-	0,1	58,0	19,6	-	9,6	12,4	0,3	100
Souchet	-	-	0,3	96,3	-	2,0	1,4	-	100

Le tableau 6.1 donne la répartition de la production agricole par département. Les espèces retenues sont les plus importantes du point de vue de leur production, de leur consommation ou de leur commercialisation. En effet au Niger les principaux produits consommés restent toujours les céréales (mil, sorgho, maïs et riz) et le niébé. S'agissant des céréales, le tableau fait ressortir que l'essentiel de la production s'effectue dans les départements de Zinder, Maradi, Tillabéri, Dosso et Tahoua. Notons aussi que deux modes de cultures sont utilisés pour la production agricole; il s'agit des cultures sèches pour la plupart des produits et des cultures irriguées essentiellement pour le riz et l'oignon.

En ce qui concerne le mil, pour l'année 1995, le tableau fait ressortir que le département de Zinder produit l'essentiel de la production nationale avec 57% de la production nationale d'après les résultats de l'enquête. Ce résultat dépend en fait des conditions climatiques car les années ne sont pas du tout comparables du point de vue pluviométrie au niveau de chaque département. Il est possible que l'année 1995 soit une

année exceptionnelle pour le département de Zinder. Mais cette importante part dans la production du mil dans le département de Zinder ne doit pas masquer tous les problèmes d'insécurité alimentaire que connaît la région. Ensuite, viennent les départements de Maradi, Tillabéri, Dosso et Tahoua avec respectivement 13,9%, 9,8%, 8,9% et 7,8% de la production nationale. La Communauté Urbaine de Niamey et le département de Diffa produisent respectivement 2,3%, 0,2% de la production nationale. Quant au département d'Agadez, la production du mil est négligeable au niveau national. En fait ces trois régions ne sont pas des zones de production agricole. Notons aussi que le mil est le principal produit consommé au Niger.

S'agissant du sorgho, on constate que c'est toujours le département de Zinder qui a fourni l'essentiel de la production avec 48,4 % de la production nationale. Ceci traduit encore le caractère exceptionnel de l'année 1995 du point de vue de la répartition des pluies. Les départements de Maradi, Tahoua, Dosso, Tillabéri, Agadez et Diffa produisent respectivement 19,4%, 14,7%, 7,7%, 4,1% et 0,3% de la production nationale du sorgho.

Pour ce qui est de la culture du riz, celle-ci est généralement pratiquée sur les aménagements hydro-agricoles dans la région du fleuve et le long de la Komadougou (dans le département de Diffa. Néanmoins il existe un certain nombre de producteurs qui exploitent des parcelles qui ne sont pas aménagées. Ce mode de production est communément appelé "culture traditionnelle". Cette particularité de la production rizicole explique aisément le fait que la presque totalité du riz est produite dans les départements de Tillabéri (avec les trois quarts de la production nationale), de Dosso (avec 10,4%), de Diffa (avec 7,0%) et la Communauté Urbaine de Niamey (avec 6,4%). Le riz est un produit de grande consommation au Niger surtout en milieu urbain. Les exploitants des aménagements hydro-agricoles dans leur grande majorité paient une redevance à l'ONAHA. C'est pour cette raison qu'ils sont organisés en coopératives. Ce qui n'est pas généralement le cas pour la production du mil e du sorgho.

La culture du niébé s'effectue sur toute l'étendue du territoire. Depuis des années, la production du niébé a pris la place de celle de l'arachide dans les régions où celle-ci occupait une place de choix à cause de la baisse des rendements de l'arachide occasionnée par la baisse de la pluviométrie. Comme pour les autres cultures la production du niébé est aussi corrélée avec les conditions climatiques du moment. L'observation du tableau n°1 fait apparaître que c'est le département de Zinder qui produit la grande majorité de ce produit. Les principaux départements producteurs du niébé sont Zinder avec 67,3% et Maradi (16,3%) de la production nationale. Pour les autres départements, leur production représente moins de 10% de la production nationale. Le niébé est un produit de rente pour la grande majorité des paysans nigériens. La part importante qu'occupe le département de Zinder et celui de Maradi pourrait s'expliquer par le fait que ces deux départements effectuent des échanges considérables de cette spéculation avec le Nigeria. Ce qui permet à beaucoup de producteurs de se procurer des revenus conséquents tout le long de l'année.

Pour la production d'arachide les principaux départements producteurs sont Maradi, Zinder, et Dosso avec respectivement 34,1%, 30,3% et 27,4% de la production nationale. Quant au coton il est surtout produit dans les départements de Maradi, Tahoua et Dosso. Le département de Maradi produit plus de 50% de la production nationale. La production cotonnière dépend beaucoup de la campagne de commercialisation de ce produit. En ce qui

concerne les autres cultures, le tableau fait ressortir que la presque totalité de la production du proïvon est effectuée à Diffa et plus de 65% de la canne à sucre est produite dans le département de Zinder. Quant à l'oignon, sa production est concentrée au niveau du département de Tahoua avec 60,0% de la production nationale. Le vouandzou est beaucoup plus cultivé dans les départements de Dosso (avec 58,1% de la production nationale) et Maradi (avec 19,6%). Enfin pour ce qui est du souchet, le département de Maradi reste le principal producteur. En fait tous produits représentent des cultures de rente qui procurent des revenus importants aux paysans. Parmi ces productions une partie importante s'exporte vers le Nigéria, le Bénin et même la Côte d'Ivoire. Ce qui est dommage, c'est la non maîtrise des quantités exportées puisque les circuits commerciaux sont pratiquement inexistantes pour certains produits.

### 6.1.2 Evolution de la production et des superficies cultivées

Tableau N° 6.2 : Evolution de la production par espèce de cultures (en pourcentages)

	Hausse	Même niveau	Baisse	Non concerné	Total
Riz	46,6	9,1	43,8	0,5	100
Mil	29,0	6,5	64,1	0,4	100
Sorgho	29,7	5,5	63,8	1,0	100
Mais	37,6	6,1	53,9	2,4	100
Nièbe	23,4	5,3	70,1	1,2	100
Arachide	37,3	5,4	54,3	3,0	100
Coton	22,5	14,8	39,7	23,0	100
Oignon	41,5	18,0	32,7	7,8	100
Canne à sucre	50,8	-	49,2	-	100
Poivron	30,8	13,4	44,5	11,3	100
Vouandzou	35,8	5,8	53,7	4,7	100
Souchet	55,4	1,5	32,9	10,2	100
Total	30,6	6,0	61,8	1,6	100

L'observation du tableau 6.2 montre que 61,8% des paysans jugent que leur production est en baisse par rapport à 1994 et 30,6% pensent que celle-ci a progressé par rapport à celle de l'année 1994. Seulement 6% des paysans ont jugé que la production de 1995 était au même niveau. En effet, la campagne agricole 1995 s'est achevée sur une note d'insatisfaction. Dans plusieurs localités du pays, elle n'a pas répondu aux attentes des populations. Le bilan prévisionnel publié par le Système d'Alerte Précoce fait ressortir un important déficit sur le plan de la production céréalière. Le déficit observé en 1995 est dû principalement à l'effet conjugué de deux paramètres:

- l'insuffisance de la pluviométrie, qui a vu pratiquement la majeure partie des postes pluviométriques déficitaires par rapport à l'année 1994 et même par rapport à la normale de 1961 - 1990;

- la forte pression parasitaire intervenue en septembre et octobre sur des superficies considérables. Ce qui a eu des incidences négatives sur les productions.

En effet, aussi bien pour les cultures vivrières que pour les cultures de rente observe en ce qui concerne les principales céréales mil, sorgho, riz et maïs une baisse importante car 43,8%, 53,9%, 63,8% et 64,1% des paysans ont constaté respectivement baisse des productions de riz, de maïs, du sorgho et du mil. Pour le niébé, 70,1% des r remarqué une baisse des productions. Pour les autres cultures de rente la propor paysans ayant constaté une baisse des productions varie de 32,7% pour la culture d'oignon 54,3% pour l'arachide.

Notons aussi que des hausses significatives ont été observées par certains cultivate En effet, pour le souchet et la canne à sucre plus de 50% des producteurs ont jugé que production de ces deux espèces étaient à la hausse par rapport à l'année 1994. Rappe encore que ces cultures constituent de sources importantes de revenus pour les exploita Les exploitants rizicoles dans leur majorité semblent être satisfaits de leur production 46,7% jugent que celle-ci est à la hausse.

Tableau N° 6.3: Evolution des superficies cultivées par de cultures (en pourcentages)

	Hausse	Même niveau	Baisse	Non concerné	Total
Riz	8,1	48,4	1,7	41,8	100
Mil	19,7	63,8	15,7	0,8	100
Sorgho	18,5	64,1	15,6	1,8	100
Mais	14,3	43,2	7,5	35,0	100
Niébe	18,9	63,7	15,1	2,3	100
Arachide	25,5	57,2	10,8	6,5	100
Coton	2,3	14,1	0,1	83,5	100
Oignon	9,5	24,8	3,8	61,9	100
Canne à sucre	0,5	6,1	0,8	92,6	100
Poivron	3,1	13,7	3,3	79,9	100
Vouandzou	29,9	38,2	13,1	18,8	100
Souchet	11,5	20,1	4,4	64,0	100
Total	18,9	56,0	13,0	12,1	100

Les superficies cultivées est l'un des facteurs de production le plus important au N compte tenu du caractère extensif de l'agriculture. En effet, les ménages agricoles jou beaucoup plus sur les superficies emblavées pour accroître les productions si les tendar pluviométriques sont favorables. Cet accroissement des terres mises en valeur certes, a conséquences négatives sur l'environnement mais permet d'améliorer le volume productions agricoles puisque les rendements dépendent des hauteurs de pluies enregistr D'après le tableau 6.3, plus de la moitié des ménages au Niger n'ont pas accru les superfi de leurs exploitations en 1995. En effet 56% des personnes ont déclaré que les superfi qu'ils avaient exploitées étaient restées au même niveau que celles mises en valeur en 19 Par contre, 18,9% des ménages ont répondu que celles-ci étaient en hausse et 13% les jugé à la baisse au niveau national.

Pour les différentes spéculations cultivées, dans la majorité des cas, les superficies embavées par les ménages étaient restées au même niveau que 1994. En effet, la proportion des ménages ayant déclaré que les superficies cultivées sont restées au même niveau que 1994 varie de 6,2% pour celles affectées à la canne à sucre à 64,1% pour celles occupées par la culture du sorgho. Néanmoins, une proportion non négligeable de ménages ont déclaré que les superficies affectées à certaines cultures ont subi des hausses en 1995.

Pour les ménages ayant constaté des baisses, plusieurs raisons ont été avancées pour justifier ces baisses importantes. Quatre raisons fondamentales ont été avancées. Ce sont le manque de pluie, le manque de main œuvre, la désertification et d'autres raisons telle que la pression parasitaire, le manque de semences et le manque de moyens.

Tableau N° 6.4: Répartition de la population ayant leur superficie en baisse par cause et par espèce de cultures.

	Manque de pluie	Manque de main œuvre	Désertification	Autres	Total
Riz	36,6	-	-	63,4	100
Mil	34,2	17,8	5,6	42,4	100
Sorgho	36,4	14,6	5,9	43,1	100
Mais	32,6	4,1	-	63,3	100
Nièbe	29,2	17,0	6,0	47,8	100
Arachide	41,2	16,9	3,1	38,8	100
Coton	-	-	-	100,0	100
Oignon	45,0	21,1	-	33,9	100
Canne à sucre	-	-	-	100,0	100
Poivron	48,1	12,1	-	39,8	100
Youandzou	34,7	13,0	2,2	50,1	100
Souchet	47,7	18,8	-	33,5	100
Total	34,4	16,1	5,0	44,5	100

Le tableau 6.4 donne les raisons invoquées pour expliquer la baisse des superficies cultivées par les ménages. Le manque de pluie constitue la principale raison des baisses de superficies puisque 34,4% des ménages l'ont avancé. En effet au Niger, l'installation de la saison hivernale conditionne l'emblavement des terres car si les conditions sont favorables les agriculteurs ont tendance à défricher plus d'espace. D'autres ménages ont évoqué le manque de main œuvre comme raison de la baisse de superficie. Ils sont 16,1% dans cette situation. Par contre on constate que seulement 5,0% des ménages ont avancé la désertification comme justification. Ce taux très faible ne doit pas masquer tous les phénomènes liés à la désertification. Le Niger en temps que pays du Sahel a eu à mener des campagnes de sensibilisation et de lutte contre la désertification. Les problèmes liés à la désertification ont été et continuent à être au centre des débats sur les questions de l'environnement. Les problèmes de lessivage des sols et de l'ensablement de certaines zones agricoles est une réalité que nul ne doit ignorer. Les autorités devrait intensifier les politiques de reboisement et de fixation des dunes afin d'éviter le recul des superficies agricoles utiles. Les autres raisons évoquées par les 44,5% des ménages sont entre autres les problèmes des semences, la sécheresse et la pression parasitaire très accrue.

En ce qui concerne la baisse des superficies par culture, la proportion des ménages qui rattachent celle-ci au manque de pluie varie entre 29,2% pour la culture du niébé à 47,7% pour le souchet. La désertification a été évoquée par les ménages cultivant le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide et le vouandzou et la proportion de ces ménages se situe dans la fourchette de 3,1% à 6,1%. En réalité les problèmes d'ensablement des champs est un phénomène spécifique aux cultures sèches.

### 6.1.3 Utilisation de la main œuvre

Tableau N° 6.5 : Utilisation de la main œuvre selon les cultures  
(en pourcentage)

	Oui	Non	Total
Riz	37,8	62,2	100
Mil	43,3	56,7	100
Sorgho	35,5	64,5	100
Mais	3,5	96,5	100
Niébe	35,5	64,5	100
Arachide	31,2	68,8	100
Coton	4,8	95,2	100
Oignon	12,3	87,7	100
Canne à sucre	1,0	99,0	100
Poivron	8,8	91,2	100
Vouandzou	14,3	85,7	100
Souchet	14,8	85,2	100
Total	32,3	67,7	100

Tableau N° 6.6 : Montants moyens payés pour la main œuvre selon les cultures  
(en francs)

	Montant moyen payé
Riz	14.000
Mil	13.308
Sorgho	6.961
Mais	6.464
Niébe	7.071
Arachide	6.129
Coton	5.672
Oignon	29.430
Canne à sucre	8.013
Poivron	38.143
Vouandzou	3.392
Souchet	70.230
Total	10.330

L'utilisation de la main œuvre est un phénomène peu fréquent chez les ménages exploitants agricoles. Le tableau 6.5 illustre parfaitement ce fait. En effet, l'observation du tableau permet de se rendre compte que presque le tiers des ménages exploitants n'ont pas

utilisé de main œuvre salariée en 1995. Ils représentent 32,3% toutes cultures confondues qui sont dans cette situation.

S'agissant de l'utilisation de la main œuvre salariée, le tableau 6.5 montre aussi que la majorité des ménages n'utilisent pas de main œuvre salariée. Ils sont en effet 67,7% au niveau national qui ne font pas appel à la main œuvre salariée. Cette situation illustre parfaitement le fait que l'agriculture au Niger reste extensive et que la main œuvre demeure toujours familiale et ce même pour les principales cultures de rente qui procure des revenus très importants aux ménages agricoles. Remarquons que les proportions d'agriculteurs utilisant de la main œuvre sont plus élevées pour les cultures comme le mil avec 43%, riz 37,8%, le sorgho 36%, le niébé 35% et l'arachide 31%. En fait, ces cultures sont généralement pratiquées sur de grandes superficies, c'est pour ces raisons que les exploitants font appel à une main œuvre salariée.

Pour ce qui est du montant payé pour l'utilisation de la main œuvre, force est de constater que les montants moyens payés au niveau national restent toujours faible. Un salarié agricole ne gagne qu'en moyen 10.330 f cfa au cours d'une campagne agricole au niveau national. Ce qui dénote le faible degré de monétérisation dans les pratiques agricoles. Dans la majorité des cas c'est le système de rémunération en nature qui est privilégié notamment pour les cultures destinées à l'autoconsommation. Quant aux cultures comme le souchet, le poivron et l'oignon on constate que la main œuvre est relativement bien rémunérée avec respectivement 70.230 F CFA, 38.143 FCFA et 29.431 F CFA payés en moyenne par an. En fait ces spéculations nécessitent beaucoup de travaux et procurent des revenus très importants. Le souchet et l'oignon sont généralement destinés à l'exportation vers le Nigeria et certains pays de la sous-région. Le poivron est produit essentiellement à Diffa qui reste la seule source d'approvisionnement des différentes régions du pays. C'est cette situation qui explique en partie le coût de la main d'œuvre pour ces trois spéculations.

#### 6.1.4 Utilisation des engrais chimiques

Tableau N° 6.7 : Utilisation des engrais chimiques par départements et par milieu de résidence (en pourcentages)

	Oui	Non	Total
<b>Département</b>			
Agadez	20,5	79,5	100
Diffa	15,9	84,1	100
Dosso	13,7	86,3	100
Maradi	25,7	74,3	100
Tahoua	9,2	90,8	100
Tillabéri	10,6	89,4	100
Zinder	17,3	82,7	100
Niaméy	26,6	73,4	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	20,5	79,5	100
Rural	15,9	84,1	100
<b>Total</b>	<b>16,6</b>	<b>83,4</b>	<b>100</b>

L'agriculture demeure encore traditionnelle au Niger ce qui explique la faiblesse de l'utilisation des engrais chimiques dans les pratiques agricoles. Au Niger, les ménages exploitants agricoles ont une préférence accrue de la fumure organique pour enrichir et améliorer les rendements de leur production car l'agriculture est sujet aux aléas climatiques et l'utilisation des engrais chimiques nécessite une bonne pluviométrie.

Selon le tableau 6.7, seulement 16,6% des ménages agricoles utilisent les engrais chimiques pour les pratiques culturales. En ce qui concerne les départements agricoles, on constate que c'est à Maradi que l'on observe la proportion la plus élevée des ménages exploitants qui utilisent les engrais chimiques. Cette proportion pourrait être le fruit des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation qui ont été menées dans le cadre du projet développement rural de Maradi. Dans les autres départements ce taux varie de 9,2% dans le département de Tahoua à 20,5% dans celui d'Agadez. Pour ce qui est du département d'Agadez, on constate que la proportion des ménages utilisant les engrais chimiques est relativement élevée. Cette situation provient du caractère de l'agriculture dans le département d'Agadez où la pratique des cultures irriguées est développée. Pour ce qui est de la Communauté Urbain de Niamey, on constate que 26,7% des ménages utilisent les engrais chimiques; situation due probablement à la disponibilité des produits.

S'agissant du milieu de résidence, l'observation du tableau montre que 20,5% des ménages exploitants utilisent les engrais chimiques en milieu urbain contre seulement 15,9% en milieu rural bien qu'au Niger l'essentiel de la production agricole provient du milieu rural. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait. En effet le tableau n°6.8 fournit l'essentiel des exploitants de cette situation.

Tableau N° 6.8 : Répartition des ménages n'utilisant pas les engrais chimiques selon la raison par départements et milieu de résidence

	Trop cher	Non disponible	Pas nécessaire	Ne sait pas les utiliser	Manque de moyen	Autres	Total
<b>Département</b>							
Agadez	14,5	20,7	25,0	39,8	-	-	100
Diffa	1,7	3,5	77,7	0,6	1,0	15,5	100
Dosso	3,2	8,8	11,1	1,1	48,3	27,5	100
Maradi	10,3	20,2	16,7	1,7	45,2	5,9	100
Tahoua	1,5	47,9	19,7	3,0	12,2	15,7	100
Tillabéri	2,1	6,1	6,2	1,2	74,7	9,7	100
Zinder	4,2	45,2	23,5	2,5	16,5	8,1	100
C.U Niamey	10,7	3,2	13,9	0,8	37,7	33,7	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	8,1	9,1	23,0	2,5	27,8	29,5	100
Rural	4,3	28,8	18,2	1,9	34,9	11,9	100
<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>27,8</b>	<b>18,4</b>	<b>2,0</b>	<b>34,5</b>	<b>12,8</b>	<b>100</b>

Pour justifier la non utilisation des engrais chimiques, 34,5% des ménages évoquent le manque de moyen, 27,9% de ceux-ci pensent que les engrais chimiques ne sont pas toujours disponibles, 18,4% jugent qu'ils ne sont pas nécessaires dans les pratiques culturales et seulement 4,5% des ménages avancent qu'ils coûtent très chers. Cette situation dénote la forte préférence de la fumure organique par les ménages.

S'agissant du milieu de résidence, le tableau 6.8 fait ressortir qu'en milieu la non disponibilité des engrais et le manque de moyen semblent être les principales raisons avancées par ceux qui n'utilisent pas les engrais chimiques. En effet, en milieu rural, on remarque que 34,8% évoquent le manque de moyen comme cause de la non utilisation des engrais chimiques contre 27,8% en milieu urbain. Ceci dénote les problèmes liés à l'accessibilité des engrais en milieu rural, ce qui pourrait paraître paradoxal puisque l'essentiel de la production agricole au Niger provient de ce milieu. Des efforts de vulgarisation et de promotion des engrais chimiques devraient être intensifiés surtout dans les zones où les problèmes d'insuffisances de pluies et de lessivage de sol ne sont pas accentués. Ceci contribuera sans doute à réduire les déficits importants que connaît le pays compte tenu des problèmes d'insécurité alimentaire de certaines zones.

Concernant les départements, la majorité des ménages lie la non utilisation des engrais chimiques au manque de moyen ou à la non disponibilité de ceux-ci. Pour ce qui est de la non disponibilité des engrais chimiques, 47,9% des ménages à Tahoua et 45,3% à Zinder l'utilisent comme argumentation de la non utilisation des engrais chimiques. Le manque de moyen est avancé par 45,2%, 48,3% et 74,7% des ménages respectivement dans les départements de Maradi, Dosso et Tillabéri. C'est seulement à Diffa que plus des trois quarts des ménages pensent que ce n'est pas nécessaire qu'ils utilisent les engrais chimiques. Rappelons encore que l'utilisation des engrais chimiques n'est pas une pratique courante des ménages agricoles. Malgré l'effort de vulgarisation, l'utilisation des engrais chimiques restent encore au stade d'expérimentation dans beaucoup de localités. C'est seulement dans le cas de l'exploitation de certains périmètres irrigués que les paysans utilisent les engrais chimiques. En fait l'utilisation des engrais chimiques nécessite une très grande quantité d'eau et un système d'exhaure moderne.

### 6.1.5 Obtention de crédit

Tableau N° 6.9 : Obtention de crédit par espèce de cultures (en pourcentages)

	Oui	Non	Total
Riz	18,2	81,8	100
Mil	6,4	93,6	100
Sorgho	4,8	95,2	100
Mais	4,6	95,4	100
Nièbe	4,3	95,7	100
Arachide	5,9	94,1	100
Coton	2,6	97,4	100
Oignon	0,6	99,4	100
Canne à sucre	-	100,0	100
Potiron	3,5	96,5	100
Youandrou	2,1	97,9	100
Souches	11,5	88,5	100
Total	5,4	94,6	100

Tableau N° 6.10: Obtention de crédit par espèce de cultures et par sources de financement (en pourcentages)

	Coopérative	Particulier	Autres	Total
Riz	73,6	24,7	1,7	100
Mil	32,4	60,7	6,9	100
Sorgho	43,4	51,0	5,6	100
Maïs	66,4	33,6	-	100
Nièbe	42,9	52,1	5,0	100
Arachide	57,2	42,8	-	100
Coton	100,0	-	-	100
Oignon	67,8	32,2	-	100
Poivron	11,8	78,5	9,7	100
Vouandzou	48,0	52,0	-	100
Souchet	77,2	22,8	-	100
Total	47,0	48,7	4,3	100

Le financement du secteur agricole est une préoccupation des autorités nigériennes. Mais force est de constater que globalement la proportion des ménages ayant accès au crédit reste très faible; seulement 5,4% de la population agricole ont obtenu un crédit pour le financement de leurs activités. Cette faible proportion peut susciter plusieurs questions sur le mode de financement, les conditions d'obtention des crédits et le mode de remboursement des crédits agricoles. C'est seulement pour la culture du riz que l'on observe une proportion relativement importante (18,2%) des ménages ayant obtenu un crédit. En effet, beaucoup d'exploitants des périmètres affectés à la riziculture, par manque de moyens subséquents font appel à des crédits afin de mettre en valeur leurs parcelles. Par ailleurs, on constate que 11,5% des ménages produisant le souchet font recours aux crédits. Pour les cultures telles que le mil, le sorgho, et le maïs, les ménages ne font pas beaucoup recours au crédit car ces espèces sont destinées à l'autoconsommation des ménages.

Les proportions des ménages n'ayant pas obtenu de financement sont assez élevées notamment pour ceux qui exploitent la canne à sucre (100%), l'oignon (99%), le vouandzou (98%) et le coton (97%) qui sont effectivement des cultures destinées à la commercialisation dans leur grande partie. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que ces produits sont cultivés sur de grandes superficies et ne nécessitent pas une main d'œuvre importante.

Les sources de financement ne sont pas diversifiées pour le financement de l'agriculture. Elles sont essentiellement constituées de particuliers et des coopératives. En effet, pour l'ensemble du secteur agricole, force est de constater que les particuliers représentent 48,7% et les coopératives 47,1% des sources de financement au Niger. Pour certaines catégories de produits les ménages sont organisés en coopératives et les circuits de commercialisation sont contrôlés par celles-ci.

## 6.2 Elevage

Au Niger, l'élevage constitue la principale activité économique génératrice de revenu pour la population. Cette activité est étroitement liée aux conditions climatiques du moment.

L'EPCES, s'est penchée sur certains aspects de l'agriculture et de l'élevage. Au Niger l'élevage reste extensif dans sa généralité. C'est pourquoi il serait opportun de trouver les voies et moyens en vue de développer cette activité. L'élevage fait partie des activités traditionnelles des ménages nigériens et concerne les ruminants et la volaille en général. Cette partie analysera les différentes caractéristiques de l'élevage au Niger.

Si au cours de la décennie 1970-1980, l'exploitation de l'uranium et le développement des cultures de rente (telles que l'arachide, le niébé et l'oignon) ont masqué l'importance de la contribution de l'élevage dans le niveau des exportations, il n'en demeure pas moins qu'à des degrés divers, l'essentiel des populations rurales qu'elles soient en zone pastorale ou agricole, de même qu'une partie des populations urbaines tirent une bonne partie de leurs moyens de subsistance à travers l'élevage. C'est le secteur d'activité le plus répandu sur le plan socio-géographique. En effet, le Niger a été identifié comme étant une zone à vocation pastorale dès le début de la colonisation. C'est dans ce cadre que l'administration coloniale a mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies de valorisation et de croissance de l'élevage. Mais hier comme aujourd'hui, l'élevage reste fortement dépendant des aléas climatiques du pays et son exploitation reste, en grande partie, extensif malgré tous les efforts fournis.

Bien que la caractéristique dominante du mode d'exploitation de l'élevage au Niger soit son aspect extensif, on dénombre plusieurs systèmes de production du bétail et de la volaille. Il s'agit :

- des exploitations traditionnelles basées sur le pastoralisme;
- des systèmes agro-pastoraux qui associent les activités de type agricoles aux activités d'élevage. Ces exploitations sont surtout propres à la zone ouest du pays;
- des systèmes petits producteurs qui intéressent plusieurs personnes aussi bien du milieu rural que des centres urbains. Ces systèmes concernent les petits ruminants et la volaille;
- des grandes exploitations qui sont marginales et qui concernent l'Etat à travers les centres de multiplication du bétail.

Les effectifs des espèces élevés dépendent aussi dans une large mesure de l'évolution des différentes filières et des opérateurs et structures qui interviennent dans ce secteur.

## 6.2.1 Elevage du cheptel et de la volaille

### Selon le département de résidence

Tableau N°6.11: Elevage du cheptel et de la volaille selon le département de résidence et l'espèce d'animaux (en milliers de têtes)

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	C.U. Niamey	Total
Bovin	29,3	26,8	142,9	188,5	175,0	169,9	242,2	11,0	985,7
Ovin	31,2	25,6	143,1	207,4	193,5	174,2	252,8	18,8	1046,5
Caprin	30,8	28,4	143,1	220,9	202,4	177,2	263,6	11,0	1077,3
Camelin	29,1	23,7	141,8	162,5	171,3	160,2	232,0	5,1	925,6
Asin	29,2	23,8	142,7	175,7	184,4	164,0	239,5	6,1	965,5
Equin	29,1	23,7	141,4	160,6	165,8	157,7	241,0	4,9	924,1
Lapin	29,2	22,7	140,8	160,0	164,4	157,8	227,4	5,6	907,9
Poule	29,8	25,5	143,0	203,6	185,0	190,4	249,0	12,4	1038,7
Pintade	29,0	22,7	142,7	171,7	169,5	162,3	230,9	7,3	936,2
Pigeon	29,2	22,7	141,9	159,5	164,6	156,6	229,7	12,2	916,5
Canard	29,1	22,9	141,9	162,9	164,9	155,6	228,7	6,6	912,5
Aut.volailles	29,0	22,7	141,3	157,5	149,5	155,0	224,5	5,1	884,5

Les effectifs du cheptel sont estimés en 1995 à 985.700 bovins, 1.046.500 ovins, 1.077.300 caprins, 925.600 camelins, 965.500 asins et 924.100 équins. Pour ce qui est de la volaille, les effectifs sont de 1.038.700 poules, 936.200 pintades, 916.500 pigeons et 912.500 canards. En effet, au Niger, la situation de l'élevage s'apprécie à partir des effectifs observés. Le tableau 6.11 montre que les effectifs du cheptel et de la volaille varient considérablement d'un département à un autre et d'une espèce à une autre. On constate une grande préférence à l'élevage des petits ruminants et de la volaille par les ménages nigériens, sans doute à cause de son caractère non contraignant et de la facilité de mise sur le marché de ces espèces. Au niveau national, on constate une faible variation des effectifs au niveau des certaines espèces.

L'analyse de la situation de l'élevage au Niger place le département de Zinder en première position dans les pratiques pastorales. En effet quelque soit l'espèce concernée, ce département dispose des effectifs les plus importants en 1995. Cette situation dénote l'importance de la zone pastorale dans le département de Zinder et justifie l'implantation de certains projets à vocation pastorale (Projet Niger Centre Est, Projet Camelin, Projet Elevage) qui concourent au développement de l'élevage dans la région. Pour chacune des espèces, l'effectif dépasse 220.000 têtes dans le département de Zinder. Après c'est le département de Maradi qui occupe la seconde place au niveau pastorale. Les effectifs du cheptel et de la volaille varie entre 157.500 et 220.900 têtes.

Ces effectifs importants que l'on observe ne doivent pas masquer certaines contraintes qui constituent sans doute des handicaps pour la promotion du secteur de l'élevage. Ces contraintes sont liées à la faible consommation des intrants vétérinaires et au caractère aléatoire de l'alimentation du bétail et de la volaille.

## Selon le milieu de résidence

Tableau N°6.12: Elevage du cheptel et de la volaille selon le milieu de résidence (en milliers de têtes )

	Urbain	Rural	Total
Bovin	78,1	907,6	985,7
Ovin	93,6	953,0	1046,5
Caprin	84,8	992,5	1077,3
Camelin	69,2	856,4	925,6
Asin	71,8	893,7	965,5
Equin	69,1	855,0	924,1
Lapin	69,4	838,5	907,9
Poule	81,4	957,3	1038,7
Pintade	71,6	864,6	936,2
Pigeon	78,0	838,5	916,5
Canard	71,6	840,9	912,5
Autres volailles	67,1	817,4	884,5

Le milieu de résidence semble avoir une influence sur le stock du cheptel et de la volaille. En effet, le milieu rural fournit l'essentiel du cheptel et de la volaille au Niger. Les espèces les plus importantes du point de vue de leurs effectifs, sont les caprins avec 992.500 têtes, les ovins (953.000 têtes) en ce qui concerne les petits ruminants et les poules (957.300) pour la volaille. L'élevage constitue une source de revenus importante pour les ménages. C'est pour cette raison que beaucoup de ménages en milieu rural comme en milieu urbain pratique ce que l'on appelle communément le "petit élevage".

La stagnation des effectifs et la modeste augmentation des stocks du cheptel et de la volaille sont liées aussi bien à la consommation nationale (alimentation régulière, fêtes et autres cérémonies) qu'à la demande étrangère notamment celle du Nigeria. Cette situation est ressortie à travers le tableau 6.12. L'importance de la demande nationale n'a pas été prise en compte au cours de l'interview. Cependant, on peut signaler que celle-ci évolue au rythme de progression de la population, ce qui constitue des atouts certains pour motiver davantage l'élevage au Niger. Aussi, la signature de l'accord de paix, dans le Nord du pays à vocation pastorale devrait permettre la relance de plusieurs projets de développement suspendus à cause de l'insécurité.

### 6.2.2 Evolution du cheptel et de la volaille

La maîtrise des effectifs du cheptel et de la volaille passe nécessairement par la maîtrise parfaite de leur alimentation qui reste une condition cardinale pour l'amélioration de la qualité et du stock du produits d'élevage.

## Au niveau national

Tableau N°6.13: Evolution au niveau national du cheptel et de la volaille par espèce (en pourcentages)

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	15,3	72,9	11,8	100
Ovin	26,5	43,5	30,0	100
Caprin	35,4	30,6	34,0	100
Camelin	1,5	96,7	1,8	100
Asin	7,4	85,2	7,4	100
Equin	1,2	96,8	2,0	100
Lapin	0,5	98,5	1,0	100
Poule	28,4	30,6	41,0	100
Pintade	10,9	73,9	15,2	100
Pigeon	4,0	92,4	3,6	100
Canard	3,8	92,2	4,0	100
Autres volailles	0,2	99,5	0,3	100
Total	12,0	74,5	13,5	100

L'évolution des effectifs du bétail et de la volaille doit être mise en relation avec le comportement de la demande nationale et des exportations. L'observation du tableau 6.13 fait ressortir que 74,5% des ménages n'ont pas remarqué des changements au niveau de leur production d'élevage entre 1994 et 1995. Cette situation pourrait résulter du développement important des pratiques de stockage des fourrages au niveau des villages depuis ces dernières années car le développement de l'élevage urbain a entraîné l'essor du commerce fourrager dans les centres urbains, créant ainsi de nouveaux emplois. Par contre 13,5% de ménages ont déclaré que les effectifs de leur bétail et leur volaille ont subi une diminution. Seulement 12,0% des ménages ont remarqué une hausse des effectifs au cours des deux années. Cette situation pourrait résulter des déficits pluviométriques observés en 1995. En effet, la production de l'élevage est fortement tributaire de la disponibilité des pâturages; or l'année 1995 a connu globalement un déficit hydraulique. Chez certaines espèces comme le chameau, le lapin, le pigeon, le canard et les autres volailles plus de 90% des ménages ont déclaré que les effectifs étaient restés inchangés.

Par rapport à l'année 1994, les effectifs du cheptel et de la volaille sont restés stationnaires d'après l'appréciation des ménages pour la majorité des espèces. Seulement les ménages qui élèvent les caprins et les poules ont constaté des diminutions relatives importantes des effectifs. Les ménages ayant observé ces baisses représentent 34,0% pour les caprins et 41% pour les poules.

Par ailleurs pour les espèces spécifiques, il faut remarqué que c'est au niveau de l'élevage des caprins que les ménages ont enregistré les hausses les plus importantes. Quant à la baisse du cheptel, elle a surtout frappé les caprins (30,0%) et les ovins (34,0%) au niveau national. Lorsque l'on analyse la situation par département, les spécificité régionales rentrent en ligne de compte pour expliquer les évolutions des effectifs.

## Cas du département d'Agadez

**Tableau N°6.14: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)**

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	2,4	95,1	2,5	100
Ovin	15,4	36,0	48,6	100
Caprin	33,4	22,2	44,4	100
Camelin	-	87,2	12,8	100
Asin	3,6	90,3	6,1	100
Equin	-	99,5	0,5	100
Lapin	0,3	99,4	0,3	100
Poule	3,4	81,5	15,1	100
Pintade	0,8	98,7	0,5	100
Pigeon	1,4	97,8	0,8	100
Canard	0,3	99,5	0,2	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>83,3</b>	<b>11,4</b>	<b>100</b>

Dans le département d'Agadez, le tableau 6.14 fait ressortir une forte prédominance des ménages éleveurs dont les effectifs de bétail et/ou de la volaille n'ont pas changé au cours des années 1994 et 1995. En effet, 83,3% des ménages n'ont observé aucun changement d'effectifs au niveau des espèces élevées. En ce qui concerne les espèces spécifiques, on constate des baisses considérables des ovins et des caprins dans le département d'Agadez. Comme la région d'Agadez est à vocation pastorale, les baisses observées pourraient s'expliquer par le phénomène de déstockage d'animaux en cas de sécheresse prononcée. Aussi dans cette zone pastorale, même avec le rétablissement de la paix sociale et de la sécurité, on ne doit pas s'attendre à un démarrage immédiat de cette activité à cause de la désorganisation de la vie socio-économique de la région.

## Cas du département de Diffa

**Tableau N°6.15: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)**

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	19,4	60,7	19,9	100
Ovin	19,8	48,4	31,8	100
Caprin	39,2	14,6	46,2	100
Camelin	0,1	97,2	2,7	100
Asin	4,7	89,3	6,0	100
Equin	6,4	90,0	3,6	100
Lapin	0,1	98,5	1,4	100
Poule	27,6	39,7	32,7	100
Pintade	3,3	93,7	3,0	100
Pigeon	3,6	94,9	1,5	100
Canard	2,7	96,8	0,5	100
Autres volailles	1,8	98,2	-	100
<b>Total</b>	<b>11,6</b>	<b>74,9</b>	<b>13,5</b>	<b>100</b>

L'évolution du cheptel et de la volaille reflète celle observé pour l'ensemble du pays. Dans le département de Diffa, la grande majorité des ménages n'ont pas observé de changement dans leur stock de bétail et/ou de volaille. Le tableau 6.15 fait remarquer que les changements les plus significatifs ont été observés au niveau des bovins, des ovins et des caprins et des poules. En effet, les baisses les plus prononcées se sont réalisées dans les stocks des caprins avec 46,2% des ménages concernés, des ovins avec 31,8% des cas, des poules 27,6% et des bovins 19,9%. Cette baisse pourrait s'expliquer par le déficit pluviométrique observé. Ce qui a provoqué des déstockages importants de bétail. Quant aux ménages élevant les poules, ils ont déclaré que leurs stocks ont baissé de 32,7%.

Il convient par ailleurs de noter que les ménages n'ont pas remarqué des baisses significatives en ce qui concerne les autres espèces d'animaux et la volaille.

### Cas du département de Dosso

Tableau N°6.16: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	18,8	63,1	18,1	100
Ovin	19,5	45,4	35,1	100
Caprin	25,3	27,5	47,2	100
Camelin	2,6	97,0	0,4	100
Asin	7,2	85,4	7,4	100
Equin	1,7	96,3	2,0	100
Lapin	1,8	97,9	0,3	100
Poule	20,0	17,3	62,7	100
Pintade	14,4	58,0	27,6	100
Figeon	6,5	86,5	7,0	100
Canard	5,1	88,6	6,3	100
Autres volailles	0,9	98,1	1,0	100
Total	10,4	71,6	18,0	100

Dans le département de Dosso, les ménages n'ont pas dans leur grande majorité observé des changements au niveau des effectifs de leur bétail et de leur volaille. En effet, 71,6% d'entre eux affirment que leurs stocks sont restés inchangés, 18,0% ont remarqué une baisse et 10,4 ont observé une augmentation de leurs effectifs. Les baisses les plus prononcées ont affectées les ménages éleveurs des poules (62,7%), des caprins (47,2%) et des ovins (35,1%).

Par ailleurs, l'observation du tableau 6.16 permet de constater que de toutes les espèce de bétail et de la volaille, c'est seulement au niveau de l'élevage des caprins et de la volaille que plus de 20% des ménages ont enregistré une augmentation des effectifs entre 1994 et 1995.

### Cas du département de Maradi

Tableau N°6.17: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	15,6	74,8	9,6	100
Ovin	36,5	29,9	33,6	100
Caprin	41,5	19,8	38,7	100
Camelin	0,6	98,6	0,8	100
Asin	9,9	79,1	11,0	100
Equin	1,3	96,3	2,4	100
Lapin	0,5	98,9	0,6	100
Poule	30,0	23,9	46,1	100
Pintade	17,9	62,8	19,3	100
Pigeon	2,4	95,4	2,2	100
Canard	5,7	88,8	5,5	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
<b>Total</b>	<b>15,1</b>	<b>69,0</b>	<b>15,9</b>	<b>100</b>

Dans le département de Maradi, on observe partiquement la même tendance qu'au niveau national pour la plupart des ménages. L'évolution des effectifs est resté inchangée pour 69,0% des ménages, 15,1% ont subi une augmentation et 15,9% ont constaté une baisse des stocks élevés. Cependant ces situations s'apprécient différent selon les espèces. Les ovins et les caprins ont plutôt augmenté pour certains ménages et les poules ont subi une diminution entre 1994 et 1995.

### Cas du département de Tahoua

Tableau N°6.18: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	13,4	74,7	11,9	100
Ovin	23,7	45,7	30,6	100
Caprin	24,9	39,4	35,6	100
Camelin	1,0	95,2	3,8	100
Asin	8,6	82,4	9,0	100
Equin	1,0	96,1	2,9	100
Lapin	0,2	98,3	1,5	100
Poule	17,2	43,1	39,7	100
Pintade	6,4	77,8	15,8	100
Pigeon	4,2	91,8	4,0	100
Canard	2,4	91,9	5,6	100
Autres volailles	0,1	99,3	0,6	100
<b>Total</b>	<b>9,2</b>	<b>76,5</b>	<b>14,3</b>	<b>100</b>

Le pastoralisme et l'agro-pastoralisme sont développés dans le département de Tahoua. La pratique de l'élevage occupe une proportion non négligeable des habitants de la région. Du point de vue des effectifs élevés le département de Tahoua occupe la troisième place après Zinder et Maradi. L'observation du tableau 6.19 fait ressortir que la situation de l'élevage en 1995 reflète celle constatée au niveau national. En effet, 76,5% des ménages éleveurs n'ont pas remarqué de changements notoires au sein de leur bétail et leur volaille. Seulement 9,2% des ménages ont observé une hausse de leurs stocks des espèces élevées. Néanmoins des baisses relativement accentuées se sont remarquées chez les éleveurs des ovins (30,6%), des caprins (35,6%) et des poules (39,8). Cette situation pourrait être mise en rapport avec la campagne hivernale 1995 surtout dans la zone pastorale.

### Cas du département de Tillabéri

Tableau N°6.19: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	17,1	63,5	19,4	100
Ovin	25,5	45,0	29,5	100
Caprin	25,2	51,6	23,2	100
Camelin	3,2	95,2	1,6	100
Asin	3,6	90,6	5,8	100
Equin	0,8	98,4	0,8	100
Lapin	0,0	98,5	1,5	100
Poule	32,4	21,3	46,3	100
Pintade	11,8	71,1	17,1	100
Pigeon	2,6	98,8	4,6	100
Canard	2,3	94,5	3,2	100
Autres volailles	0,0	100,0	-	100
Total	11,0	75,4	13,6	100

Dans l'ensemble, l'évolution des effectifs du bétail et de la volaille dans le département de Tillabéri dégage une tendance stationnaire. En effet, plus des trois quarts des ménages éleveurs n'ont pas constaté de changement au niveau de leurs stocks du bétail et de la volaille. Le département de Tillabéri occupe une place appréciable au niveau national dans la production et la consommation des produits de l'élevages et de ses dérivés. Mis à part les éleveurs d'ovins, de caprins, et de poules qui ont constaté des baisses relativement importantes (20% des effectifs), la situation pour les autres espèces semble être satisfaisante.

## Cas du département de Zinder

**Tableau N°6.20: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)**

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	13,6	81,8	4,6	100
Ovin	25,9	52,8	21,3	100
Caprin	50,1	22,6	27,3	100
Camelin	1,1	98,2	0,7	100
Asin	8,2	86,6	5,2	100
Equin	0,9	97,0	2,1	100
Lapin	0,1	99,2	0,7	100
Poule	39,8	34,4	25,8	100
Pintade	7,7	86,4	5,9	100
Pigeon	2,7	95,9	1,4	100
Canard	3,8	94,8	1,4	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
<b>Total</b>	<b>13,5</b>	<b>78,0</b>	<b>8,5</b>	<b>100</b>

Le département de Zinder reste la région où l'agro-pastoralisme est le plus pratiqué. En effet, le tableau 6.11 fait ressortir que la part la plus importante du potentiel de l'élevage se localise dans cette région et par ailleurs le tableau 6.20 montre que les ménages ont observé globalement un changement positif de leurs effectifs. Même si dans leur grande majorité les ménages ont observé une stagnation des espèces élevées, on remarque des hausses appréciables dans certains cas. Il s'agit notamment des éleveurs de caprins, des poules et des ovins qui affirment avoir constaté des hausses respectivement dans une porportion de 50,1%, 39,8% et 25,9%.

## Cas de la Communauté Urbaine de Niamey

**Tableau N°6.21: Evolution du cheptel et de la volaille (en pourcentages)**

	Augmenter	Inchanger	Diminuer	Total
Bovin	29,8	57,2	13,0	100
Ovin	44,2	23,3	32,5	100
Caprin	40,3	43,9	15,8	100
Camelin	1,5	96,0	2,5	100
Asin	7,5	91,1	1,4	100
Equin	-	100,0	-	100
Lapin	8,7	82,5	8,8	100
Poule	37,6	35,0	27,4	100
Pintade	20,8	61,6	17,6	100
Pigeon	43,2	37,6	19,2	100
Canard	16,1	68,7	15,2	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
<b>Total</b>	<b>27,8</b>	<b>55,2</b>	<b>17,0</b>	<b>100</b>

La Communauté Urbaine de Niamey n'est pas à vocation pastorale. Néanmoins beaucoup de ménages y partiquent "le petit élevage". Il s'agit essentiellement de l'élevage des petits ruminants et de la volaille. En 1995, le tableau 6.21 fait ressortir une hausse des effectifs dans la globalité des effectifs élevés. En effet, 27,8% des ménages ont remarqué une hausse des effectifs contre 17,0% ayant remarqué une baisse. La proportion des ménages ayant observé des hausses varient entre 1,5% au niveau des camelins et 44,2% pour les ovins.

L'analyse du volet "Agriculture - Elevage " de l'EPCES 1995 a révélé que, au Niger, malgré que la majorité de la population active est agricole, la situation de l'agriculture et de l'élevage sont loin d'être satisfaisante. A la quasi prédominance des cultures vivrières qui restent par ailleurs des cultures de subsistance, s'ajoutent une utilisation dérisoire de facteurs de production, le phénomène de la désertification et de lessivage des sols. Cette situation se traduit par une très faible utilisation de la main œuvre salariale et d'engrais chimiques. Les superficies cultivées restées au même niveau depuis plusieurs années et le manque de financement du secteur accentuent la précarité des pratiques culturales. Cependant le sous-secteur Elevage, est plus promoteur avec des effectifs de bétail relativement élevés. Mais l'Etat devrait exploiter plus les avantages comparatifs des produits de l'élevage qui restent toujours la source de revenu la plus importante des populations nigériennes.

## THEME 7: DEPENSES DES MENAGES

Cette partie du rapport s'intéresse uniquement aux aspects dépenses des ménages. Rappelons que l'Enquête de Conjoncture Economique et Sociale n'a pas pour vocation le traitement et l'analyse de tous les aspects des dépenses des ménages mais elle donne un aperçu sur certains grands postes de dépenses. Les informations collectées donnent une idée sur les dépenses effectuées au cours de l'année pour certaines catégories. L'enquête s'est surtout intéressée aux dépenses d'alimentation, de logement, de transport, de santé, de cérémonies et de scolarité. Les questions sur le revenu des ménages ne sont pas saisies dans le cadre de cette enquête.

**Tableau N° 7.1: Dépenses annuelles moyennes par ménage**  
(En milliers de FCFA)

Département	Alimentation	Logement	Transport	Santé	Cérémonies	Scolarité
Agadez	412,4	74,8	213,3	68,8	77,0	6,7
Diffa	313,7	44,3	153,6	91,6	73,0	1,3
Dosso	332,7	44,3	85,5	34,4	55,8	2,0
Maradi	241,1	38,8	48,1	34,9	47,7	1,4
Tahoua	495,5	57,1	110,2	79,1	75,4	1,0
Tillabéri	230,9	39,4	85,0	65,5	46,3	1,8
Zinder	211,8	38,5	68,2	44,8	39,3	1,1
C.U.Niamey	494,7	209,4	159,1	195,8	103,4	21,0
Millieu de résidence						
Urbain	454,0	152,0	231,3	142,8	90,7	12,2
Rural	282,4	35,0	56,3	45,7	49,8	0,7
Niger	309,9	54,1	91,4	61,1	56,2	2,5

L'observation du tableau 7.1 montre que dans tous les départements, les dépenses d'alimentation constituent de loin le poste le plus important dans les dépenses annuelles des ménages. De même, au niveau national un ménage dépense en moyenne 309.900 FCFA pour ses besoins en alimentation contre seulement 2.500 FCFA pour les dépenses de scolarité. En seconde place on retrouve les dépenses de transport (91.400 FCFA) suivies des dépenses de santé (61.100 FCFA), de cérémonies (56.200 FCFA) et de logement (54.100 FCFA).

Le tableau fait aussi remarquer que mise à part les dépenses d'alimentation, c'est au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey que les ménages dépensent le plus. En effet, pour tous les autres services (logement, transport, santé) et les cérémonies, le montant annuel des dépenses des ménages dépasse en moyenne 100.000 FCFA.

Du point de vue des départements, c'est dans les départements de Tahoua, d'Agadez et la Communauté Urbaine de Niamey que les ménages dépensent le plus pour l'alimentation. En effet on remarque qu'en moyenne les dépenses d'alimentation par ménage représentent 495.500 FCFA dans le département de Tahoua, 494.700 FCFA au niveau de Niamey et 412.400 FCFA à Agadez. Cette Situation pourrait s'expliquer par le fait que ces trois localités ont été déficitaires pour l'année 1995. Ce déficit céréalier a provoqué une hausse des prix notamment au niveau du département de Tahoua. A Tahoua et Agadez, l'insécurité résiduelle a rendu difficile

l'acheminement des vivres. Pour les autres départements le niveau des dépenses moyennes des ménages en alimentation se situe entre 211.800 FCFA dans le département de Zinder et 332.700 FCFA dans celui de Maradi.

Concernant les dépenses de transport, le tableau fait ressortir que les montants annuels consacrés par ménage pour le transport varient de 48.000 FCFA dans le département de Maradi à 213.000 FCFA dans celui d'Agadez. Cette disparité des montants consacrés au transport pourrait s'expliquer par le fait que les prix des carburants et lubrifiant subissent l'influence du Nigéria au niveau de la zone de Maradi. Cette situation géographique favorise le développement des marchés parallèles de vente de carburant et réduit considérablement les coûts de transport.

Au niveau des dépenses de santé, c'est dans la Communauté Urbaine de Niamey que les ménages dépensent le plus. En effet, les dépenses annuelles de santé des ménages de Niamey s'élèvent à 195.800 FCFA contre 34.400 FCFA pour les ménages du département de Dosso. Cet écart important pourrait s'expliquer par le fait que les ménages de la Communauté Urbaine de Niamey fréquentent de plus en plus les cabinets privés pour leurs soins de santé.

Les dépenses de cérémonies sont en général ostentatoires. C'est pourquoi leur variation d'un département à un autre est très importante. Ainsi les ménages de la Communauté Urbaine de Niamey dépensent en moyenne 103.300 FCFA pour les cérémonies contre 39.300 FCFA à Zinder.

S'agissant des dépenses de logement, le tableau fait remarquer que les ménages de la Communauté Urbaine de Niamey y consacrent une part importante de leur revenu. En effet on constate que 209.400 FCFA sont dépensées en logement à Niamey contre 38.500 FCFA à Zinder. Effectivement, notons que les dépenses de logement constituent une des préoccupations majeures des ménages vivant dans la Communauté Urbaine de Niamey. Or dans les autres départements il est plus facile d'acquérir des maisons à moindres frais.

L'enquête révèle que les dépenses de scolarisation représentent une part très négligeable dans le panier des dépenses des ménages. En effet, les montants moyens qui y sont affectés ne sont pas très importants. Ils varient de 1.000 FCFA dans le département de Tahoua à 21.000 FCFA dans la Communauté Urbaine de Niamey. Aussi ce montant varie de 700 FCFA en milieu rural à 12.200 FCFA en milieu rural. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par le fait que la plupart des parents préfèrent envoyer leurs enfants aux écoles publiques où les frais de scolarité sont pratiquement pris en charge par l'Etat.

Le milieu de résidence semble influencer le niveau des dépenses des ménages. C'est ainsi que le tableau 7.1 fait remarquer que quelque soit le type de dépenses, les montants annuels affectés sont plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural. Le tableau fait aussi ressortir des disparités importantes sur les montants annuels des dépenses des ménages selon le type des dépenses. En effet ces dépenses varient de 12.100 FCFA pour les dépenses de scolarisation à 454.000 FCFA pour celles de l'alimentation en milieu urbain. Pour ce qui est des dépenses en milieu rural, elles varient de 700 FCFA à 282.400 FCFA pour les mêmes types de dépenses. Quelque soit le milieu on note que ce sont les dépenses de scolarité qui sont les plus faibles. D'ailleurs elles sont presque inexistantes en milieu rural.

**Tableau N° 7.2: Dépenses annuelles moyennes par ménage selon la catégorie socio-professionnelle du Chef du ménage et le sexe** (en milliers de FCFA)

	Alimentation	Logement	Transport	Santé	Cérémonies	Scolarité
Agricul. Éleveurs	279,0	36,3	55,1	40,3	50,0	0,8
Cadres supérieurs	635,5	411,6	299,2	207,8	167,4	44,6
Cadres moyens	552,5	175,3	318,6	169,5	146,2	21,2
Cadres subalternes	417,4	121,8	223,8	82,5	91,2	9,5
Commerçants	489,0	90,4	122,8	93,5	66,3	3,9
Artisans	308,5	86,5	140,4	72,7	63,8	7,0
Services	407,8	122,6	449,0	294,7	79,6	10,0
Armée police	481,5	197,8	598,9	119,6	151,9	28,2
Autres professions	307,9	83,3	78,2	61,4	72,0	3,0
Sans profession	304,3	79,2	70,9	126,3	54,8	4,2
Niveau instruction						
Aucun	285,7	41,8	71,0	48,6	47,8	1,3
Primaire	372,3	82,8	184,6	88,5	67,8	6,3
Secondaire	524,4	145,7	290,0	137,9	121,2	18,1
Supérieur	546,9	372,6	323,1	296,7	159,3	41,8
Coranique	315,9	50,7	73,3	65,4	58,8	1,3
Alphabétisé	264,0	56,3	44,4	28,2	57,8	3,8
Taille ménage						
1 à 3 personnes	208,5	42,8	58,7	44,4	28,7	0,5
4 à 6 personnes	257,2	46,0	59,8	46,0	45,5	1,0
7 à 9 personnes	309,8	51,4	82,6	52,5	60,9	3,0
10 à 12 personnes	388,9	69,5	111,8	100,3	74,2	4,5
Plus de 13 pers.	557,7	88,2	210,8	100,3	105,9	7,6
Sexe du CM						
Masculin	314,7	53,6	93,7	61,2	57,6	2,5
Féminin	253,8	59,5	53,0	58,9	40,4	2,4
Niger	309,9	54,1	91,4	61,1	56,2	2,5

Le tableau 7.2 fait ressortir que pour la majorité des catégories socio-professionnelles, les dépenses d'alimentation constituent les dépenses les plus importantes pour la plupart des ménages. C'est seulement au niveau des chefs de ménage opérant dans le secteur des services et de l'armée que les dépenses de transports ont été prédominantes en 1995. On remarque aussi que ce sont les cadres supérieurs qui effectuent les dépenses les plus importantes dans la majorité des cas. Pour toutes les dépenses on remarque que ce sont les agriculteurs et les éleveurs qui dépensent le moins.

On remarque aussi des disparités importantes quant au niveau des dépenses de consommation par ménage selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. En effet, s'agissant des dépenses d'alimentation, on constate que celles-ci varient de 279.000 FCFA par an chez les agriculteurs et les éleveurs à 635.500 FCFA chez les cadres supérieurs de l'administration. Concernant les dépenses de logement, le tableau montre que celles-ci varient de 36.300 FCFA chez les agriculteurs et éleveurs à 411.600 FCFA chez les cadres supérieurs. Pour ce qui est des autres dépenses on constate que mises à part les dépenses de transport et celles de santé, les cadres supérieurs de l'administration effectuent les dépenses les plus importantes.

Notons que mises à part les dépenses de logement les chefs de ménages de sexe féminin dépensent le moins pour les autres catégories des dépenses. Chez les chefs de

ménages de sexe masculin les montants des dépenses effectuées varient de 2.500 FCFA pour les dépenses annuelles de scolarisation à 314.700 FCFA pour les dépenses d'alimentation. Quant aux chefs de ménages de sexe féminin, ils affectent seulement en moyenne 253.800 FCFA pour l'alimentation contre 2.400 FCFA pour les dépenses annuelles de scolarisation. Les écarts sont considérables entre les types de dépenses. La prédominance des dépenses d'alimentation pourrait s'expliquer par le fait que les populations nigériennes se soucient beaucoup plus de leur alimentation à cause de la situation des déficits céréaliers que connaît le pays.

S'agissant des dépenses effectuées selon le niveau d'instruction, on remarque que ce sont les chefs de ménages ayant un niveau supérieur qui réalisent le plus de dépenses et ceci quelque soit leur nature. En effet les chefs de ménages ayant un niveau supérieur ont des dépenses qui varient de 41.800 FCFA pour les dépenses de l'éducation à 546.900 FCFA pour les dépenses d'alimentation. On constate aussi que quelque soit le niveau d'instruction du chef de ménage, les dépenses d'alimentation qui prédominent dans les dépenses effectuées par les ménages. Ce sont les dépenses de scolarité qui ont les montants les moins importants. En effet, le tableau montre que celles-ci varient de 800 FCFA par an en moyenne chez agriculteurs et éleveurs à 44.600 FCFA chez les cadres supérieurs de l'administration.

Le tableau fait aussi ressortir les différences qui existent entre les dépenses effectuées par les ménages selon leur taille. En effet, plus la taille du ménage augmente, plus celui-ci effectue des dépenses importantes et ce quelque soit le type de dépenses. Concernant les dépenses d'alimentation, on constate que celles-ci varient de 208.500 FCFA en moyenne par an au niveau des ménages d'une à trois personnes à plus de 500.000 FCFA pour les ménages de plus de treize personnes.

Le tableau 7.3 analyse le niveau des dépenses par personne afin de mieux appréhender les disparités qui peuvent exister au niveau individuel des dépenses. Le tableau n° 3 donne la répartition des dépenses annuelles par personne selon le département, la taille du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. En effet ces variables peuvent être des éléments de disparités des niveaux de dépenses individuelles au sein des ménages.

**Tableau N° 7.3: Dépenses annuelles moyennes par personne**

(En milliers de FCFA)

Département	Alimentation	Logement	Transport	Santé	Cérémonies	Scolarité
Agadez	68,0	11,9	30,5	9,9	11,6	0,8
Diffa	71,9	10,0	23,5	19,7	14,0	0,2
Dozou	40,0	6,0	12,3	4,1	6,3	0,2
Mandi	41,0	6,4	7,8	6,2	7,3	0,1
Talawa	85,2	10,8	11,5	13,2	12,4	0,1
Tillabéri	29,9	5,8	10,0	8,9	5,9	0,3
Zinder	39,8	7,5	12,0	7,6	7,6	0,1
C.U. Niamey	88,8	42,7	27,1	35,0	17,1	2,4
<b>Taille ménage</b>						
1 à 3 personnes	88,9	20,6	26,3	22,0	12,5	0,3
4 à 6 personnes	52,0	9,4	12,1	9,8	9,1	0,2
7 à 9 personnes	39,2	6,6	10,4	6,9	7,8	0,4
10 à 12 personnes	35,8	6,5	10,8	9,4	6,9	0,4
Plus de 13 pers	34,7	5,4	10,8	6,1	5,6	0,4
<b>Niveau instruc.</b>						
Aucun	48,6	7,8	9,9	8,8	7,6	0,1
Primaire	67,2	13,8	22,3	15,8	10,4	1,0
Secondaire	89,8	29,4	42,6	27,1	20,7	2,7
Supérieur	101,2	94,3	71,0	48,7	30,1	5,9
Coranique	48,0	8,2	10,7	8,8	9,0	0,1
Alphabétisé	41,3	7,7	6,4	4,1	7,7	0,5
<b>Milieu de résidence</b>						
Urban						
Rural	77,8	29,3	30,6	25,1	14,5	1,4
	45,9	5,9	8,8	7,2	7,8	0,1
<b>Sexe du CM</b>						
Masculin	49,3	9,1	13,1	9,5	8,7	0,3
Féminin	70,8	17,0	14,7	16,9	10,3	0,4
<b>Niger</b>	<b>51,0</b>	<b>9,7</b>	<b>13,2</b>	<b>10,0</b>	<b>8,8</b>	<b>0,3</b>

Le tableau 7.3 montre qu'au niveau national, les dépenses individuelles annuelles varient de 300 FCFA pour les dépenses de scolarité à 51.000 FCFA pour les dépenses d'alimentation. Cette situation illustre le niveau des revenus des "nigériens moyens". Les dépenses de santé ne représentent que 10.000 FCFA en moyenne par an pour une personne. Ce faible niveau de dépenses de santé est-il le fruit de toute la politique en matière de santé ou traduit-il l'inaccessibilité aux soins de santé d'une majorité des nigériens vu les coûts élevés des produits pharmaceutiques et le niveau des revenus des personnes ? Le niveau moyen des dépenses annuelles des nigériens suscite beaucoup d'autres interrogations. Certes l'éducation est prise en charge par l'Etat jusqu'à un certain niveau, mais 300 FCFA par an est insignifiant pour les dépenses de scolarisation.

L'analyse du tableau 7.3 montre aussi que la structure des dépenses individuelles est la même que celle des dépenses par ménage. En effet, les dépenses d'alimentation constituent la part la plus importante des dépenses individuelles. On constate que les dépenses individuelles d'alimentation varie de 29.900 FCFA à Tillabéri à 88.800 FCFA à la Communauté Urbaine de Niamey.

S'agissant des dépenses individuelles selon la taille des ménages, mise à part les dépenses d'éducation, le tableau fait ressortir que celles-ci diminuent lorsque la taille du ménage augmente et ce quelque soit la nature des dépenses. On constate que les dépenses individuelles varient de 34.700 FCFA à 88.900 FCFA, de 5.400 FCFA à 20.600 FCFA, de 10.800 FCFA à 26.300 FCFA, de 6.100 FCFA à 22.000 FCFA, de 6.700 FCFA à 12.500 FCFA respectivement pour les dépenses d'alimentation, de logement, de transport, de santé et de cérémonies pour les ménages de plus de treize personnes et ceux dont la taille est comprise entre une à trois personnes.

Concernant les dépenses individuelles, on remarque de grandes disparités selon le département. En effet, le tableau montre que les individus dépensent beaucoup plus pour l'alimentation au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey par rapport aux départements tels que Tillabéri, Zinder. Aussi du point de vue des dépenses de transport, les résultats montrent que c'est au niveau du département d'Agadez que les dépenses individuelles sont les plus importantes. Cette particularité pourrait s'expliquer par le fait que Agadez est une zone où les transports sont sujets à certains risques qui sont de nature à accroître les frais de déplacement d'une localité à une autre.

Le milieu de résidence influe aussi sur le niveau des dépenses par personne. En effet, en milieu urbain les personnes dépensent beaucoup plus par rapport au milieu rural. Pour ce qui est des dépenses d'alimentation, on constate une très grande différence. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'en milieu rural il n'y a pas beaucoup de choix pour les produits alimentaires. Les personnes se contentent généralement de leurs stocks tandis qu'en milieu urbain la gamme de choix est beaucoup plus importante et les stocks ne sont pas très fréquents. Concernant les dépenses de logement, elles sont de 5.900 FCFA par personne en milieu rural contre 29.300 FCFA en milieu urbain.

Si l'on observe les dépenses individuelles selon le sexe du chef de ménage, on constate que celle-ci sont plus importantes dans les ménages dirigés par les femmes. Pour ce qui est des dépenses d'alimentation elles sont de 70.800 FCFA par personne au niveau des ménages dont le chef est de sexe féminin contre seulement 49.300 FCFA dans les ménages dont chef est de sexe masculin. S'agissant des dépenses de logement, une personne dépense en moyenne presque deux fois plus dans les ménages où le chef de ménage est de sexe féminin. En effet, les dépenses de logement s'élèvent à 9.100 FCFA pour les personnes vivant dans les ménages dont le chef est de sexe masculin contre 17.000 FCFA pour ceux dont le chef est de sexe féminin.